

Cosy n°2025_DEL069

Présentation du rapport annuel des élus mandataires au sein des sociétés dans lesquelles le Siéml détient des parts

L'an deux mille vingt cinq, le seize décembre à 09 heures 00, le comité du Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire, régulièrement convoqué le 10 décembre 2025, s'est réuni en séance ordinaire, dans les locaux du syndicat, 9 route de la Confluence à Écouflant, sous la présidence de M. Jean-Luc DAVY.

Sur les 46 membres en exercice, 26 membres étaient présents, 3 pouvoirs ont été donnés :

Etaient présents

Louis-Luc BELLARD (Angers Loire Métropole - Sainte-Gemmes-sur-Loire), Daniel BOURGEOIS (Angers Loire Métropole - Cantenay-Epinard), Jean-Luc KASZYNSKI (suppléant de Pierre BROSELLIER, Loire-Layon-Aubance), Denis CHIMIER (Angers Loire Métropole - Écouflant), Jean-Luc DAVY (Anjou Loir et Sarthe - Morannes-sur-Sarthe-Daumeray), Christine DECAENS (Cholet Agglomération - Lys Haut Layon), David GEORGET (Vallées du Haut Anjou - Le Lion d'Angers), Patrice GRENOUILLEAU (Mauges Communauté - Chemillé-en-Anjou), Dominique HERVÉ (Cholet Agglomération), Jacky MIGNOT (Angers-Loire Métropole - Briollay), Dominique LARDEUX (Anjou Bleu Communauté), Monique LEROY (Angers Loire Métropole), Jean-Michel MARY (Mauges Communauté), Yves MARY (Anjou Bleu Communauté - Ombrée d'Anjou), René-François JOUBERT (Angers-Loire Métropole - St Clément de la Place), Alain MORINIERE (Cholet Agglomération - Le May-sur-Evre), Franck POQUIN (Angers Loire Métropole), Christophe POT (Baugeois Vallées), Joëlle POUDRÉ (Cholet Agglomération - Bégrolles-en-Mauges), Denis RAIMBAULT (Mauges Communauté), Florian RAPIN (), Bruno ROCHARD (Mauges Communauté - Mauges-sur-Loire), Delphine STROESSER (Anjou Loir et Sarthe - Étriché), Gilles TALLUAU (Saumur Val de Loire), Thierry TASTARD (Angers Loire Métropole), Éric TOURON (Saumur Val de Loire - Distré)

Etaient absents

David BERNAUDEAU (Saumur Val de Loire - Doué-en-Anjou), Robert BIAGI (Angers Loire Métropole - Soulaines-sur-Aubance), Franck COQUEREAU (Angers Loire Métropole - Mûrs-Erigné), Adrien DENIS (Baugeois Vallée - Noyant Villages), Robert DESOEUVRE (Angers Loire Métropole - Les Ponts-de-Cé), Guy DUPERRAY (Angers Loire Métropole - Sarrigné), Jérémy GIRAULT (Angers Loire Métropole - Savennières), Éric GODIN (Angers Loire Métropole - Rives-du-Loir-en-Anjou), Virginie GUICHARD (Vallées du Haut Anjou), Priscille GUILLET (Loire Layon Aubance), Annick JEANNETEAU (Cholet Agglomération), Éric MOUSSERION (Saumur Val de Loire), Frédéric PAVAGEAU (Cholet Agglomération), Dominique PONTOIRE (Saumur Val de Loire - Bellevigne-les-Châteaux), Jean-François RAIMBAULT (Angers Loire Métropole), Teddy TRAMIER (Mauges Communauté), Didier YOU (Angers Loire Métropole)

Ont donné pouvoir

Jacques BIGEARD (Mauges Communauté - Montrevault-sur-Evre) donne pouvoir à Denis RAIMBAULT (Mauges Communauté), Paul NERRIERE (Mauges Communauté - Sèvremoine) donne pouvoir à Jean-Michel MARY (Mauges Communauté), Sylvie SOURISSEAU (Loire Layon Aubance) donne pouvoir à Joëlle POUDRÉ (Cholet Agglomération - Bégrolles-en-Mauges)

DÉLIBÉRATION

Le comité syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 1524-5 et suivants, L. 5711-1 et suivants, et D. 1524-7 ;

Vu le code de commerce, notamment le livre II ;

Vu le code des juridictions financières, notamment les articles L.211-3 à L.211-8, L. 241-1 et suivants, et L. 243-6 ;

Vu les statuts du Siéml, modifiés en dernier lieu par l'arrêté préfectoral n° 2019-122 du 14 août 2019 ;

Vu les statuts de la SAEML Alter cités, de la SAEML Alter énergies, de la SPL Alter public, de la SAEML Sorégies, de la SCIC-SAS Baugeois Vallée énergies renouvelables ;

Vu la délibération du bureau syndical du Siéml du 13 juin 1986 portant participation du syndicat au capital social de la société d'équipement du département de Maine-et-Loire (SODEMEL), devenue en 2016 Alter cités par fusion-absorption de la Société anonyme d'économie mixte de la région d'Angers (SARA) par la Société d'équipement du département de Maine-et-Loire (SODEMEL) ;

Vu la délibération du comité syndical du Siéml du 14 décembre 2007 portant prise de participation au sein de la SAEML Sorégies ;

Vu la délibération du comité syndical du Siéml du 14 octobre 2009 portant prise de participation au sein de la SAEML Anjou Énergies Renouvelables, devenue par délibération en date du 13 juin 2016 de l'assemblée générale mixte de la société la SAEML « Alter énergies » ;

Vu la délibération du comité syndical du Siéml n° 24/2020 du 30 juin 2020 portant approbation des statuts et prise de participation du Siéml au capital de la SCIC Baugeois Vallée énergies renouvelables ;

Vu la délibération du comité syndical du Siéml n° 55/2020 du 29 septembre 2020, relative à la désignation d'un représentant du Siéml au sein des instances de la SAEML Alter cités ;

Vu la délibération du comité syndical du Siéml n° 70/2020 du 13 octobre 2020, relative à la désignation des représentants dans les instances d'Alter énergies ;

Vu la délibération du comité syndical du Siéml n° 05/2021 en date du 9 février 2021, relative à l'approbation du pacte d'associés de la SCIC BVER et désignation du représentant du Siéml ;

Vu la délibération du comité syndical du Siéml n° 31/2023 du 27 juin 2023, relative à l'apport par le Syndicat à la SCIC Baugeois Vallée énergies renouvelables d'une avance en compte courant d'associés ;

Vu la délibération n° 30/2023 du comité syndical du Siéml du 27 juin 2023 portant entrée au capital de la société publique locale (SPL) Alter public ;

Vu la délibération du comité syndical du Siéml n° 30/2023 du 27 juin 2023, relative à la désignation des représentants dans les instances d'Alter public ;

Vu les délibérations du comité syndical du Siéml n° 47/2023, 48/2023 et 49/2023 du 27 juin 2023, relatives à la prise de participation du Siéml au capital de la SAS LAMPA ;

Vu les délibérations du comité syndical du Siéml n° 50/2023, 51/2023 et 52/2023 du 27 juin 2023, relatives à la prise de participation du Siéml au capital de la SAS Loire Mauges Energies ;

Vu les comptes financiers 2024 d'Alter cités approuvés par délibération de son assemblée générale du 27 juin 2025, d'Alter énergies approuvés par délibération de son assemblée générale du 24 juin 2025, d'Alter public approuvés par délibération de son assemblée générale du 24 juin 2025, de la SAEML Sorégies approuvés par délibération de son assemblée générale du 23 juin 2025, de la SCIC

Baugeois Vallée énergies renouvelables approuvés par délibération de son assemblée générale du 23 juin 2025 ;

Vu les rapports annuels établis pour l'année 2024 par les représentants du Siéml désignés lors des comités syndicaux pour siéger aux instances décisionnelles des différentes sociétés ;

Considérant que le Siéml est actionnaire de la SAEML Alter cités à hauteur de 3,80 % de son capital pour un montant de 133 812,80 €, de la SAEML Alter énergies à hauteur de 30,12 % de son capital social pour un montant de 3 794 000 €, de la SPL Alter public à hauteur de 0,5 % de son capital social pour un montant de 26 640 €, de la SAEML Sorégies à hauteur de 0,762 % de son capital social pour un montant de 3 300 000 €, de la SCIC Baugeois Vallée énergies renouvelables à hauteur de 10 % de son capital pour un montant de 20 000 €, de la SAS LAMPA à hauteur de 25 000 € et de la SAS Loire Mauges Energies à hauteur de 50 000 € ;

Considérant que le comité syndical doit débattre puis se prononcer sur le rapport annuel écrit transmis par les représentants du Syndicat siégeant dans les instances décisionnelles des sociétés d'économie mixte (SAEM), des sociétés publiques locales (SPL), des sociétés par actions simplifiées (SAS) et des sociétés coopératives d'intérêt collectif (SCIC) ;

Considérant que le comité syndical doit également se prononcer sur les comptes financiers annuels des sociétés au sein desquelles le Siéml est actionnaire ;

Après avoir entendu l'exposé de M. le rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

DÉCIDE

- **de prendre acte** du rapport annuel des élus mandataires au sein des sociétés susvisées.

Étant précisé que :

- la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Nantes, 6, allée de l'Ile-Gloriette CS 24111, 44041 Nantes Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr [<http://www.telerecours.fr/>]. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

| | |
|----------------------------------|----|
| Nombre de délégués en exercice : | 46 |
| Nombre de présents : | 26 |
| Nombre de votants : | 29 |
| Abstention : | 0 |
| Opposition : | 0 |
| Approbation : | 29 |

Rapport annuel 2025 des élus mandataires

— Contrôle des sociétés dans lesquelles
le Siéml détient des parts

EXERCICE 2024

SIÉML
Syndicat intercommunal
d'énergies de Maine-et-Loire

www.sieml.fr /



territoire
d'énergie



SOMMAIRE

TABLE DES MATIERES

| | |
|--|-----------|
| Introduction..... | 4 |
| Alter Cités..... | 5 |
| 1) PRÉSENTATION D'ALTER CITÉS..... | 5 |
| 2) ÉTAT DES RELATIONS ENTRE LE SIÉML ET ALTER CITÉS..... | 9 |
| 3) ÉVOLUTIONS STATUTAIRES ET DE L'ACTIONNARIAT..... | 10 |
| 4) PARTICIPATIONS DIRECTES ET INDIRECTES D'ALTER CITÉS..... | 11 |
| 5) BILAN DE LA GOUVERNANCE ET DE LA SITUATION FINANCIERE D'ALTER CITÉS..... | 12 |
| Alter énergies..... | 16 |
| 1) PRÉSENTATION D'ALTER ÉNERGIES..... | 16 |
| 2) ÉTAT DES RELATIONS ENTRE LE SIÉML ET ALTER ÉNERGIES..... | 21 |
| 3) ÉVOLUTIONS STATUTAIRES ET DE L'ACTIONNARIAT..... | 22 |
| 4) PARTICIPATIONS DIRECTES ET INDIRECTES D'ALTER ÉNERGIES..... | 23 |
| 5) BILAN DE LA GOUVERNANCE ET DE LA SITUATION FINANCIERE D'ALTER ÉNERGIES..... | 25 |
| 6) ANNEXES – DÉTAILS DES PRISES DE PARTICIPATION..... | 29 |
| Alter Public..... | 36 |
| 1) PRÉSENTATION D'ALTER PUBLIC..... | 36 |
| 2) ÉTAT DES RELATIONS ENTRE LE SIÉML ET ALTER PUBLIC..... | 40 |
| 3) ÉVOLUTIONS STATUTAIRES ET DE L'ACTIONNARIAT..... | 42 |
| 4) PARTICIPATIONS DIRECTES ET INDIRECTES D'ALTER PUBLIC..... | 44 |
| 5) BILAN DE LA GOUVERNANCE ET DE LA SITUATION FINANCIERE D'ALTER PUBLIC..... | 44 |
| Sortégies..... | 48 |
| 1) PRÉSENTATION DE SORÉGIES..... | 48 |
| 2) ÉTAT DES RELATIONS ENTRE LE SIÉML ET SORÉGIES..... | 51 |
| 3) ÉVOLUTIONS STATUTAIRES ET DE L'ACTIONNARIAT..... | 52 |
| 4) PARTICIPATIONS DIRECTES ET INDIRECTES DE SORÉGIES..... | 54 |
| 5) BILAN DE LA GOUVERNANCE ET DE LA SITUATION FINANCIERE DE SORÉGIES..... | 55 |
| 6) ANNEXES – DÉTAILS DES PRISES DE PARTICIPATION..... | 59 |
| Baugeois Vallée énergies renouvelables..... | 76 |
| 1) PRÉSENTATION DE BAUGEOIS VALLÉE ÉNERGIES RENOUVELABLES..... | 76 |
| 2) ÉTAT DES RELATIONS ENTRE LE SIÉML ET BVér..... | 78 |
| 3) ÉVOLUTIONS STATUTAIRES ET DE L'ACTIONNARIAT..... | 79 |
| 4) PARTICIPATIONS DIRECTES ET INDIRECTES DE BVér..... | 79 |
| 5) BILAN DE LA GOUVERNANCE ET DE LA SITUATION FINANCIERE DE BVér..... | 79 |

Introduction

| | |
|---|----|
| Nouvelles sociétés..... | 82 |
| 1) PRÉSENTATION DE LOIRE MAUGES ÉNERGIES..... | 82 |
| 2) PRÉSENTATION DE LAMPA..... | 83 |
| Synthèse..... | 85 |

Conformément aux textes en vigueur (articles L.1524-5 et D. 1524-7 du CGCT), les représentants des collectivités siégeant au sein des sociétés dans lesquelles la collectivité détiendrait des parts doivent présenter, devant l'assemblée délibérante de la collectivité, un rapport annuel dit « rapport du mandataire ».

L'objectif est de donner aux membres de l'assemblée délibérante une information complète sur les satellites de la collectivité, afin de renforcer la transparence de leur fonctionnement, le contrôle de leurs activités, et l'évaluation des politiques publiques.

Ce rapport, dont le contenu répond aux exigences du décret n° 2022-1406 du 4 novembre 2022, rassemble l'ensemble des rapports transmis par les mandataires du Siémi au sein des sociétés dans lesquelles le syndicat est actionnaire. Il présente, pour chaque structure :

- les informations générales et évolutions statutaires,
- les relations opérationnelles entretenues avec le Siémi,
- les modifications éventuelles de l'actionariat,
- les participations directes et indirectes détenues,
- les éléments de gouvernance,
- et la situation financière au titre de l'exercice 2024.

A fin 2024, le Siémi est actionnaire dans plusieurs sociétés. Ces participations s'inscrivent dans les objectifs du syndicat en matière d'aménagement du territoire, de transition énergétique, de production d'énergies renouvelables et d'accompagnement des collectivités dans la réalisation de projets structurants.

| Sociétés | Capital total de la société | % participation du Siémi | Montant de l'actionariat du Siémi | Date de l'entrée au capital du Siémi |
|----------------|------------------------------------|--------------------------|-----------------------------------|--------------------------------------|
| Alter cités | 3 520 017 € | 3,80 % | 133 812 € | 13 juin 1986 |
| Alter énergies | 12 598 550 € | 30,12 % | 3 794 000 € | 14 octobre 2009 |
| Alter public | 400 000 € | 0,5 % | 26 640 € | 27 juin 2023 |
| Sorégies | 433 070 866 € | 0,762 % | 3 300 000 € | 14 décembre 2007 |
| BVer | 200 000 € | 10 % | 20 000 € | 9 février 2021 |
| LAMPA | Capital variable minimum 48 000 € | 8,77 % | 25 000 € | 27 juin 2023 |
| LME | Capital variable minimum 150 000 € | 7,39 % | 50 000 € | 27 juin 2023 |

Le présent document compile donc les différents rapports annuels des mandataires du Siémi au sein de chacune des sociétés pour lesquelles le Siémi est actionnaire à fin 2024.

Les annexes relatives au présent rapport, notamment les comptes annuels, sont disponibles en version dématérialisée sur l'extranet des élus : [Réunions statutaires - Préparation du prochain comité syndical](#)

1) PRÉSENTATION D'ALTER CITÉS

Informations générales

| | |
|---------------------------------|--|
| Dénomination | Alter Cités |
| Date de création | Août 1957 |
| Adresse du siège social | 48 C Boulevard du Maréchal Foch 49100 ANGERS |
| Organisation de la gouvernance | SAEML |
| Nom du Président du CA | Monsieur Jean-Marc VERCHERE |
| Nom du Directeur général | Monsieur Michel BALLARINI |
| Nombre de salariés | 85 salariés |
| Élu mandataire du Siémi | Monsieur Jean-Luc DAVY |
| Date AG approbation des comptes | 27 juin 2025 |

Historique

La SAEML « Société d'Équipement du Département de Maine-et-Loire » (SODEMEL), créée en août 1957, a fusionné avec la SAEML « Société d'Aménagement de la Région d'Angers » (SARA) le 27 juin 2016 afin d'assurer une cohérence de la politique d'aménagement du territoire. Ce regroupement a été accompagné à la même date d'un changement de dénomination sociale pour devenir Alter Cités, SPL spécialisée dans l'aménagement, le développement économique, la construction d'équipements publics et l'environnement.

Objet social

- La société a notamment pour objet :
- d'étudier et de réaliser, en vue du développement économique du département de Maine-et-Loire, des opérations d'équipement foncier, économique, touristique, industriel, et notamment de procéder à l'étude d'opérations d'aménagement ou de rénovation urbaine à entreprendre sur le département ;
 - de procéder ou de participer soit directement ou dans le cadre de convention à conclure avec toute personne publique ou privée à l'étude et à la réalisation des opérations d'aménagement et d'équipement intéressant les collectivités locales du département de Maine-et-Loire ;
 - d'être un aménageur engagé dans la transition écologique et de recomposer des friches existantes.

Domaine d'activité

Alter Cités intervient dans les domaines de l'aménagement, de la production immobilière, de la maîtrise d'ouvrage déléguée de bâtiment public et privé et, plus généralement, dans les domaines de la construction et de la construction-vente soit directement, soit dans le cadre de prises de participation dans des sociétés dédiées. La société mène pour le compte de collectivités locales de Maine-et-Loire et de maîtres d'ouvrages institutionnels, des projets d'envergure dont l'importance ou la complexité nécessitent d'avoir recours à un maître d'ouvrage délégué. Alter Cités développe soit directement soit à travers de prises de participations au sein de structures dédiées, sur des opérations dans les domaines d'activités suivants.

- **Les opérations de construction** pour son propre compte ou pour le compte d'autrui et notamment la construction d'équipements privés, d'immeubles à usage de logements, de bureaux, de locaux d'activités neufs ou à rénover, de locaux de stockage, de locaux commerciaux, répondant aux cibles suivantes :
 - o la réalisation de constructions et d'équipements présentant un intérêt pour le territoire, d'initiative privée ;
 - o la construction-vente d'immeubles pour des acteurs privés ;
 - o la rénovation de locaux commerciaux et de logements.

- Les opérations de gestion de divers équipements notamment :

- o la location de commerces ;
- o la location de logements ;
- o la location d'équipement privé.
- **Les politiques actives de soutien et de redynamisation d'activités :**
 - o de commerces en centre-ville, centre bourg, ou polarités de quartier ;
 - o de tourisme ;
 - o tertiaires.

Répartition du capital social

Le capital de la société se divise entre des actionnaires publics (75,30 %) et privés (24,70 %). Angers Loire Métropole et le Département de Maine-et-Loire sont les actionnaires de référence avec 28,84 % des actions chacun. Angers, Saumur Val-de-Loire, Cholet et le Siémi détiennent ensemble 17,61 % du capital. Le solde du capital est réparti entre les différents actionnaires privés parmi lesquels la Caisse des dépôts et consignations qui détient 13 % du capital.

Le Siémi dispose de 7 603 actions soit 3,80 % du capital pour un montant de 133 812,80 €.



Organisation de la gouvernance

Composition de l'assemblée générale

L'assemblée générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires, quel que soit le nombre d'actions qu'ils possèdent.

Composition du conseil d'administration

Le Conseil d'administration est composé de 18 personnes. Jean-Marc VERCHERE, son Président, a été désigné à cette fonction le 30 septembre 2022. La vice-présidence est assurée par Florence DABIN, Présidente du Département de Maine-et-Loire.

| Représentants au conseil d'administration d'Alter Cités | Fonction | Date de nomination |
|---|-----------------|--------------------|
| Jean-Marc VERCHERE | Président du CA | 12/09/2022 |
| Jacques-Olivier MARTIN | Administrateur | 17/07/2020 |
| Denis CHIMIER | Administrateur | 17/07/2020 |
| Jean-Charles PRONO | Administrateur | 17/07/2020 |

| | | |
|---|-----------------------|------------|
| Roselyne BIENVENU | Administrateur | 11/10/2021 |
| Collectivité Département de Maine-et-Loire | | |
| Florence DABIN | Vice-Présidente du CA | 15/07/2021 |
| Emmanuel CAPUS | Administrateur | 15/07/2021 |
| Philippe CHALOPIN | Administrateur | 15/07/2021 |
| Païrice BRAULT | Administrateur | 15/07/2021 |
| Grégory BLANC | Administrateur | 15/07/2021 |
| Autres collectivités locales | | |
| Roch BRANCOUR (Ville d'Angers) | Administrateur | 25/05/2020 |
| Michel PATTÉE (CA Saumur Val de Loire) | Administrateur | 30/07/2020 |
| Jean-Paul BREGEON (Ville de Cholet) | Administrateur | 11/10/2021 |
| Jean-Luc DAVY (Siémi) | Administrateur | 29/09/2020 |
| Autres actionnaires | | |
| Philippe JUSSERAND (CDC) | Administrateur | 26/04/2019 |
| Matthieu BILLIARD (CCI 49) | Administrateur | 17/12/2021 |
| François BEAUPERE (Chambre d'agriculture PDL) | Administrateur | 05/09/2022 |
| Ludovic CAILLEAU (Caisse d'épargne Bretagne PDL) | Administrateur | 15/03/2021 |

Le conseil d'administration dans sa séance du 9 février 2024 a pris acte de la désignation de Mme Virginie DULCHAIN représentante permanente du Crédit Coopératif au sein du conseil d'administration en qualité de censeur en remplacement de M. Bruno WILLEM.

Composition du comité d'engagement

Le conseil d'administration dans sa séance du 22 février 2019 a approuvé en application des dispositions de l'article R.225-29 du Code de commerce la création d'un comité d'engagement. Ce dernier exercera son activité sous la responsabilité du conseil d'administration.

Le comité d'engagement se prononce sur les seules opérations qui nécessitent l'engagement du conseil d'administration, à savoir les opérations réalisées sur fonds propres de la société. Le comité a un rôle consultatif. A ce titre, il examine et émet un avis sur tout projet d'opération sur fonds propres, préalablement à sa présentation devant le conseil d'administration.

Il se prononce sur les dossiers des opérations d'aménagement, de construction, de vente ou de location d'immeubles ou pour les participations dans tous organismes qui lui sont soumises par la direction générale. Il se prononce sur la base des critères de sélection cumulatifs suivants en conformité avec l'objectif global de rentabilité de la société.

Le comité d'engagement d'Alter Cités est composé de la façon suivante :

- le Président du conseil d'administration ou un administrateur dûment désigné par le Président,
- le directeur général,
- un représentant du Département de Maine-et-Loire,
- un représentant d'Angers Loire Métropole,
- le cas échéant, un représentant d'une autre collectivité actionnaire si celle-ci est concernée par le projet,
- un représentant de la CDC,
- un représentant des autres organismes bancaires actionnaires,
- un représentant de la CCI de Maine-et-Loire.

Principales activités et opérations

Activités de l'année écoulée

Sur l'exercice 2024, il y a eu 14.97 M€ HT d'investissements au titre des opérations propres portées par Alter Cités contre 4,94 M€ HT en 2023. Dans ces opérations, Alter Cités conduit la réalisation des études pré-opérationnelles, des acquisitions foncières et immobilières (en partenariat avec les collectivités), des

travaux de viabilité, de construction d'équipements, d'aménagement et commercialisation des charges foncières ou des surfaces de plancher en vue de la réalisation de programmes d'habitat ou de zones d'activités (en liaison étroite avec ALDEV).

En ce qui concerne le volume des ventes réalisées par Alter Cités, le bilan 2024 s'établit comme suit :

- pour l'habitat, 528 lots (équivalents logement) cédés en 2024 contre 385 lots en 2023 ;
- pour les zones d'activité, 31 hectares de terrains viabilisés vendus en 2024 représentant 27 implantations contre 22,2 hectares en 2023.

Alter Cités, en sa qualité de maître d'ouvrage, poursuit le pilotage de plusieurs projets structurants.

- Projet ATOS : ATOS a sollicité Alter Cités pour réaliser les acquisitions foncières permettant d'accueillir son projet de reconstruction-extension, de structurer la parcelle de huit hectares, réaliser l'ensemble des démolitions des bâtiments existants soit 48 000 m² et enfin reconstruire 25 000 m² de bâtiments industriels, tertiaires et logistiques. Cette opération sera menée par phases de travaux pour prendre en compte la poursuite d'activité du site de production actuel. ATOS va devenir propriétaire du site en propre, le projet est réalisé par Alter Cités dans le cadre d'un contrat de vente en état futur d'achèvement (VEFA) au profit d'ATOS. Dans ce cadre, au 31 décembre 2024, Alter Cités a engagé 27 M€ pour la réalisation de ce projet.

- Lot Confluence : Alter Cités a engagé des études afin d'accompagner le profond renouvellement urbain de Saint Serge. Il a été convenu d'optimiser l'occupation de l'espace aujourd'hui exclusivement réservé à Enedis, qui relocalise les fonctions techniques et logistiques sur un terrain dédiée dans le parc d'activités de l'Océane. Cette réorganisation permettra la création d'un ensemble d'îlots plus urbains, plus denses et dédiés à des activités compatibles avec le pôle économique majeur que constitue Saint Serge. Ce sous-secteur de la ZAC Qual Saint Serge est dénommé Confluence. Le bâtiment principal d'Enedis (A6) est d'une contenance d'environ 5 300 m² de surface de plancher ; les études préalables ont révélé la bonne qualité structurelle et l'intérêt d'une réhabilitation audacieuse en bord de Maine avec possibilité de surélévation. La réhabilitation d'un bâtiment voisin (A41) au bâtiment principal (A6), d'une contenance de 3 600 m² de surface de plancher, permettra de proposer un ensemble moderne et performant de bureaux et activités, répartis sur 6 niveaux (R+5). Alter Cités réalisera ce projet via une société dédiée en portant l'investissement et louera le bâtiment A41 dont le principal locataire sera Enedis. Dans ce cadre, au 31 décembre 2024, Alter Cités a engagé 332 K€ pour la réalisation de ce projet.

Perspectives de développement

Alter Cités intervient dans les domaines de l'aménagement, de la production immobilière, de la maîtrise d'ouvrage déléguée de bâtiment public et privé et, plus généralement, dans les domaines de la construction et de la construction-vente, soit directement soit dans le cadre de prises de participation dans des sociétés dédiées.

L'organisation actuelle d'Alter permet de favoriser l'adaptation de l'offre au marché, tant dans les domaines de l'habitat, du développement économique, de l'énergie que de la gestion urbaine. A l'appui d'une lecture commune du marché, il s'agit de coordonner le rythme de commercialisation des structures, dans le cadre de concessions d'aménagement notamment, permettant à la fois une réduction du risque et une meilleure pérennité territoriale du développement résidentiel et économique.

Ce rôle est d'autant plus important que, sur le Maine-et-Loire, ce sont les outils d'aménagement, SEM et SPL, qui portent le foncier compte tenu de l'absence d'établissement public foncier. Un dispositif de portage foncier a, par ailleurs, été mis en place sur le territoire dans le cadre du plan départemental de l'habitat, avec Anjou Portage Foncier.

Dans ce cadre, Alter Cités souhaite développer prioritairement ses interventions, lors des prochaines années, soit directement soit à travers de prises de participations au sein de structures dédiées, sur des opérations dans les domaines d'activités suivants.

- **Les opérations d'aménagement, notamment le développement ou la création de quartiers d'habitat, de zones et de parcs d'activités, répondant aux cibles suivantes :**
 - o les opérations de renouvellement urbain des quartiers ANRU ;

- o les grandes opérations d'aménagement urbain ;
- o les opérations de reconstruction de centres-bourgs ;
- o les éco quartiers de terrains à bâtir et maisons individuelles ;
- o les opérations d'aménagement de zones d'activités ;
- o la requalification de friches industrielles ;
- o les lotissements d'habitation.

- **Les opérations de construction pour son propre compte ou pour le compte d'autrui et notamment la construction d'équipements publics, d'équipements privés, d'immeubles à usage de logements, de bureaux, de locaux d'activités neufs ou à rénover, de locaux de stockage, de locaux commerciaux, répondant aux cibles suivantes :**

- o la réalisation d'équipements publics structurant, en mandat, en vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) ou en assistance à maîtrise d'ouvrage, d'initiative publique ;
- o la réalisation de constructions et d'équipements présentant un intérêt pour le territoire, d'initiative privée ;
- o la construction d'immeubles pour des acteurs privés ;
- o la construction d'immeubles spécifiques partiellement précommercialisés au cas par cas ;
- o la construction de bâtiments industriels ;
- o les opérations de gestion de divers équipements notamment ;
- o la location d'immeubles ;
- o la gestion d'équipements publics.

- **La politique active de soutien et de redynamisation d'activités :**

- o de commerces en centre-ville, centre bourg, polarités de quartier ;
- o de tourisme ;
- o tertiaires.

Alter Cités souhaite également poursuivre la mise en place d'un système de management environnemental sur tous ses projets d'aménagement. Différentes démarches ont été lancées : certification globale avec huit écoquartiers, expérimentation territoire bas carbone unique sur le territoire (E+/C- notamment), projets de construction bois sur le territoire d'Angers Loire Métropole, projets d'aménagement alimentés par des réseaux de chaleur biomasse intégrés dès la conception, participation aux assises de la transition écologique mise en place par Angers Loire Métropole...

L'enjeu de ses évolutions réside aujourd'hui dans l'accélération des innovations organisationnelles propres à la ville intelligente.

Pour matérialiser ses perspectives et tenir compte du contexte, notamment liée aux évolutions environnementales, la SAEML Alter Cités doit établir un plan d'élaboration stratégique sur la période 2025 à 2030 qui devra être présenté et soumis à un conseil d'administration.

2) ÉTAT DES RELATIONS ENTRE LE SIÉML ET ALTER CITÉS

Les contrats signés entre le Siéml et Alter Cités

| | |
|--------------------|--|
| Objet | Contrat de mandat d'études préalables concernant l'évolution du siège et la chapelle de Bauzon |
| Montant | 8 000,00 € |
| Date | 5 avril 2023 |
| Secteur d'activité | Opération de construction – Mandat public études préalables |

Les apports en CCA consentis par le Siéml à Alter Cités

| | |
|--------------------|---|
| Objet | / |
| Montant | / |
| Date | / |
| Secteur d'activité | / |

Les garanties d'emprunt consentis par le Siéml à Alter Cités

| | |
|--------------------|---|
| Objet | / |
| Montant | / |
| Date | / |
| Secteur d'activité | / |

Les aides octroyées au titre du développement économique

| | |
|--------------------|---|
| Objet | / |
| Montant | / |
| Date | / |
| Secteur d'activité | / |

Les autres concours financiers consentis par le Siéml à Alter Cités

| | |
|--------------------|---|
| Objet | / |
| Montant | / |
| Date | / |
| Secteur d'activité | / |

3) ÉVOLUTIONS STATUTAIRES ET DE L'ACTIONNARIAT

Évolutions statutaires

Présentation des modifications statutaires intervenues dans l'année

Aucune modification statutaire n'est intervenue au cours de l'année 2024.

Historique des évolutions statutaires sur les cinq dernières années

L'assemblée générale mixte du 29 juin 2023 a décidé d'actualiser les statuts de la SAEML Alter Cités en créant l'article 20 bis « représentation de la société dans ses filiales et autres participations » permettant à la société d'être représentée par une personne de la direction générale d'Alter Cités.

Plus précisément, ce nouvel article prévoit que « par dérogation à l'article L. 1524-1 du code général des collectivités territoriales, la société sera représentée, tant en sa qualité d'associée que, le cas échéant, de représentant légal de ses filiales au sens de l'article L. 233-1 du code de commerce, et, plus généralement, de toute entité dans laquelle la société détiendrait une participation, par une personne investie de la direction générale ».

Évolutions de l'actionnariat

Composition de l'actionnariat pour mémoire

| Actionnaires | Nombre d'actions détenues | Capital | % du capital détenu |
|---|---------------------------|-----------------------|---------------------|
| Collectivités territoriales et groupements | | | |
| Département de Maine-et-Loire | 57 690 | 1 015 344,00 € | 28,84 % |
| Angers Loire Métropole | 57 690 | 1 015 344,00 € | 28,84 % |
| Ville d'Angers | 18 427 | 324 315,20 € | 9,22 % |
| Siéml | 7 603 | 133 812,80 € | 3,80 % |
| Saumur Val de Loire | 4 602 | 80 995,20 € | 2,30 % |
| Ville de Cholet | 4 602 | 80 995,20 € | 2,30 % |
| TOTAL Collectivités | 150 614 | 2 650 806,40 € | 75,30 % |

| Autres actionnaires | | | |
|--------------------------------------|----------------|-----------------------|----------------|
| Caisse des dépôts et consignations | 25 890 | 455 664,00 € | 12,95 % |
| Caisse d'épargne Bretagne PDL | 11 512 | 202 611,20 € | 5,76 % |
| CCI de Maine-et-Loire | 3 791 | 66 721,90 € | 1,90 % |
| Crédit mutuel d'Anjou | 1 639 | 28 846,40 € | 0,82 % |
| CIC Ouest | 1 372 | 24 147,20 € | 0,69 % |
| Banque populaire grand ouest | 1 206 | 21 225,60 € | 0,60 % |
| Chambre d'agriculture Maine-et-Loire | 1 170 | 20 592,00 € | 0,58 % |
| Crédit Coopératif | 907 | 15 963,20 € | 0,45 % |
| Crédit agricole Anjou Mayenne | 877 | 15 435,20 € | 0,44 % |
| Société Générale | 856 | 15 065,60 € | 0,43 % |
| Divers particuliers | 167 | 2 939,20 € | 0,08 % |
| TOTAL Autres actionnaires | 49 387 | 869 211,20 € | 24,70 % |
| Total | 200 001 | 3 520 017,60 € | 100 % |

Présentation des modifications de l'actionnariat intervenues dans l'année

Aucune modification de l'actionnariat n'est intervenue au cours de l'année 2024.

A noter seulement que le conseil d'administration dans sa séance du 9 février 2024 a pris acte de la désignation de Mme Virginie DULCHAIN représentant permanent du Crédit Coopératif au sein du conseil d'administration en qualité de censeur en remplacement de M. Bruno WILLEM.

Historique des évolutions de l'actionnariat sur les cinq dernières années

Le conseil d'administration dans sa séance du 7 février 2020 a agréé la cession de 1 029 actions au prix de 93,63 € entre le Crédit Coopératif et l'association du comité d'expansion du Maine-et-Loire (175 actions), entre la Société Générale et l'association du comité d'expansion du Maine-et-Loire (854 actions). **Le Crédit Coopératif et la Société Générale ont ainsi renforcé leur participation au capital social d'Alter Cités et sont passés de 732 actions à 907 actions pour le Crédit Coopératif, et de 2 actions à 856 actions pour la Société Générale.** Ces cessions d'actions ont fait l'objet de transfert de propriété et d'inscriptions modificatives dans les comptes d'actionnaires et le registre des mouvements de titres de la Société en date du 6 mars 2020.

Le conseil d'administration dans sa séance du 3 septembre 2020 a agréé la cession de 138 actions au prix de 93,63 € entre le Crédit Mutuel d'Anjou et l'association du comité d'expansion du Maine-et-Loire. **Le Crédit Mutuel d'Anjou a ainsi renforcé sa participation au capital social d'Alter Cités et est passé de 1 501 actions à 1 639 actions.** Ces cessions d'actions ont fait l'objet de transfert de propriété et d'inscriptions modificatives dans les comptes d'actionnaires et le registre des mouvements de titres de la Société en date du 19 octobre 2020. **Les cessions étant effectives, l'association du comité d'expansion du Maine-et-Loire n'a plus la qualité d'actionnaire au sein de la SAEWL Alter Cités.**

4) PARTICIPATIONS DIRECTES ET INDIRECTES D'ALTER CITÉS

Au cours de l'exercice 2024, Alter Cités a acquis 50 % des parts soit 1 300 000 actions d'une valeur nominale de 1 euro du capital social de la SAS Les Halles Cœur de Maine d'un montant de 2 600 000 €. La SAS a été constituée par Alter Cités, conjointement avec la Caisse des dépôts et consignations et la caisse régionale du Crédit mutuel d'Anjou. Cette dernière a notamment pour objet l'acquisition et la détention d'une halle de marché avec une offre de consommation sur place, située à Angers (49100), l'administration et la gestion par bail ou tout autre forme de l'immeuble.

De manière générale concernant les prises de participation d'Alter Cités, le tableau ci-dessous synthétise les résultats nets des sociétés au 31 décembre 2024. Plus d'informations sont disponibles en annexe du présent rapport pour chaque société.

| SYNTHESE DES PRISES DE PARTICIPATION D'ALTER CITES | | | |
|--|-------------------------|------------------|-----------------------|
| SAS projets | Prises de participation | % capital social | Résultat net fin 2023 |
| SAS Biowatts Roseraie Energie | 40 000 actions | 53,33 % | + 552 035 € |
| SOCLOVA | 37 790 actions | 11,95 % | + 4 955 007 € |
| SCI Anjou Business Club | 100 actions | 10,00 % | - 24 034 € |
| SAS Anjou Commerces et Centralités | 100 000 actions | 45,45 % | - 43 210 € |
| SAS Angers Commerces et Centralités | 100 000 actions | 45,45 % | + 40 795 € |
| SAS Les Halles Cœur de Maine | 1 300 000 actions | 50 % | - 32 744 € |

5) BILAN DE LA GOUVERNANCE ET DE LA SITUATION FINANCIERE D'ALTER CITES

Principaux risques et incertitudes

Les principaux risques et incertitudes pesant sur Alter Cités résident probablement dans l'évolution de la conjoncture économique, peu favorable au secteur de la construction compte-tenu notamment des crises successives, du contexte économique incertain et des dynamiques de marché moins favorables (inflation, hausse des coûts des matériaux, baisse des investissements, etc.)

Procédures de prévention et de détection des faits d'atteinte à la probité

En 2024, Alter cités a souhaité engager des actions visant à accroître la transparence et la déontologie via la structuration renforcée du pilotage de la société par les collectivités actionnaires. Ce plan d'actions s'inscrit dans la politique mise en place par la Fédération des entreprises publiques locales. Le conseil d'administration dans sa séance du 9 février 2024 a adopté la charte de déontologie de la société.

Les principes qui figurent dans cette charte constituent, au-delà des obligations légales et réglementaires, le socle commun des règles de comportements et pratiques qui doivent guider la société en toutes circonstances. Ils s'inscrivent en parfaite adéquation et en complémentarité avec la charte des valeurs des entreprises publiques locales adoptée par la fédération en juillet 2020.

Contrôles externes

Aucun contrôle externe n'est intervenu au cours de l'exercice 2024.

Bilan de la gouvernance

| Date | Instance | Présence du représentant du Siémi | Taux de présence | Commentaire éventuel |
|------------------|----------|-----------------------------------|------------------|----------------------|
| 9 février 2024 | CA | Oui | 50 % | / |
| 29 mars 2024 | CA | Non | 50 % | / |
| 3 juin 2024 | CA | Non | 50 % | / |
| 20 juin 2024 | AGO | Non | 6 actionnaires | / |
| 8 juillet 2024 | CA | Non | 50 % | / |
| 22 novembre 2024 | CA | Oui | 50 % | / |

Éléments de rémunération des représentants du Siémi

Alter Cités n'a pas versé de jebons de présence, ni opéré de remboursement de frais professionnels ni versé d'autres rémunérations aux administrateurs.

En rémunération des missions de représentation auprès de différents partenaires de la société et d'assistance et conseil à la direction générale pour les relations avec les collectivités, conformément aux dispositions de l'article L.225-46 du code du commerce, il a été versé à M. Jacques-Olivier MARTIN en sa qualité d'administrateur représentant la communauté urbaine d'Angers Loire Métropole, la somme de 15 999,96 € pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024.

Par ailleurs, plusieurs exercices ont permis la distribution par Alter Cités de dividendes auprès de ses actionnaires. Le montant des dividendes perçus par le Siémi au titre des précédents exercices est le suivant :

- 2019 : 0 €
- 2020 : 0 €
- 2021 : 3,8 k€
- 2022 : 0 €
- 2023 : 3,8 k€
- 2024 : 7,3 k€

Situation financière d'Alter Cités

Présentation du chiffre d'affaires et du résultat par secteur d'activités

Alter Cités réalise plusieurs activités, dont les chiffres d'affaires sont détaillés ci-dessous.

Le chiffre d'affaires réalisé par Alter Cités pour les opérations d'aménagement concédées qu'il a entreprises en 2024 est de **1 655 k€**. Ce montant de chiffre d'affaires est supérieur au budget probable. Il se justifie par des acomptes ou ventes de terrains planifiés en 2025 et réalisés en 2024, ainsi que par un investissement réalisé légèrement supérieur (études, honoraires, travaux). A noter que la mise en place du ZAN (zéro artificialisation nette) risque d'amorcer une baisse des ventes dans l'attente du renouvellement de portefeuille opérationnel sur des nouvelles typologies d'opérations.

| REMUNERATION SUR OPERATIONS D'AMENAGEMENT CONCEDEES | | |
|---|---|------------------------------|
| Type | Volum | Rémunération annuelle (2024) |
| Habitat | 528 lots vendus | - |
| Zones d'activités | 31 hectares de terrains viabilisés vendus | - |
| TOTAL CA 2023 | | 1 655 k€ |

Le chiffre d'affaires réalisé par Alter Cités pour les mandats qu'il détient en 2024 est de **975 k€**.

| REMUNERATION SUR MANDATS | | |
|----------------------------------|-------|------------------------------|
| Type | Volum | Rémunération annuelle (2024) |
| Mandats de superstructures | | 232 k€ |
| Mandats de bâtiments industriels | | 709 k€ |
| Mandats d'études | | 34 k€ |
| TOTAL CA 2023 | | 975 k€ |

Le chiffre d'affaires réalisé par Alter Cités pour les prestations de services et autres prestations qu'il mène pour le compte de tiers en 2024 est de **2 394 k€**. Ce montant de chiffre d'affaires est supérieur au budget probable et intègre les locations et les marges sur opérations propres pour les projets Atos et Halles Cœur de Maine.

| REMUNERATION SUR PRESTATIONS DE SERVICES ET AUTRES PRESTATIONS | | |
|--|-------|------------------------------|
| Type | Volum | Rémunération annuelle (2024) |
| Location de bureaux | | 956 k€ |
| Mission d'archivage | | 13 k€ |
| Prestations de services – Gestion adm. et financière | | 154 k€ |
| Marges opération propres | | 1 266 k€ |
| Produits divers | | 5 k€ |
| TOTAL CA 2023 | | 2 394 k€ |

Au titre de l'année 2024, Alter cités a également perçu **2 048 k€** de charges de personnel facturées à Alter public, Alter éco, Alter énergies, Aller services et Angers Loire Métropole pour un salarié mis à disposition. Ce montant est identique au budget probable. Ce chiffre d'affaires est en baisse par rapport aux années précédentes du fait que l'effectif a été transféré pour partie au groupement d'employeurs au 30 juin 2024 et qu'à compter de cette date, la mise à disposition de personnel est facturée à Alter cités par Alter GE par le biais d'une cotisation.

Présentation du compte de résultat

| Compte de résultat ALTER CITÉS | | |
|--------------------------------|-------------------|-------------------|
| | Réalisé 2023 | Réalisé 2024 |
| Produits d'exploitation | 8 322 k€ | 7 763 k€ |
| Charges d'exploitation | 9 324 k€ | 7 598 k€ |
| Résultat d'exploitation | - 1 003 k€ | + 168 k€ |
| Produits financiers | 1 759 k€ | 2 887 k€ |
| Charges financières | 138 k€ | 194 k€ |
| Résultat financier | + 1 621 k€ | + 2 693 k€ |
| Produits exceptionnels | - | - |
| Charges exceptionnelles | - | - |
| Résultat exceptionnel | + 62 k€ | + 135 k€ |
| Résultat brut | + 680 k€ | + 2 994 k€ |
| Impôts sur les bénéfices | - 8 k€ | - 156 k€ |
| Résultat net | + 688 k€ | + 2 838 k€ |

Le **résultat net définitif de l'exercice 2024 est positif de + 2 838 016,92 €**. L'assemblée générale a décidé, sur proposition du conseil d'administration, d'affecter le résultat bénéficiaire comme suit :

- 2 638 015,92 € en dotation en autres réserves,
- 200 001,00 € en dividendes distribués aux actionnaires en rémunération du capital.

Concernant les produits d'exploitation :

- les chiffres d'affaires et résultats d'exploitation par secteurs d'activités sont détaillés ci-dessus ;
- le montant des reprises sur provisions et transferts de charges s'élève en 2024 à 691 k€. Ce poste correspond aux reprises de provisions constituées en vue de couvrir les risques et charges potentiels liés à l'exploitation (contentieux, risques sur opération, créances douteuses...) ainsi qu'aux transferts de charges pour le suivi technique des projets des cellules commerciales.

1) PRÉSENTATION D'ALTER ÉNERGIES

Informations générales

| | |
|----------------------------------|--|
| Dénomination | Alter énergies |
| Date de création | Janvier 2010 |
| Adresse du siège social | 48 C Boulevard du Maréchal Foch 49100 ANGERS |
| Organisation de la gouvernance | SAEML |
| Nom de la Présidente du CA | Madame Marie-Joséphine HAMARD |
| Nom de la Directrice générale | Madame Marie-Joséphine HAMARD |
| Nom du Directeur général délégué | Monsieur Michel BALLARINI |
| Nombre de salariés | / |
| Elus mandataires du Siémi | Messieurs Jean-Luc DAVY, David GEORGET et Gilles TALLUAT |
| Date AG approbation des comptes | 24 juin 2025 |

Historique

La SEM « Anjou Energies Renouvelables » créée en janvier 2010 a changé de dénomination sociale le 13 juin 2016 pour devenir Alter énergies. Elle intervient dans l'aménagement urbain, le développement économique, la construction d'équipements publics et le portage foncier, pour le compte des collectivités et de maîtres d'ouvrages institutionnels.

Objet social

La société Alter énergies a pour objet, principalement sur le territoire du département de Maine-et-Loire, la recherche, le développement et la valorisation des sources d'énergies renouvelables et, notamment, l'étude, le développement, le financement, la réalisation, la maintenance, la gestion et l'exploitation, directement ou indirectement, d'équipements et installations liés au développement des énergies renouvelables et à l'utilisation rationnelle de l'énergie.

Domaine d'activité

Alter énergies intervient dans le but de permettre à une collectivité ou à tout autre partenaire intéressé de participer à la promotion et au développement des énergies renouvelables principalement sur le territoire du Maine-et-Loire. Elle peut principalement intervenir dans les domaines suivants :

- le photovoltaïque,
- les parcs éoliens,
- l'hydroélectricité,
- le bois énergie,
- la méthanisation,
- les réseaux de chaleur,
- l'hydrogène,
- les stations d'avitaillement de carburants alternatifs,
- le stockage d'énergie en lien avec des projets d'énergies renouvelables.

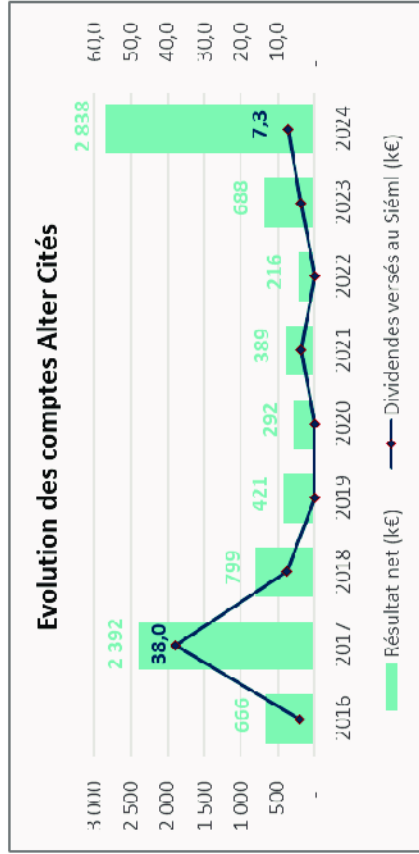
Les autres types d'énergies renouvelables peuvent également être développés après étude d'opportunité et vérification de leur potentiel. Selon les projets et suivants les opportunités, Alter énergies veille à développer ses activités en partenariat avec les structures locales.

Concernant les charges d'exploitations :

- les dépenses liées aux achats et fournitures (127 k€) ont diminué en 2024 par rapport au résultat de l'exercice précédent, du fait notamment de la baisse des dépenses d'électricité sur la bâtiment de l'espace Patton (- 23 k€) ;
- les dépenses liées aux services extérieurs (2 694 k€) ont augmenté en 2024 par rapport au résultat de l'exercice précédent, du fait notamment de la hausse des charges communes du GIE et de la mise à disposition du personnel d'Alter GE. Toutefois, cette hausse est moins importante que prévue, en raison notamment d'une provision pour assistance juridique moins consommée et des frais de fonctionnement moins importants sur le bâtiment de l'espace Patton (honoraires, charges locatives) ;
- les dépenses liées aux impôts et taxes (169 k€) ont diminué en 2024 par rapport au résultat de l'exercice précédent ;
- les charges de personnel (3 701 k€) ont diminué en 2024 par rapport au résultat de l'exercice précédent du fait notamment du transfert de personnel sur Alter GE à compter du 1^{er} juillet 2024.

Concernant le résultat exceptionnel :

- le résultat exceptionnel (+ 135 k€) résulte en 2024 de la dissolution de la SAS Foch suite à l'assemblée générale du 22 novembre 2024.



Présentation de la situation de la trésorerie et du niveau d'endettement

Cette dette se compose notamment d'emprunts auprès des établissements de crédits (63 211 k€), d'avances de trésorerie versé par les collectivités sur les opérations de concession d'aménagement (37 370 k€), de dettes fournisseurs et comptes rattachés (4 985 k€) et de dettes fiscales et sociales (2 288 k€).

Répartition du capital social

Alter énergies a engagé en 2019 une augmentation de capital en numéraire pour le porter de 3,45 M€ à 6,69 M€. Le comité syndical du Siémi du 15 octobre 2019 a approuvé cette augmentation de capital et a décidé d'y souscrire pour 36 720 actions nouvelles correspondant à un montant de 1,83 M€, portant ainsi sa participation de 4,75 % à 29,91 %.

Par délibération en date du 5 juin 2023, le Conseil d'administration d'Alter énergies a de nouveau adopté un projet d'augmentation de son capital social en numéraire, en lien avec son plan stratégique et financier 2022-2031. Il a été décidé une augmentation de capital d'un montant maximum de six millions d'euros, par émission de 120 000 actions nouvelles d'une valeur nominale de cinquante euros chacune. Le comité syndical du Siémi, par délibération n°61bis/2023 en date du 17 octobre 2023, a approuvé cette augmentation de capital.

L'augmentation de capital est devenue définitive en date du 5 janvier 2024, date du certificat du dépositaire des fonds. Elle a été réalisée pour un montant de 5 911 050 € par émission de 118 221 actions nouvelles, ce qui porte le capital social de la SAEML Alter énergies de 6 687 500 € à 12 598 550 € à fin 2024. Le capital social de la SAEML est ainsi réparti comme suit sur le graphique.

Le Siémi dispose de 75 888 actions soit 30,12 % du capital pour un montant de 3 794 400 €.



Organisation de la gouvernance

Composition de l'assemblée générale

L'assemblée générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires, quel que soit le nombre d'actions qu'ils possèdent.

Composition du conseil d'administration

Conformément aux statuts de la SAEML, Alter énergies est administrée par le conseil d'administration qui se compose de trois membres au moins et de dix-huit membres au plus. Les collectivités territoriales détiennent toujours plus de la moitié des sièges d'administrateurs.

A date, le nombre de sièges d'administrateurs est fixé à dix-huit dont treize sont attribués aux collectivités territoriales. La durée des fonctions des administrateurs, autres que les collectivités territoriales, est fixée à six ans.

Le conseil d'administration nomme parmi ses membres un Président qui est une personne physique ou une collectivité territoriale. Dans ce dernier cas, elle agit par l'intermédiaire d'un représentant autorisé à occuper cette fonction, conformément à la réglementation en vigueur. Le Président est nommé pour une durée qui ne

peut excéder celle de son mandat d'administrateur. Il est rééligible. Nul ne peut être nommé Président s'il est âgé de plus de soixante-quinze ans.

Par délibération en date du 10 février 2020, le conseil d'administration de la SAEML Alter énergies, conformément à l'article 17 de ses statuts, a nommé 3 vice-présidents parmi les représentants du Siémi, d'Angers Loire Métropole et de Loire Layon Aubance. Les conseils d'administration des 30 septembre 2020, 13 octobre 2021 et 1^{er} février 2022 ont confirmé ces nominations.

A noter que le conseil communautaire d'Angers Loire Métropole du 7 octobre 2024 a nommé M. Franck POQUIN représentant de la communauté urbaine au sein de la SAEML Alter énergies en remplacement de M. Jean-Marc VERCHERE.

Le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. A date, il est composé comme suit :

| Représentants au conseil d'administration d'Alter énergies | | Fonction | Date de nomination |
|--|------------------|----------|--------------------|
| Collectivité Département de Maine-et-Loire | | | |
| Marie-Joséphine HAMARD | Présidente du CA | | |
| Aline BRAY | Administrateur | | |
| Guy BERTIN | Administrateur | | 15 juillet 2021 |
| Brigitte GUGLIELMI | Administrateur | | |
| Collectivité Siémi | | | |
| Jean-Luc DAVY | Administrateur | | |
| David GEORGET | Administrateur | | 13 octobre 2020 |
| Gilles TALLUAT | Administrateur | | |
| Autres collectivités locales | | | |
| Franck POQUIN (ALM) | Administrateur | | 7 octobre 2024 |
| Luc PELE (Mauges communauté) | Administrateur | | 9 septembre 2020 |
| Jean-Paul BRÉGEON (Cholet agglomération) | Administrateur | | 18 octobre 2021 |
| Anatole MICHEAUD (Saumur Val de Loire) | Administrateur | | 30 juillet 2020 |
| Marc SCHMITTER (Assemblée spéciale des collectivités minoritaires) | Administrateur | | |
| Christophe GUINEHEUX (Assemblée spéciale des collectivités minoritaires) | Administrateur | | 30 septembre 2020 |
| Autres actionnaires | | | |
| Olivier BOURHIS (CDC) | Administrateur | | 10 janvier 2017 |
| Hélène CORBIN (Crédit agricole Anjou Maine) | Administrateur | | 9 janvier 2024 |
| Pierre-Yves NORMAND (Caisse d'épargne Bretagne PDL) | Administrateur | | 5 octobre 2020 |
| Philippe CHUPIN (Crédit mutuel d'Anjou) | Administrateur | | 11 avril 2022 |
| Nicolas MARADAN (Banque populaire grand ouest) | Administrateur | | 19 septembre 2019 |

Composition de l'assemblée spéciale

Les collectivités territoriales ou leurs groupements qui ont une participation au capital ne leur permettant pas de disposer d'un siège d'administrateur au conseil d'administration doivent se regrouper en assemblée spéciale pour désigner un ou plusieurs mandataires communs.

Les représentants de l'assemblée spéciale nommé au conseil d'administration sont :

- Monsieur Marc SCHMITTER ;
- Monsieur Christophe GUINEHEUX.

Composition du comité d'engagement

Le Comité d'engagement est composé de quinze membres titulaires :

- la Présidente directrice générale,
- le directeur général délégué,

- trois représentants du département,
- deux représentants du Siémi,
- deux représentants des EPCI dont le représentant de la collectivité concernée par le projet, administrateurs ou membres de l'Assemblée spéciale,
- un représentant de la Caisse des Dépôts et Consignations,
- un représentant du Crédit Agricole Anjou Maine,
- un représentant de la Caisse d'Épargne Bretagne - Pays de Loire,
- un représentant du Crédit Mutuel d'Anjou,
- un représentant de la Banque Populaire Grand Ouest.

Principales activités et opérations

Activités de l'année écoulée

Dans le cadre de son activité sur les toitures photovoltaïques, Alter énergies possède en 2024 un actif de 35 centrales photovoltaïques et toitures, dont 4 ont été mises en service en 2023 sur la commune d'Angers (*). Aucune nouvelle centrale photovoltaïque n'a été installée en 2024. Le tableau ci-dessous recense le bilan de production 2024 des centrales en fonctionnement, avec un indicateur permettant de constater l'écart entre la production théorique et la production réelle en 2024.

| Sites en exploitation | Ecart prod. réelle et théorique | Interventions / observations 2024 |
|---|---------------------------------|--------------------------------------|
| (*) Angers – Claude Monet (école) | - 30,2 % | - |
| (*) Angers – Jean Voltaire (école) | - 52,5 % | - |
| (*) Angers – Paul Valéry (école) | - 16,8 % | - |
| (*) Angers – René Gasnier (école) | 7,6 % | - |
| Brain sur l'Authion (ateliers) | - 12,7 % | - |
| Baugé (local commercial) | - 14,3 % | - |
| Saint-Clément-de-la-Place (vestiaires) | - 16,5 % | - |
| La Pommeraye (vestiaires) | - 7,9 % | - |
| Bourgneuf-en-Mauges (ateliers) | - 84 % | - |
| Champigné (mairie) | - 7,6 % | - |
| Le Lion d'Angers (salle Emile Joulain) | - 25,4 % | - |
| Dentée (vestiaires) | - 14,6 % | - |
| Grez-Neuville (école) | - 32,7 % | - |
| Saint-Laurent-des-Autels (école) | - 18,4 % | - |
| Baugé (centre René d'Anjou) | - 21,6 % | - |
| Saint-Martin-du-Fouilloux (atelier gymnase) | - 18,9 % | - |
| Saint-Aubin-de-Luigné (école) | - 42,6 % | - |
| Beaucouzé (salle La Haye) | - 20,3 % | - |
| Vihiers (collège) | - 12,4 % | - |
| Montreuil-Juigné (collège) | - | Sécurité – Arrêt total toute l'année |
| Saint-Sylvain-d'Anjou (lycée) | - | Incendie – Arrêt total toute l'année |
| Longué-Jumelles (collège) | - | Sécurité – Arrêt total toute l'année |
| Champcoceaux (collège) | 9,9 % | - |
| Pouancé (collège) | - | Sécurité – Arrêt total toute l'année |
| Saint-Florent (collège) | - 49,8 % | - |
| Saint-Sylvain-d'Anjou (école) | - | Incendie – Arrêt total toute l'année |
| Pouancé (MLH) | - | Sécurité – Arrêt total toute l'année |
| Champigné (MLH) | - | Sécurité – Arrêt total toute l'année |
| Saint-Augustin-des-Bois (MLH) | - 14,1 % | - |
| Trémolières (collège) | - 6,6 % | - |

| | | |
|--------------------------------------|----------|--|
| La Membrolle-sur-Longuenée (gymnase) | - 21,2 % | - |
| La Breille-les-Pins (salle) | - 9,5 % | - |
| Plateau Mayenne (MLH) | - | Sécurité – Arrêt total toute l'année |
| Iceparc (patinoire) | - 26,4 % | Dégradation performance – Chantier adjacents |
| Sport Co (salle de sport) | - 13,8 % | - |

A noter que l'indicateur d'écart entre la production théorique et la production réelle permet d'évaluer le rendement économique de l'installation en fonctionnement optimal. La production théorique a été calculée lors de la réalisation de l'installation, en intégrant une dégradation de 0,5 % par année de fonctionnement. Les arrêts de production pour pannes, maintenance, ou travaux sont pris en compte dans la production réelle, ce qui dégrade nécessairement l'indicateur.

En 2024, le niveau de production global du parc est inférieur à la production théorique. Cela vient principalement du taux d'ensoleillement très bas sur l'année 2024, niveau historiquement bas et aux alentours de - 12 % par rapport à l'attendu. Par ailleurs, plusieurs centrales ont connu des dysfonctionnements impactant leur production de façon relativement importante.

Enfin, le parc est sujet à des arrêts de production répétés (coupures réseaux, défauts matériel, onduleurs vieillissants...). Le délai de remise en fonctionnement du site par le mainteneur engendre nécessairement des pertes de production qui mises bout à bout sur l'ensemble du parc représentent une perte significative.

Perspectives de développement

En partenariat avec les collectivités, en particulier les EPCI à fiscalité propre et le Siémi, Alter énergies va notamment continuer son développement sur les différentes activités qu'elle porte.

Sur le solaire photovoltaïque :

- étude de nouvelles zones pour le développement de centrales au sol : fonciers sans autre vocation (centres d'enfouissement ou de stockage des déchets, carrières...), des fonciers à proximité d'aérodromes ou d'aéroport ;
- développement des activités sur les toitures photovoltaïques de grande taille, notamment dans le secteur industriel ;
- poursuite du partenariat avec SeeYouSun pour les ombrières et installations en toiture de petite et moyenne taille auprès des collectivités et entreprises du territoire et réalisation des premières installations d'ombrières ;
- mise en œuvre du partenariat avec Enercoop Pays de la Loire ayant pour vocation de réaliser plusieurs dizaines d'installations au sol d'une puissance de 300 kWc sur des parcelles délaissées, n'ayant pas d'autre vocation. Alter énergies a notamment validé son entrée dans la SAS SOL'ANJOU pour les petites centrales au sol. Les opérations de prospection et de présentation auprès des collectivités du territoire ont été bien accueillies. Cet outil est en phase efficiente avec la réalisation d'une grappe de trois centrales et la sécurisation d'une trentaine de fonciers pour la fin d'année 2025.

Sur l'éolien :

- poursuite de l'accompagnement des collectivités dans la maîtrise des projets de développement éolien. Deux axes seront définis pour cet accompagnement :
 - o soit l'intégration par Alter énergies des sociétés de projet avec les développeurs privés en apportant un partage de risque de développement, des capacités de réalisation de missions opérationnelles et une force décisionnelle territoriale permettant aux projets d'être mieux compris et pilotés par le territoire ;
 - o soit le portage du développement de projets directement par la SEM Alter énergies dans une démarche territoriale associant collectivités et associations citoyennes.

Sur la méthénisation :

- poursuite des réflexions pour répondre aux sollicitations de co-actionnariat minoritaire auprès de plusieurs groupes d'agriculteurs qui portent des projets.

- 7 premiers dossiers ont été engagés mais ce type de projet porté par des collectifs s'est amenuisé dans le département. Le Siémi et Alter énergies engagent des réflexions pour se placer dès la phase amont afin d'initier des projets autour desquels les collectivités et les agriculteurs auront à s'impliquer.

Sur les stations d'avitaillement de carburant alternatif bioGNV :

- poursuite de la gestion administrative et financière, de l'exploitation et du développement commercial des stations bioGNV de Lasse et de Saint-Léger-de-Linières ;
- élaboration d'une stratégie départementale de déploiement de stations BioGNV avec le Siémi ;
- poursuite des études pour le déploiement de nouveaux sites, notamment dans le Choletais et le Segréen.

2) ÉTAT DES RELATIONS ENTRE LE SIÉMI ET ALTER ÉNERGIES

Les contrats signés entre le Siémi et la Alter énergies

| | |
|--------------------|---|
| Objet | / |
| Montant | / |
| Date | / |
| Secteur d'activité | / |

Les apports en CCA consentis par le Siémi à Alter énergies

| | |
|--------------------|---|
| Objet | / |
| Montant | / |
| Date | / |
| Secteur d'activité | / |

Les garanties d'emprunt consentis par le Siémi à Alter énergies

| | |
|--------------------|---|
| Objet | / |
| Montant | / |
| Date | / |
| Secteur d'activité | / |

Les aides octroyées au titre du développement économique

| | |
|--------------------|---|
| Objet | / |
| Montant | / |
| Date | / |
| Secteur d'activité | / |

Les autres concours financiers consentis par le Siémi à Alter énergies

| | |
|--------------------|---|
| Objet | / |
| Montant | / |
| Date | / |
| Secteur d'activité | / |

3) ÉVOLUTIONS STATUTAIRES ET DE L'ACTIONNARIAT

Évolutions statutaires

Présentation des modifications statutaires intervenues dans l'année

Par délibération en date du 5 juin 2023, le Conseil d'administration d'Alter énergies a arrêté un projet d'augmentation de capital d'un montant maximum de six millions d'euros. La réalisation de cette augmentation de capital social a nécessité de modifier l'article 7 des statuts « Capital social » pour y indiquer le nouveau montant du capital social de la Société.

Le comité syndical du Siémi, par délibération n° 61bis/2023 en date du 17 octobre 2023, a approuvé cette augmentation de capital et le projet de modifications statutaires afférent.

Le conseil d'administration du 29 janvier 2024 a constaté les modifications statutaires, devenues effectives à la date de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire soit le 5 janvier 2024.

Historique des évolutions statutaires sur les cinq dernières années

Par délibération en date du 30 septembre 2019, le conseil d'administration d'Alter énergies a arrêté le projet d'une augmentation de capital social en numéraire et de modification de ses statuts portant, notamment sur le capital social, l'objet social, la composition et le fonctionnement de son conseil d'administration.

Ce projet s'inscrit dans la stratégie d'Alter énergies, en lien avec le Département et le Siémi, de renforcer son engagement dans le développement des énergies renouvelables du territoire en partenariat avec les neufs établissements publics de coopération intercommunale (EPCI).

Le comité syndical du Siémi, par délibération n°52/2019 en date du 15 octobre 2019, a approuvé ce projet d'augmentation de capital et le projet des modifications statutaires d'Alter énergies.

Évolutions de l'actionnariat

Composition de l'actionnariat pour mémoire à la date de clôture des comptes

| Actionnaires | Nombre d'actions détenues | Capital | % du capital détenu |
|---|---------------------------|---------------------|---------------------|
| Collectivités territoriales et groupements | | | |
| Département de Maine-et-Loire | 81 200 | 4 060 000 € | 32,23 % |
| Siémi | 75 888 | 3 794 400 € | 30,12 % |
| Angers Loire Métropole | 15 178 | 758 900 € | 6,02 % |
| Mauges Communauté | 4 553 | 227 650 € | 1,81 % |
| Cholet Agglomération | 3 908 | 195 400 € | 1,55 % |
| Loire Layon Aubance | 2 000 | 100 000 € | 0,79 % |
| Saumur Val de Loire | 2 125 | 106 250 € | 0,84 % |
| Anjou Bleu Communauté | 1 328 | 66 400 € | 0,53 % |
| Vallées du Haut Anjou | 1 328 | 66 400 € | 0,53 % |
| Baugeois Vallée | 1 328 | 66 400 € | 0,53 % |
| Anjou Loir et Sarthe | 1 043 | 52 150 € | 0,41 % |
| TOTAL Collectivités | 189 879 | 9 493 950 € | 75,36 % |
| Autres actionnaires | | | |
| Caisse des dépôts et consignations | 37 200 | 1 860 000 € | 14,76 % |
| Crédit agricole Anjou Maine | 6 223 | 311 150 € | 2,47 % |
| Caisse d'épargne Bretagne PDL | 6 223 | 311 150 € | 2,47 % |
| Crédit mutuel d'Anjou | 6 223 | 311 150 € | 2,47 % |
| Banque populaire grand ouest | 6 223 | 311 150 € | 2,47 % |
| TOTAL Autres actionnaires | 62 092 | 3 104 600 € | 24,64 % |
| Total | 251 971 | 12 598 550 € | 100 % |

Présentation des modifications de l'actionnariat intervenues dans l'année

Par délibération en date du 5 juin 2023, le Conseil d'administration d'Alter énergies a arrêté un projet d'augmentation de son capital social en numéraire, en lien avec son plan stratégique et financier 2022-2031. Il a été décidé une augmentation de capital d'un montant maximum de six millions d'euros, par émission de 120 000 actions nouvelles d'une valeur nominale de cinquante euros chacune.

Le comité syndical du Siémi, par délibération n° 61bis/2023 en date du 17 octobre 2023, a approuvé cette augmentation de capital.

L'augmentation de capital est devenue définitive en date du 5 janvier 2024, date du certificat de dépôt de fonds. Elle a été réalisée pour un montant de 5 911 050 € par émission de 118 221 actions nouvelles, ce qui porte le capital social de la SAEML Alter énergies de 6 687 500 € à 12 598 550 € à fin 2024.

Alter énergies met en exergue, via ce plan, sa capacité à favoriser le développement des énergies renouvelables et la création de nouvelles capacités de production sur le territoire du Maine-et-Loire (solaire photovoltaïque, éolien, méthanisation, production et distribution du biogaz).

Alter énergies ambitionne ainsi de répondre aux quatre objectifs suivants :

- > accélérer le développement territorial des énergies,
- > accompagner une large diversité de projet ENR et contribuer à un effet levier,
- > investir largement sur le territoire pour servir la transition énergétique localement,
- > mettre à disposition des compétences opérationnelles au service des projets à toutes les étapes de son développement.

Historique des évolutions de l'actionnariat sur les cinq dernières années

Alter énergies a engagé en 2019 une augmentation de capital en numéraire pour le porter de 3,45 M€ à 6,69 M€. Cette augmentation de capital s'est accompagnée d'une modification de ses statuts permettant d'intégrer les neuf EPCI à fiscalité propre.

Le comité syndical du Siémi du 15 octobre 2019 a approuvé cette augmentation de capital et a décidé d'y souscrire pour 36 720 actions nouvelles correspondant à un montant de 1,83 M€, portant ainsi sa participation de 4,75 % à 29,91 %.

4) PARTICIPATIONS DIRECTES ET INDIRECTES D'ALTER ÉNERGIES

Au cours de l'exercice 2024, Alter énergies pris des participations dans 2 nouvelles sociétés :

| Filiales | Prises de participation | | % capital social | Résultat net fin 2024 |
|----------------|-------------------------|-----------|------------------|-----------------------|
| | Capital | CCA | | |
| SAS Doué Métha | 20 000 € | - | 6,02 % | - 627 186 € |
| | Capital | CCA | | |
| SAS LAMPA | 25 000 € | 407 058 € | 5,56 % | - 100 393 € |
| | Capital | CCA | | |

De manière générale concernant les prises de participation d'Alter énergies, le tableau ci-dessous synthétisent les résultats nets des sociétés au 31 décembre 2024. Plus d'informations sont disponibles en annexe du présent rapport pour chaque société.

| SYNTHESE DES PRISES DE PARTICIPATION D'ALTER ÉNERGIES | | | | |
|---|-------------------------|--------------------|------------------|-----------------------|
| SAS projets | Prises de participation | | % capital social | Résultat net fin 2024 |
| | Capital | CCA | | |
| SAS Centrale solaire Champ de Liveau | 350 € | 766 329 € | 70 % | + 62 931 € |
| SAS Centrale solaire de la Petite Vicomté | Capital | 230 € | | |
| | CCA | 1 060 833 € | 46 % | - 496 507 € |
| SAS Parc éolien de l'Hyrôme | Capital | 75 000 € | | |
| | CCA | 2 241 037 € | 30 % | - 15 865 € |
| SAEML Mauges Énergies | Capital | 250 000 € | | |
| | CCA | - | 4,67 % | - 33 742 € |
| SCIC Baugeois Vallée énergies renouvelables | Capital | 52 000 € | | |
| | CCA | 27 307 € | 26 % | - 55 819 € |
| SAS Anjou Territoire Solaire | Capital | 400 € | | |
| | CCA | 453 030 € | 40 % | - 297 080 € |
| SAS SmilePhotov/Tiercé | Capital | 3 000 € | | |
| | CCA | 486 134 € | 60 % | - 29 209 € |
| SAS SmilePhotov/Bourgneuf | Capital | 1 500 € | | |
| | CCA | 78 412 € | 30 % | - 34 964 € |
| SAS Centrale solaire des Buttes de Gasneraie | Capital | 475 € | | |
| | CCA | 20 293 € | 95 % | - 7 015 € |
| SAS Anjou BioGNV | Capital | 100 000 € | | |
| | CCA | 210 334 € | 100 % | - 212 180 € |
| SAS Mauges BioGNV | Capital | 3 600 € | | |
| | CCA | 15 941 € | 10 % | - 132 082 € |
| SAS Baugé Agri Méthane | Capital | 35 000 € | | |
| | CCA | 201 949 € | 10,16 % | - 395 270 € |
| SAS Loire Mauges Énergies | Capital | 125 000 € | | |
| | CCA | 389 640 € | 18,48 % | - 82 670 € |
| SAS Noyant Bio Énergies | Capital | 100 000 € | | |
| | CCA | 263 092 € | 19,32 % | - 152 257 € |
| SAS BioÉnergies – Vihiers | Capital | 175 000 € | | |
| | CCA | 184 654 € | 10 % | + 182 086 € |
| SAS Parc éolien de la Ferrière de Flée | Capital | 250 € | | |
| | CCA | - | 50 % | - 6 521 € |
| SAS Centrale solaire de l'Ebeaupinière | Capital | 425 € | | |
| | CCA | - | 85 % | - 3 746 € |
| SAS Doué Métha | Capital | 20 000 € | | |
| | CCA | - | 6,02 % | - 627 186 € |
| SAS LAMPA | Capital | 25 000 € | | |
| | CCA | 407 058 € | 5,56 % | - 100 393 € |
| TOTAL | Capital | 967 230 € | | |
| | CCA | 6 806 043 € | | |

Ces résultats négatifs pour la plupart s'expliquent par la phase de démarrage dans laquelle se trouvent encore la plupart des SAS, avec des stocks de dettes élevés. Le Siémi continuera de suivre l'évolution de ces résultats avec une attention toute particulière.

5) BILAN DE LA GOUVERNANCE ET DE LA SITUATION FINANCIERE D'ALTER ENERGIES

Principaux risques et incertitudes

Alter énergies a identifié en partie un portefeuille de projets de production d'énergie renouvelable pour les prochaines années, notamment autour des filières suivantes : éolien, photovoltaïques au sol et en toiture, et stations d'avitaillage bioGNV. **Une vision analytique de ce portefeuille sera apportée afin de qualifier les risques associés à chaque type de projet** sur des hypothèses techniques (montant des investissements, volume de producible, tarif de vente, coût de fonctionnement, etc.) afin de réaliser une simulation financière de chaque projet qui fera l'objet d'une modélisation des états financiers et indicateurs de performance sur 30 ans.

Au-delà des projets d'ores et déjà en développement, et afin de se placer dans un exercice de cartographie des risques et de projection stratégique du portefeuille potentiel de projets de la société à terme, il sera ajouté aux modélisations **des opérations types pour disposer d'une vision complète de la prospective économique de la société**. L'objectif est d'identifier les types de projets sur lesquels la société pourrait se positionner sur la base des critères suivants :

- environnementaux, énergétiques (quantité et qualité de la production),
- modèle économique des projets et mode de financement en fonction de la maturité propre de chaque projet (subventions, besoin en capitaux, avances en compte courant),
- difficultés de gouvernance et besoins en accompagnement des porteurs de projet.

Cette étape doit aussi permettre de bien cibler les projets d'EnR sur le territoire et les développeurs associés. L'objet sera d'affiner la connaissance du portefeuille prévisionnel et la solidité des projets, et les niveaux de risque associés à chaque hypothèse retenue pour la réalisation du plan d'affaires.

Procédures de prévention et de détection des faits d'atteinte à la probité

En 2024, la SAEML Alter énergies a souhaité engager un plan d'actions dans un but de transparence et de déontologie avec pour volonté que soit davantage structuré le pilotage de la société par les collectivités actionnaires pour s'inscrire dans la politique mise en place par la Fédération des entreprises publiques locales. Le Conseil d'administration dans sa séance du 29 janvier 2024 a adopté une charte de déontologie de la société. Les principes qui figurent dans cette charte constituent, au-delà des obligations légales et réglementaires, le socle commun des règles de comportements et pratiques qui doivent guider la société en toutes circonstances. Ils s'inscrivent en parfaite adéquation et en complémentarité avec la charte des valeurs des entreprises publiques locales adoptée par la fédération en juillet 2020.

Contrôles externes

L'année 2023 avait été marquée par un contrôle des comptes et de gestion de la société par la Chambre régionale des comptes pour les exercices 2018 et suivants. Aucun nouveau contrôle externe n'est intervenu en 2024.

Bilan de la gouvernance

| Date | Instance | Présence du représentant du Siémi | Taux de présence administrateurs | Commentaire éventuel |
|-------------------|---------------------|-----------------------------------|----------------------------------|----------------------|
| 29 janvier 2024 | CA | Oui | 50 % | |
| 15 mai 2024 | Comité d'engagement | | | |
| 4 juin 2024 | CA | Oui | 55 % | |
| 25 juin 2024 | AGO | Non | 11 actionnaires | |
| 11 septembre 2024 | CA | Oui | 61 % | |
| 17 décembre 2024 | Comité d'engagement | Oui | | |

Éléments de rémunération des représentants du Siémi

Les seuls éléments de rémunération connus concernent le versement éventuel de dividendes aux actionnaires. Sur les derniers exercices, aucun dividende n'a été reversé au Siémi.

Le Conseil d'administration peut proposer à l'Assemblée générale une distribution de dividendes en nature en fonction du résultat net après impôt société et affectation de la réserve légale, dans la mesure où les résultats de la société le permettent.

Aucun dividende n'a été versé en 2024.

Situation financière d'Alter énergies

Présentation du chiffre d'affaires et du résultat par secteur d'activités

Depuis sa création, la SEM s'est engagée pleinement dans le développement de l'énergie photovoltaïque, avec la réalisation d'une trentaine de centrales solaires en toiture de bâtiments publics ou privés du département, qu'elle exploite pour une durée de 20 ans (cf. tableau ci-dessous).

Au titre de l'exercice 2024, Alter énergies a généré un chiffre d'affaires de 383 741 € sur l'exploitation de ces centrales solaires en toiture.

| ACTIVITÉ D'EXPLOITATION DE CENTRALES SOLAIRES | |
|---|------------------|
| Sites en exploitation | CA 2024 |
| (-.-) | |
| TOTAL CA 2024 | 383 741 € |

Par ailleurs, la SEM Alter énergies réalise plusieurs missions de maîtrise d'ouvrage déléguée pour le compte de sociétés portant les projets ci-dessous. **Au titre de l'exercice 2024, Alter énergies a généré un chiffre d'affaires de 65 000 € pour la conduite opérationnelle de ces mandats de maître d'ouvrage délégué.**

| ACTIVITÉ DE MAITRISE D'OUVRAGE DELEGUÉE | | | |
|---|---|--------------------------------|------------------------------|
| Société | Projet | Rémunération globale envisagée | Rémunération annuelle (2024) |
| SAS Centrale solaire Champ de Liveau | Centrale photovoltaïque au sol de Montreuil-Bellay | 200 000 € HT | 40 000 € HT |
| SAS Anjou BioGNV | Station d'avitaillage GNC à Saint-Léger-de-Linières | 76 365 € HT | 25 000 € HT |
| TOTAL CA 2024 | | | 65 000 € HT |

Plusieurs structures ont également signé avec Alter énergies des conventions de gestion administrative et financière (cf. tableau de synthèse ci-dessous). Elles confient à la SAEML une mission d'assistance portant sur des prestations de gestion juridique, administrative, comptable, fiscale et financière. Ces prestations sont exécutées en partie par le groupement d'intérêt économique « Alter GIE » dont est membre Alter énergies et dans le cadre d'une convention cadre de gestion administrative et financière la liant au groupement. **Au titre de l'exercice 2024, Alter énergies a généré un chiffre d'affaires de 83 359 € pour la conduite de ces missions de de gestion administrative et financière (GAP).**

| ACTIVITE DE GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE (GAF) | |
|--|------------------------------|
| Société | Rémunération annuelle (2024) |
| SAS Centrale solaire Champ de Liveau | 10 821 € HT |
| SCIC-SAC BVer | 17 501 € HT |
| SAS Centrale solaire de la Petite Vicomté | 11 363 € HT |
| SAS Centrale solaire Les buttes de la Gasneraie | 4 202 € HT |
| SAS Centrale solaire Smiléphotov/Tiercé | 7 206 € HT |
| SAS Anjou BioGNV | 19 433 € HT |
| SAS Centrale solaire de l'Ebeaupinière | 4 000 € HT |
| SAS Parc éolien de la Ferrière de Flée | 8 832 € HT |
| TOTAL CA 2024 | 83 359 € |

Enfin, Alter énergies réalise également d'autres prestations complémentaires pour le compte de tiers, comme des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) portant sur des prestations de suivi des travaux, d'identification des sites et de sécurisation du foncier, des missions de gestion d'exploitation technique et d'interface avec le mainteneur de l'installation, etc. Les activités d'assistance à maîtrise d'ouvrage se sont fortement développées en 2024 avec la réalisation de mission pour le compte des 3 nouvelles SAS : SAS Centrale solaire Les buttes de la Gasneraie, SAS Centrale solaire de l'Ebeaupinière, et SAS Parc éolien de la Ferrière de Flée. **Au titre de l'exercice 2024, Alter énergies a généré un chiffre d'affaires de 139 034 € pour la conduite de ces autres prestations de services.**

| AUTRES ACTIVITES DE PRESTATIONS DE SERVICES | | |
|---|-------------------|------------------------------|
| Société | Service | Rémunération annuelle (2024) |
| SAS Anjou Territoire Solaire | AMO | 78 769 € HT |
| SAS Centrale solaire Les buttes de la Gasneraie | AMO | 20 000 € HT |
| SAS Centrale solaire de l'Ebeaupinière | AMO | 16 000 € HT |
| SAS Parc éolien de la Ferrière de Flée | AMO | 15 000 € HT |
| SAS Centrale solaire Champ de Liveau | Gestion technique | 9 265 € HT |
| TOTAL CA 2024 | | 139 034 € |

Au global pour l'année 2024 et pour l'ensemble de ces activités, la SAEML Alter énergies comptabilise un chiffre d'affaires de 672 k€, contre 748 k€ en 2023.

Présentation du compte de résultat

| Compte de résultat ALTER ENERGIES | Réalisé 2023 | Réalisé 2024 |
|-----------------------------------|-----------------|-----------------|
| Produits d'exploitation | 748 k€ | 672 k€ |
| Charges d'exploitation | 770 k€ | 925 k€ |
| Résultat d'exploitation | -21 k€ | -252 k€ |
| Produits financiers | 252 k€ | 436 k€ |
| Charges financières | 136 k€ | 123 k€ |
| Résultat financier | + 117 k€ | + 314 k€ |
| Produits exceptionnels | 3 k€ | 6 k€ |
| Charges exceptionnelles | 131 k€ | - |
| Résultat exceptionnel | - 128 k€ | + 6 k€ |
| Résultat brut | - 33 k€ | + 68 k€ |
| Impôts / participation salariés | - | - |
| Résultat net | - 33 k€ | + 68 k€ |

Le résultat net définitif de l'exercice 2024 est de + 67 610,30 €. L'assemblée générale d'Alter énergies a décidé, sur proposition du conseil d'administration, d'affecter le résultat bénéficiaire en report à nouveau.

Concernant les produits d'exploitation :

- les chiffres d'affaires et résultats d'exploitation par secteurs d'activité sont détaillés ci-dessus ;
- ce poste est légèrement inférieur au budget probable en raison de décalages à début 2025 de prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la SAS Anjou Territoire Solaire et du contrat de développement de la SAS Centrale solaire de l'Ebeaupinière ;
- le poste transfert de charges et refacturations (1 k€) correspond d'une part à la refacturation à BE GREEN SOLAR des coûts supportés par Alter énergies relatifs au dégat des eaux sur le chantier du collège Truffaut (+ 28 k€) et d'autre part à la diminution d'indemnités d'assurance à recevoir (- 27 k€).

Concernant les charges d'exploitations :

- les charges globales sont supérieures au résultat prévisionnel probable du fait principalement d'une hausse de la mise à disposition du personnel d'Alter Citéis et d'Alter GE pour Alter énergies et des dépenses liées aux sinistres survenus sur les chantiers de BE GREEN SOLAR.

Concernant le résultat financier :

- les produits financiers sont principalement liés à la rémunération des apports en comptes courants d'associés (338 k€), aux produits financiers liés à la convention financière avec la Caisse des dépôts et consignations (93 k€) et aux intérêts perçus sur les parts sociales de la BPGO (5 k€) ;
- ils sont supérieurs au prévisionnel probable du fait de la signature de l'avenant avec la SAS du Parc éolien de l'Hydrôme venant modifier le taux de rémunération des comptes courants d'associés (CCA) de 4 % au taux légal de 5,75 % pour l'année 2024.

Concernant le résultat exceptionnel :

- les produits exceptionnels correspondent à la reprise partielle de la provision passée en 2023 pour la désinstallation et le remplacement des panneaux CENTROSOLAR.



Présentation de la situation de la trésorerie et du niveau d'endettement

Le montant de la dette au 31 décembre 2024 est de 2 900 k€ contre 5 165 k€ sur l'exercice précédent. Cette dette se compose notamment d'emprunts auprès des établissements de crédits (2 433 k€), de dettes fournisseurs et comptes rattachés (405 k€) et de dettes fiscales et sociales (50 k€).

6) ANNEXES – DÉTAILS DES PRISES DE PARTICIPATION

SAS Centrale solaire Champ de Liveau

| | | |
|--|---------------------------|---|
| Informations générales sur la société | Dénomination | Centrale solaire Champ de Liveau |
| | Forme juridique | SAS |
| | Date de création | 2019 |
| | Domaine d'activités | Solaire |
| | EPCI | Saumur Val de Loire |
| | Capital social | 500 € |
| | Montant (€) | 350 € |
| | Part (%) | 70 % |
| | Représentant | Monsieur Michel BALLARINI |
| | Motif de la participation | Réalisation et exploitation centrale photovoltaïque |
| Chiffres clés financiers de la société | Recettes | |
| | Dépenses | |
| | Résultat net | + 62 931 € |

SAS Centrale Solaire de la petite Vicomté

| | | |
|--|---------------------------|--|
| Informations générales sur la société | Dénomination | Centrale solaire de la petite Vicomté |
| | Forme juridique | SAS |
| | Date de création | 2019 |
| | Domaine d'activités | Solaire |
| | EPCI | Angers Loire Métropole (Les Ponts de Cé) |
| | Capital social | 500 € |
| | Montant (€) | 230 € |
| | Part (%) | 46 % |
| | Représentant | Monsieur Michel BALLARINI |
| | Motif de la participation | Développement, construction et exploitation de la centrale |
| Chiffres clés financiers de la société | Recettes | |
| | Dépenses | |
| | Résultat net | - 496 507 € |

SAS Parc éolien de l'Hyrôme

| | | |
|--|---------------------------|---|
| Informations générales sur la société | Dénomination | Parc éolien de l'Hyrôme |
| | Forme juridique | SAS |
| | Date de création | 2019 |
| | Domaine d'activités | Éolien |
| | EPCI | Mauges Communauté |
| | Capital social | 250 000 € |
| | Montant (€) | 75 000 € |
| | Part (%) | 30 % |
| | Représentant | Madame Marie-Joséphine HAMARD |
| | Motif de la participation | Développement, construction et exploitation du parc |
| Chiffres clés financiers de la société | Recettes | |
| | Dépenses | |
| | Résultat net | - 15 865 € |

SAEML Mauges Énergies

| | | |
|--|---------------------------|---------------------------------|
| Informations générales sur la société | Dénomination | Mauges Énergies |
| | Forme juridique | SAEML |
| | Date de création | 2019 |
| | Domaine d'activités | Développement et production EnR |
| | EPCI | Mauges Communauté |
| | Capital social | 5 350 000 € |
| | Montant (€) | 250 000 € |
| | Part (%) | 4,67 % |
| | Représentant | Madame Marie-Joséphine HAMARD |
| | Motif de la participation | Développement et production EnR |
| Chiffres clés financiers de la société | Recettes | |
| | Dépenses | |
| | Résultat net | - 33 742 € |

SCIC-SAS Baugois Vallée énergies renouvelables (BVér)

| | | |
|--|---------------------------|--|
| Informations générales sur la société | Dénomination | Baugois Vallée énergies renouvelables |
| | Forme juridique | SCIC |
| | Date de création | 2021 |
| | Domaine d'activités | Création et exploitation d'une station GNV |
| | EPCI | Baugois Vallées (Lasse) |
| | Capital social | 200 000 € |
| | Montant (€) | 52 000 € |
| | Part (%) | 26 % |
| | Représentant | Monsieur Michel BALLARINI |
| | Motif de la participation | Création et exploitation d'une station GNV |
| Chiffres clés financiers de la société | Recettes | |
| | Dépenses | |
| | Résultat net | - 55 819 € |

SAS Anjou Territoire Solaire

| | | |
|--|---------------------------|--|
| Informations générales sur la société | Dénomination | Anjou Territoire Solaire |
| | Forme juridique | SAS |
| | Date de création | 2021 |
| | Domaine d'activités | Investissements dans les installations solaires PV |
| | Périmètre | Maine-et-Loire |
| | Capital social | 1 000 € |
| | Montant (€) | 400 € |
| | Part (%) | 40 % |
| | Représentant | Monsieur Michel BALLARINI |
| | Motif de la participation | Investissements dans les installations solaires PV |
| Chiffres clés financiers de la société | Recettes | |
| | Dépenses | |
| | Résultat net | - 297 080 € |

SAS SmilePhotov'Tiercé

| | |
|---|---|
| Dénomination | SmilePhotov'Tiercé |
| Forme juridique | SAS |
| Date de création | 2021 |
| Domaine d'activités | Solaire |
| EPCI | Tiercé |
| Capital social | 5 000 € |
| Montant (€) | 3 000 € |
| Part (%) | 60 % |
| Représentant | Monsieur Michel BALLARINI |
| Motif de la participation | Développement, réalisation et exploitation centrale |
| Recettes | |
| Dépenses | |
| Résultat net | - 29 209 € |
| Informations générales sur la société | |
| Participation d'Alter énergies | |
| Chiffres clés financiers de la société | |

SAS SmilePhotov'Bourgneuf

| | |
|---|---|
| Dénomination | SmilePhotov'Bourgneuf |
| Forme juridique | SAS |
| Date de création | 2021 |
| Domaine d'activités | Solaire |
| EPCI | Bourgneuf-en-Mauges |
| Capital social | 5 000 € |
| Montant (€) | 1 500 € |
| Part (%) | 30 % |
| Représentant | Monsieur Michel BALLARINI |
| Motif de la participation | Développement, réalisation et exploitation centrale |
| Recettes | |
| Dépenses | |
| Résultat net | - 34 964 € |
| Informations générales sur la société | |
| Participation d'Alter énergies | |
| Chiffres clés financiers de la société | |

SAS Centrale Solaire des buttes de la Gasneraie

| | |
|---|---|
| Dénomination | Centrale Solaire des buttes de la Gasneraie |
| Forme juridique | SAS |
| Date de création | 2021 |
| Domaine d'activités | Solaire |
| EPCI | Ombrée d'Anjou |
| Capital social | 500 € |
| Montant (€) | 475 € |
| Part (%) | 95 % |
| Représentant | Madame Marie-Joséphine HAMARD |
| Motif de la participation | Développement, réalisation et exploitation centrale |
| Recettes | |
| Dépenses | |
| Résultat net | - 7 015 € |
| Informations générales sur la société | |
| Participation d'Alter énergies | |
| Chiffres clés financiers de la société | |

SAS Anjou bioGNV

| | |
|---|--|
| Dénomination | Anjou bioGNV |
| Forme juridique | SAS |
| Date de création | 2022 |
| Domaine d'activités | Stations d'avitaillement |
| EPCI | |
| Capital social | 100 000 € |
| Montant (€) | 100 000 € |
| Part (%) | 100 % |
| Représentant | Alter énergies : associé unique |
| Motif de la participation | Création, exploitation et promotion de stations bioGNV |
| Recettes | |
| Dépenses | |
| Résultat net | - 212 180 € |
| Informations générales sur la société | |
| Participation d'Alter énergies | |
| Chiffres clés financiers de la société | |

SAS Mauges bioGNV

| | |
|---|--|
| Dénomination | Mauges bioGNV |
| Forme juridique | SAS |
| Date de création | 2022 |
| Domaine d'activités | Stations d'avitaillement |
| EPCI | Mauges Communauté |
| Capital social | 36 000 € |
| Montant (€) | 3 600 € |
| Part (%) | 10 % |
| Représentant | Monsieur Michel BALLARINI |
| Motif de la participation | Conception, maintenance, exploitation des stations |
| Recettes | |
| Dépenses | |
| Résultat net | - 132 082 € |
| Informations générales sur la société | |
| Participation d'Alter énergies | |
| Chiffres clés financiers de la société | |

SAS Baugé Agri Méthane

| | |
|---|--|
| Dénomination | Baugé Agri Méthane |
| Forme juridique | SAS |
| Date de création | 2022 |
| Domaine d'activités | Méthanisation |
| EPCI | Baugeois Vallée |
| Capital social | 344 600 € |
| Montant (€) | 35 000 € |
| Part (%) | 10,16 % |
| Représentant | Monsieur Michel BALLARINI |
| Motif de la participation | Production et vente d'énergies renouvelables |
| Recettes | |
| Dépenses | |
| Résultat net | - 395 270 € |
| Informations générales sur la société | |
| Participation d'Alter énergies | |
| Chiffres clés financiers de la société | |

SAS Loire Mauges Énergies

| | | |
|--|---------------------------|--|
| Informations générales sur la société | Dénomination | Loire Mauges Énergies |
| | Forme juridique | SAS |
| Participation d'Alter énergies | Date de création | 2023 |
| | Domaine d'activités | Méthanisation |
| | EPCI | Mauges Communauté |
| | Capital social | 755 987 € |
| | Montant (€) | 125 000 € |
| Chiffres clés financiers de la société | Part (%) | 18,48 % |
| | Représentant | Monsieur Michel BALLARINI |
| | Motif de la participation | Production et vente d'énergies renouvelables |
| | Recettes | |
| | Dépenses | |
| | Résultat net | - 82 670 € |

SAS Noyant Bio Énergies

| | | |
|--|---------------------------|--|
| Informations générales sur la société | Dénomination | Noyant Bio Énergies |
| | Forme juridique | SAS |
| Participation d'Alter énergies | Date de création | 2023 |
| | Domaine d'activités | Méthanisation |
| | EPCI | Baugeois Vallée |
| | Capital social | 517 581 € |
| | Montant (€) | 100 000 € |
| Chiffres clés financiers de la société | Part (%) | 19,32 % |
| | Représentant | Monsieur Michel BALLARINI |
| | Motif de la participation | Production et vente d'énergies renouvelables |
| | Recettes | |
| | Dépenses | |
| | Résultat net | - 152 257 € |

SAS BioÉnergies – Vihiers

| | | |
|--|---------------------------|--|
| Informations générales sur la société | Dénomination | BioÉnergies – Vihiers |
| | Forme juridique | SAS |
| Participation d'Alter énergies | Date de création | 2023 |
| | Domaine d'activités | Méthanisation |
| | EPCI | Cholet Agglomération |
| | Capital social | 581 370 € |
| | Montant (€) | 58 140 € |
| Chiffres clés financiers de la société | Part (%) | 10 % |
| | Représentant | Monsieur Michel BALLARINI |
| | Motif de la participation | Production et vente d'énergies renouvelables |
| | Recettes | |
| | Dépenses | |
| | Résultat net | + 182 086 € |

SAS Parc éolien de la Ferrière de Flée

| | | |
|--|---------------------------|--|
| Informations générales sur la société | Dénomination | Parc éolien de la Ferrière de Flée |
| | Forme juridique | SAS |
| Participation d'Alter énergies | Date de création | 2023 |
| | Domaine d'activités | Éolien |
| | EPCI | Anjou Bleu Communauté |
| | Capital social | 500 € |
| | Montant (€) | 250 € |
| Chiffres clés financiers de la société | Part (%) | 50 % |
| | Représentant | Monsieur Michel BALLARINI |
| | Motif de la participation | Réalisation et exploitation d'un parc éolien |
| | Recettes | |
| | Dépenses | |
| | Résultat net | - 6 251 € |

SAS Centrale solaire de l'Ebeaupinière

| | | |
|--|---------------------------|--|
| Informations générales sur la société | Dénomination | Centrale solaire de l'Ebeaupinière |
| | Forme juridique | SAS |
| Participation d'Alter énergies | Date de création | 2023 |
| | Domaine d'activités | Solaire |
| | EPCI | Anjou Bleu Communauté |
| | Capital social | 500 € |
| | Montant (€) | 425 € |
| Chiffres clés financiers de la société | Part (%) | 85 % |
| | Représentant | Monsieur Michel BALLARINI |
| | Motif de la participation | Réalisation et exploitation centrale solaire |
| | Recettes | |
| | Dépenses | |
| | Résultat net | - 3 746 € |

SAS LAMPA

| | | |
|--|---------------------------|---|
| Informations générales sur la société | Dénomination | LAMPA |
| | Forme juridique | SAS |
| Participation d'Alter énergies | Date de création | |
| | Domaine d'activités | Méthanisation |
| | EPCI | Anjou Loir et Sarthe |
| | Capital social | 450 000 € capital variable au minimum de 48 000 € |
| | Montant (€) | 25 000 € |
| Chiffres clés financiers de la société | Part (%) | 5,56 % |
| | Représentant | Monsieur Michel BALLARINI |
| | Motif de la participation | Production et vente d'énergies renouvelables |
| | Recettes | |
| | Dépenses | |
| | Résultat net | - 100 393 € |

| | |
|---------------------------|--|
| Dénomination | Doué Métha |
| Forme juridique | SAS |
| Date de création | |
| Domaine d'activités | Méthanisation |
| EPCI | Saumur Val de Loire |
| Capital social | 314 440 € |
| Montant (€) | 20 000 € |
| Part (%) | 6,02 % |
| Représentant | Monsieur Michel BALLARINI |
| Motif de la participation | Production et vente d'énergies renouvelables |
| Recettes | |
| Dépenses | |
| Résultat net | - 627 186 € |

1) PRÉSENTATION D'ALTER PUBLIC

Informations générales

| | |
|---------------------------------|--|
| Dénomination | Alter Public |
| Date de création | 2010 |
| Adresse du siège social | 48 C Boulevard du Maréchal Foch 49100 ANGERS |
| Organisation de la gouvernance | SPL |
| Nom du Président du CA | Madame Florence DABIN |
| Nom du Directeur général | Monsieur Michel BALLARINI |
| Nombre de salariés | 19 salariés |
| Elu mandataire du Siéml | Monsieur Jean-Luc DAVY |
| Date AG approbation des comptes | 24 juin 2025 |

Historique

La société publique locale (SPL) de l'Anjou est une entreprise publique locale créée en septembre 2010 avec un changement de dénomination sociale le 24 juin 2016 pour devenir Alter Public. Elle a repris les opérations d'aménagement d'Alter Services et celles de la SPL Angers Rives Nouvelles par transfert d'activité, afin de rationaliser le métier de l'aménagement sur le territoire du Maine-et-Loire.

Alter Public se caractérise par un capital public exclusivement contrôlé par les collectivités. Elle est compétente dans tous les domaines du développement local, mais uniquement pour ses actionnaires et sur leurs seuls territoires.

Objet social

La société a notamment pour objet :

- **d'étudier et de réaliser des opérations d'équipement foncier**, économique, touristique, sportif, industriel en vue du développement économique du département de Maine-et-Loire ;
- **de procéder à la réalisation d'opérations d'aménagement** et d'équipement intéressant les collectivités locales du département de Maine-et-Loire ;
- **d'être un aménageur engagé** dans la transition écologique ;
- **d'entreprendre toutes actions foncières préalables** ou nécessaires à la réalisation des opérations ;
- **de conduire des missions de suivi-animation** de l'opération programmée d'amélioration de l'habitat de renouvellement urbain (OPAH RU), de mener des études sur des friches existantes à recomposer.

Domaine d'activité

Alter Public mène, pour le compte des collectivités locales de Maine-et-Loire et de maîtres d'ouvrages institutionnels, des projets d'envergure dont l'importance ou la complexité nécessitent d'avoir recours à un maître d'ouvrage délégué.

L'intervention de la société permet à la collectivité de conserver ses prérogatives et de définir les grandes lignes du projet. Son rôle principal consiste à préparer les métropoles de demain, à aménager et construire les territoires de façon équilibrée afin d'accueillir dans les meilleures conditions possibles les nouveaux habitants que le département de Maine-et-Loire comptera dans les années futures.

Alter Public a poursuivi ses investissements avec une diversité marquée tant sur son cœur de métier d'aménageur, de construction d'équipements publics que par du renouvellement urbain, de la requalification des centres anciens, de nouvelles zones d'activités sur des études de fiches et sur les enjeux de la transition écologique.

Alter Public porte le foncier et joue le rôle d'établissement public foncier sur le territoire. Un dispositif de portage foncier a, par ailleurs, été mis en place sur le territoire dans le cadre du plan départemental de l'habitat : Anjou portage foncier. Un autre dispositif a été mis en place par le biais de convention d'action foncière qui est adossé à un mandat d'études préalable à une opération d'aménagement.

Autour des enjeux de gestion d'équipements urbains, en appui aux politiques publiques de ses collectivités actionnaires, la SPL Alter Public intervient en matière d'opérations d'études et/ou de construction et d'exploitation de services publics à caractère industriel et commercial et plus spécifiquement dans la gestion des services publics dans les domaines suivants :

- **Energie** – Réseaux de chaleur ;
- **Déplacement** – Autopartage, avec la gestion du service « Clitz ».

Répartition du capital social

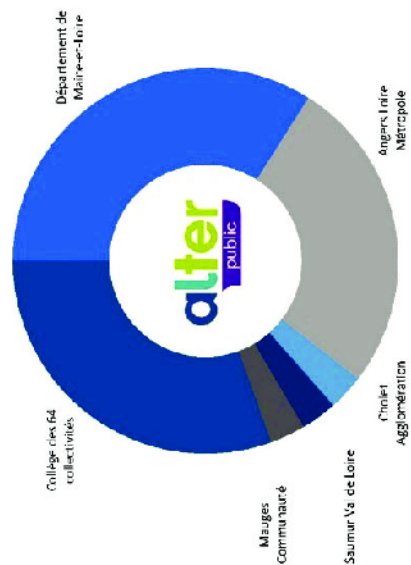
La SPL Alter Public a récemment décidé de procéder à une augmentation de capital dont la souscription a été réservée au Département de Maine-et-Loire permettant ainsi de favoriser l'entrée au capital de quinze nouvelles collectivités non encore actionnaires de la SPL par le biais de cessions d'actions qui se feront au fur et à mesure en fonction des sollicitations de collectivités liées à la conduite de projet d'une opération d'aménagement ou de construction d'équipement public.

Ainsi, aux termes des délibérations du conseil d'administration du 10 février 2023 et de l'assemblée générale mixte du 21 juin 2023, le conseil d'administration du 6 février 2024 a constaté l'augmentation du capital de la SPL d'un montant de 30 000 € pour le porter de 370 000 € à 400 000 € par émission de 300 actions nouvelles d'un montant de 100 € de valeur nominale chacune entièrement libérées. L'assemblée générale a décidé de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires pour la totalité de l'augmentation de capital social, correspondant à l'émission de 300 actions au profit du Département de Maine-et-Loire.

L'augmentation du capital social de la SPL Alter Public est devenue définitive en date du 26 octobre 2023. Le capital social d'Alter Public au 31 décembre 2023 est réparti comme suit.

Par délibérations successives du conseil d'administration au cours de l'année 2024, précisées et détaillées ci-après dans le rapport, la commune des Hauts d'Anjou, la commune de Savennières et le SEA sont devenus actionnaires de la SPL Alter Public au sein du collège des collectivités.

Le Siémi dispose de 20 actions soit 0,5 % du capital pour un montant de 2 000 €. Il siège au sein du collège des collectivités.



Organisation de la gouvernance

Composition de l'assemblée générale

L'assemblée générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires, quel que soit le nombre d'actions qu'ils possèdent.

Composition du conseil d'administration

Par délibération du conseil d'administration de la SPL Alter Public, conformément à l'article 18 des statuts, la société a confirmé la nomination de Madame Florence DABIN en tant que Présidente de la société et la nomination de 5 vice-présidents au sein de la société parmi les représentants de :

- la communauté urbaine Angers Loire Métropole,
- l'agglomération du Choletais,
- la communauté d'agglomération Saumur Val de Loire,
- la communauté d'agglomération Mauges Communauté,
- le département de Maine-et-Loire.

Au 31 décembre 2024, le conseil d'administration de la SPL Alter Public est composé des administrateurs suivants.

| Représentants au conseil d'administration d'Alter Public | | Fonction | Date de nomination |
|--|----------------|----------|--------------------|
| Département de Maine-et-Loire | | | |
| Florence DABIN | Administrateur | | 15/07/2021 |
| Emmanuel CAPUS | Administrateur | | 15/07/2021 |
| Philippe CHALOPIN | Administrateur | | 15/07/2021 |
| Patrice BRAULT | Administrateur | | 15/07/2021 |
| Grégory BLANC | Administrateur | | 15/07/2021 |
| Angers Loire Métropole | | | |
| Denis CHIMIER | Administrateur | | 12/09/2022 |
| Jacques-Olivier MARTIN | Administrateur | | 17/07/2020 |
| Philippe VEYER | Administrateur | | 17/07/2020 |
| Hélène CRUYPENINCK | Administrateur | | 13/09/2021 |
| Francis GUTTEAU | Administrateur | | 13/09/2021 |
| Cholet Agglomération | | | |
| Frédéric PAVAGEAU | Administrateur | | 16/01/2023 |
| Saumur Val de Loire | | | |
| Jackie GOULET-CLAISSE | Administrateur | | 30/07/2020 |
| Mauges Communauté | | | |
| Didier HUC HON | Administrateur | | 09/09/2020 |
| Assemblée spéciale des collectivités | | | |
| Sylvie SOURISSEAU (Brissac Loire Aubance) | Administrateur | | 03/09/2020 |
| David LAGLEYZE (Anjou Loir et Sarthe) | Administrateur | | 03/09/2020 |
| Roch BRANGOUR (Angers) | Administrateur | | 03/09/2020 |
| Elisabeth MARQUET (Jarzé Villages) | Administrateur | | 03/09/2020 |
| Lamine NAHAM (Trélazé) | Administrateur | | 08/06/2022 |

Concernant le Siémi, M. Jean-Luc DAVY est censeur dans le collège des collectivités.

Principales activités et opérations

Activités de l'année écoulée

- Au 31 décembre 2024, le portefeuille est composé de 250 opérations « actives » qui se répartissent ainsi :
- 93 opérations de concessions (contre 88 en 2023),
 - 96 opérations de mandats (contre 91 en 2023),

de développement durable et de transition écologique dans l'attente d'une création éventuelle d'un outil à l'échelle du département.

Ainsi, la formalisation de cette orientation stratégique a engagé la SPL Alter Public dans un nouveau cycle de développement, autre que son activité d'aménagement-construction, autour des enjeux de gestion d'équipements urbains, en appui aux politiques publiques de ses collectivités actionnaires.

Dans ce cadre, la SPL Alter Public intervient exclusivement pour le compte de ses collectivités actionnaires, sans mise en concurrence en matière d'opérations d'études et/ou de construction et d'exploitation de services publics à caractère industriel et commercial et plus spécifiquement dans la gestion des services publics dans les domaines suivants :

- **Énergie** – Réseaux de chaleur ;
- **Déplacement** – Autopartage, avec la gestion du service « Cliz ». ».

Pour matérialiser ses perspectives et tenir compte du contexte, notamment liée aux évolutions environnementales, la SPL Alter Public doit établir un plan d'élaboration stratégique couvrant la période 2025 à 2030 qui devra être présenté et soumis au conseil d'administration.

2) ÉTAT DES RELATIONS ENTRE LE SIÉML ET ALTER PUBLIC

Les contrats signés entre le Siéml et la Alter Public

| Objet | Contrat de mandat public d'études préalable pour l'extension et la réhabilitation des locaux du Siéml : le Siéml envisage la réalisation de travaux d'aménagement et d'extension de ses locaux afin d'accompagner la croissance de ses effectifs mais également dans la perspective de créer des synergies locales avec d'autres syndicats. Conformément aux articles L.2422-5 à 11 du Code de la commande publique, le Syndicat a décidé de déléguer au mandataire le soin de faire réaliser ces travaux en son nom et pour son compte, et de lui conférer à cet effet le pouvoir de le représenter pour l'accomplissement des actes juridiques relevant des attributions du maître de l'ouvrage, dans le cadre d'un mandat. |
|--------------------|---|
| Montant | 211 905 € HT |
| Date | 16 janvier 2024 |
| Secteur d'activité | Opération de construction – Mandat public d'études préalable pour l'extension et la réhabilitation des locaux du Siéml |

| Objet | Mandat de travaux pour la construction d'une chaufferie biomasse, du réseau de chaleur de chaleur et des sous-stations à Montrevault-sur-Evre : le Syndicat envisage de procéder à la construction d'un réseau de chaleur sur la commune de Montrevault-sur-Evre avec la construction d'une chaufferie collectivité biomasse/gaz, du réseau et des points de livraisons, sous-stations associées. Conformément aux articles L.2422-5 à 11 du Code de la commande publique, le Syndicat a décidé de déléguer au mandataire le soin de faire réaliser ces travaux en son nom et pour son compte, et de lui conférer à cet effet le pouvoir de le représenter pour l'accomplissement des actes juridiques relevant des attributions du maître de l'ouvrage, dans le cadre d'un mandat. |
|--------------------|---|
| Montant | 100 000 € HT |
| Date | 11 avril 2024 |
| Secteur d'activité | Opération de construction – Mandat de travaux pour la construction d'une chaufferie biomasse, du réseau de chaleur de chaleur et des sous-stations à Montrevault-sur-Evre |

- 46 opérations portage foncier dont 12 opérations de convention d'action foncière (contre 36 en 2023),
- 15 opérations de prestations de services dont 12 OPAH, la Loire à Vélo, l'autopartage à Saumur et la salle de sport à Cholet (contre 13 en 2023).

L'investissement réalisé par la SPL en 2024 est de **94,44 millions d'euros** (contre 123,23 millions d'euros en 2023) avec des variations selon la typologie de contrat.

Concernant les opérations de concessions, les investissements sont en augmentation par rapport à 2023 ce qui matérialise la reprise des phases opérationnelles malgré un contexte économique et environnemental exigeant.

Concernant les opérations de mandat, les investissements sont en diminution par rapport à 2023 du fait essentiellement de la fin du contrat pour la réalisation des lignes B et C du tramway.

Concernant le volume des ventes, on décompte en 2024, pour l'habitat, 529 lots équivalents logements cédés et, pour les zones d'activités, 19 hectares de terrains viabilisés vendus représentant 13 implantations.

Perspectives de développement

Alter Public intervient au niveau de l'ensemble du territoire département de Maine-et-Loire en complémentarité avec les autres outils permettant d'organiser, de structurer et de mettre en œuvre les politiques publiques du territoire.

Ce rôle est d'autant plus important que, sur le Maine-et-Loire, ce sont les outils d'aménagement, SEM et SPL, qui portent le foncier et jouent le rôle d'établissement public foncier sur le territoire. Un dispositif de portage foncier a, par ailleurs, été mis en place sur le territoire dans le cadre du plan départemental de l'habitat : Anjou portage foncier. Un autre dispositif a été mis en place par le biais de convention d'action foncière qui est adossé à un mandat d'études préalable à une opération d'aménagement.

Alter Public souhaite ainsi développer prioritairement ses interventions, lors des prochaines années, sur des opérations dans les domaines d'activités suivants :

- **les opérations d'aménagement, notamment le développement ou la création de quartiers d'habitation, de zones et de parcs d'activités, répondant aux cibles suivantes :**
 - o les opérations de renouvellement urbain des quartiers ANRU ;
 - o les grandes opérations d'aménagement urbain ;
 - o les opérations de reconstruction de centres-bourgs ;
 - o les OPAH-RU et les opérations de reconstruction de cœur de ville (ORI...)
 - o les éco quartiers de terrains à bâtir et maisons individuelles ;
 - o les opérations d'aménagement de zone d'activités ;
 - o requalification de friches industrielles ;
 - o les lotissements d'habitation.
- **les opérations de construction pour le compte d'autrui et notamment la construction d'équipements publics, de bureaux, de locaux d'activités, de locaux de stockage, de locaux commerciaux ;**
- **les opérations de gestion de divers équipements notamment :**
 - o la gestion d'équipements publics.

Alter Public souhaite également poursuivre la mise en place d'un système de management environnemental sur tous ses projets d'aménagement. Différentes démarches ont été lancées : certification globale avec 8 écoquartiers, expérimentation territoire bas carbone unique sur le territoire (E+/C- notamment), projets de construction bois sur le territoire d'Angers Loire Métropole, projets d'aménagement alimentés par des réseaux de chaleur biomasse intégrés dès la conception, participation aux Assises de la transition écologique mise en place par Angers Loire Métropole.

Par ailleurs, une réflexion stratégique est menée par Alter Public pour conduire des études sur les enjeux de gestions d'équipements publics ou d'intérêts généraux dans une logique de soutien aux politiques publiques

3) ÉVOLUTIONS STATUTAIRES ET DE L'ACTIONNARIAT

Évolutions statutaires

Présentation des modifications statutaires intervenues dans l'année

Par délibération en date du 2 juin 2023, le Conseil d'administration de la SPL Alter Public a approuvé le projet de modification statutaire relatif à la modification de l'objet social de la société.

Cette modification statutaire relative à la modification de l'objet social de la SPL Alter Public permettra à la Société d'intervenir exclusivement pour le compte de ses collectivités actionnaires, en matière d'opérations d'études et/ou de construction et d'exploitation de services publics à caractère industriel ou commercial et plus spécifiquement dans la gestion des biens, des services et des équipements liés au service public dans les domaines suivants :

- > Énergie et réseaux de chaleur ;
- > Déplacements et autopartage, avec la gestion du service « Citiz ».

Ces nouveaux domaines d'intervention doivent figurer expressément à l'objet social de la Société pour permettre aux collectivités actionnaires de déléguer ces activités à la SPL sans mise en concurrence, conformément à l'article L.1411-12 du Code général des collectivités territoriales.

En tant qu'actionnaire de la SPL, le Siémi a approuvé cette modification statutaire en comité syndical du 17 octobre 2023.

L'assemblée générale extraordinaire de la SPL Alter Public, dans sa séance du 6 février 2024, a approuvé la modification des statuts de la société. Pour répondre à ces nouvelles missions, Alter Public a modifié l'article 2 « Objet social » de ses statuts et a ajouté le paragraphe suivant :

« 4/ D'exploiter tous services publics à caractère industriel ou commercial ou toutes autres activités d'inérêt général contribuant notamment au développement économique de ses collectivités actionnaires. A ce titre elle pourra se voir confier l'exploitation et la gestion des biens, des services et des équipements liés au service public de stationnement-déplacement, aux réseaux de chaleur, au service public de l'électricité, du développement des énergies renouvelables et de l'utilisation rationnelle de l'énergie délégués par ses actionnaires. »

Historique des évolutions statutaires sur les cinq dernières années

Le Siémi étant entré au capital d'Alter Public le 27 juin 2023, il n'a pas connaissance des éventuelles évolutions statutaires intervenues au cours des cinq derniers exercices.

Évolutions de l'actionnariat

Composition de l'actionnariat pour mémoire

| Actionnaires | Nombre d'actions détenues | Capital | % du capital détenu |
|--|---------------------------|-----------|---------------------|
| Département de Maine-et-Loire | 1 300 | 130 000 € | 32,50 % |
| Angers Loire Métropole | 1 060 | 106 000 € | 26,50 % |
| Cholet Agglomération | 120 | 12 000 € | 3 % |
| Saumur Val de Loire | 120 | 12 000 € | 3 % |
| Mauges Communauté | 120 | 12 000 € | 3 % |
| Assemblée spéciale des 64 collectivités | | | |
| Anjou Bleu Communauté | 20 | 2 000 € | 0,5 % |
| Anjou Loir et Sarthe | 20 | 2 000 € | 0,5 % |
| Angers | 20 | 2 000 € | 0,5 % |
| Avrillé | 20 | 2 000 € | 0,5 % |
| Baugé-en-Anjou | 20 | 2 000 € | 0,5 % |
| Baugois Vallée | 20 | 2 000 € | 0,5 % |
| Beaucouzé | 20 | 2 000 € | 0,5 % |
| Beaufort-en-Anjou | 20 | 2 000 € | 0,5 % |

| | |
|--------------------|---|
| Objet | Contrat de mandat public pour la restauration et l'extension de la chapelle de Beuzon à Ecoiffant : le Siémi envisage d'acquiescer la Chapelle du Château de Beuzon, inscrite aux monuments historiques depuis 1969 et située dans la zone industrielle d'Ecoiffant et à proximité de son siège, pour la restaurer et l'aménager en salle polyvalente. La construction d'un bâtiment annexe et l'aménagement de la parcelle font également partie du programme des travaux. Conformément aux articles L.2422-5 à 11 du Code de la commande publique, le Syndicat a décidé de déléguer au mandataire le soin de faire réaliser ces travaux en son nom et pour son compte, et de lui conférer à cet effet le pouvoir de le représenter pour l'accomplissement des actes juridiques relevant des attributions du maître de l'ouvrage, dans le cadre d'un mandat. |
| Montant | 90 000 € |
| Date | 19 novembre 2024 |
| Secteur d'activité | Opération de construction – Mandat public pour la restauration et l'extension de la chapelle de Beuzon à Ecoiffant |

| | |
|--------------------|---|
| Objet | Contrat de mandat pour la construction du réseau de chaleur de Châteaufort-sur-Sarthe (Les Hauts d'Anjou) |
| Montant | 96 200 € |
| Date | 19 mai 2025 |
| Secteur d'activité | Opération de construction – Mandat public pour la construction d'un réseau de chaleur |

Les apports en CCA consentis par le Siémi à Alter Public

| | |
|--------------------|---|
| Objet | / |
| Montant | / |
| Date | / |
| Secteur d'activité | / |

Les garanties d'emprunt consentis par le Siémi à Alter Public

| | |
|--------------------|---|
| Objet | / |
| Montant | / |
| Date | / |
| Secteur d'activité | / |

Les aides octroyées au titre du développement économique

| | |
|--------------------|---|
| Objet | / |
| Montant | / |
| Date | / |
| Secteur d'activité | / |

Les autres concours financiers consentis par le Siémi à Alter Public

| | |
|--------------------|---|
| Objet | / |
| Montant | / |
| Date | / |
| Secteur d'activité | / |

| | | | |
|---------------------------------|----|---------|-------|
| Beaupréau-en-Mauges | 20 | 2 000 € | 0.5 % |
| Bellefleur-en-Layon | 20 | 2 000 € | 0.5 % |
| Bouchemaine | 20 | 2 000 € | 0.5 % |
| Britsac Loire Aubance | 20 | 2 000 € | 0.5 % |
| Cantenay-Epinard | 20 | 2 000 € | 0.5 % |
| Chalonnais-sur-Loire | 20 | 2 000 € | 0.5 % |
| Chemillé-en-Anjou | 20 | 2 000 € | 0.5 % |
| Cholet | 20 | 2 000 € | 0.5 % |
| Corzé | 20 | 2 000 € | 0.5 % |
| Doué-en-Anjou | 20 | 2 000 € | 0.5 % |
| Ecouflant | 20 | 2 000 € | 0.5 % |
| Etriché | 20 | 2 000 € | 0.5 % |
| Fontevraud l'Abbaye | 20 | 2 000 € | 0.5 % |
| Gennes Val de Loire | 20 | 2 000 € | 0.5 % |
| Huillé-Lezigné | 20 | 2 000 € | 0.5 % |
| Ingrandes-Le Fresne-sur-Loire | 20 | 2 000 € | 0.5 % |
| Jarzé Villages | 20 | 2 000 € | 0.5 % |
| Les Garennes-sur-Loire | 20 | 2 000 € | 0.5 % |
| Le Lion d'Angers | 20 | 2 000 € | 0.5 % |
| Loire Authion | 20 | 2 000 € | 0.5 % |
| Longué-Jumelles | 20 | 2 000 € | 0.5 % |
| Longueue-en-Anjou | 20 | 2 000 € | 0.5 % |
| Le May-sur-Evre | 20 | 2 000 € | 0.5 % |
| Les Hauts d'Anjou | 20 | 2 000 € | 0.5 % |
| Les Ponts-de-Cé | 20 | 2 000 € | 0.5 % |
| Loire Layon Aubance | 20 | 2 000 € | 0.5 % |
| Mauges-sur-Loire | 20 | 2 000 € | 0.5 % |
| Mazé-Milon | 20 | 2 000 € | 0.5 % |
| Montreuil-Bellay | 20 | 2 000 € | 0.5 % |
| Montreuil-Juigné | 20 | 2 000 € | 0.5 % |
| Montreuil-sur-Loir | 20 | 2 000 € | 0.5 % |
| Montrevault-sur-Evre | 20 | 2 000 € | 0.5 % |
| Morannes-sur-Sarthe-Daumeray | 20 | 2 000 € | 0.5 % |
| Mozé-sur-Loire | 20 | 2 000 € | 0.5 % |
| Mirrs-Erigné | 20 | 2 000 € | 0.5 % |
| Orée d'Anjou | 20 | 2 000 € | 0.5 % |
| Rives-du-Loir-en-Anjou | 20 | 2 000 € | 0.5 % |
| Saint-Augustin-des-Bois | 20 | 2 000 € | 0.5 % |
| Saint-Barthélemy-d'Anjou | 20 | 2 000 € | 0.5 % |
| Saint-Léger-de-Linières | 20 | 2 000 € | 0.5 % |
| Saint-Martin-du-Fouilloux | 20 | 2 000 € | 0.5 % |
| Saint-Melaine-sur-Aubance | 20 | 2 000 € | 0.5 % |
| Sainte-Gemmes-sur-Loire | 20 | 2 000 € | 0.5 % |
| Saumur | 20 | 2 000 € | 0.5 % |
| Savennières | 20 | 2 000 € | 0.5 % |
| SEA - Syndicat d'eau de l'Anjou | 20 | 2 000 € | 0.5 % |
| Segré-en-Anjou-Bleu | 20 | 2 000 € | 0.5 % |
| Sèches-sur-le-Loir | 20 | 2 000 € | 0.5 % |
| Sèvremoine | 20 | 2 000 € | 0.5 % |
| Stémé | 20 | 2 000 € | 0.5 % |
| Tiercé | 20 | 2 000 € | 0.5 % |
| Trélazé | 20 | 2 000 € | 0.5 % |
| Vallées du Haut Anjou | 20 | 2 000 € | 0.5 % |
| Vertières-en-Anjou | 20 | 2 000 € | 0.5 % |
| Total | | | |

Présentation des modifications de l'actionnariat intervenues dans l'année

La SPL Alter Public a récemment décidé de procéder à une augmentation de capital dont la souscription a été réservée au Département de Maine-et-Loire permettant ainsi de favoriser l'entrée au capital de quinze nouvelles collectivités non encore actionnaires de la SPL par le biais de cessions d'actions qui se feront au fur

et à mesure en fonction des sollicitations de collectivités liées à la conduite de projet d'une opération d'aménagement ou de construction d'équipement public.

L'augmentation du capital social d'Alter public est devenue définitive en date du 26 octobre 2023.

Le conseil d'administration du 6 février 2024 a agréé, d'une part, la cession de 20 actions détenues par le Département de Maine-et-Loire au bénéfice du Syndicat d'eau de l'Anjou (SEA) et, d'autre part, la cession de 20 autres actions détenues par le Département de Maine-et-Loire au bénéfice de la commune des Hauts d'Anjou.

Ces cessions d'actions ont également été approuvées par décision de leurs assemblées délibérantes en date du 20 février 2024 pour la commune des Hauts d'Anjou, du 23 février 2024 pour le SEA, et du 14 mars 2024 pour le Département de Maine-et-Loire. Du fait de ces cessions, la commune des Hauts d'Anjou et le SEA deviennent actionnaires de la SPL Alter Public.

Le conseil d'administration du 6 juin 2024 a agréé la cession de 20 actions détenues par le Département de Maine-et-Loire au bénéfice de la commune de Savennières. Cette cession d'actions a également été approuvée par décision de leurs assemblées délibérantes en date du 10 septembre 2024 pour la commune de Savennières et en date du 16 octobre 2024 pour le Département de Maine-et-Loire. Du fait de ces cessions, la commune de Savennières devient actionnaire de la SPL Alter Public.

Historique des évolutions de l'actionnariat sur les cinq dernières années

Le Siémi étant entré au capital d'Alter Public le 27 juin 2023, il n'a pas connaissance des éventuelles évolutions de l'actionnariat intervenues au cours des cinq derniers exercices.

4) PARTICIPATIONS DIRECTES ET INDIRECTES D'ALTER PUBLIC

La SPL n'a opéré aucune prise de participation directe ou indirecte d'Alter Public dans des sociétés.

5) BILAN DE LA GOUVERNANCE ET DE LA SITUATION FINANCIERE D'ALTER PUBLIC

Principaux risques et incertitudes

Les principaux risques et incertitudes pesant sur Alter Public résident probablement dans l'évolution de la conjoncture économique, peu favorable au secteur de la construction compte-tenu notamment des crises successives, du contexte économique incertain et des dynamiques de marché moins favorables (inflation, hausse des coûts des matériaux, baisse des investissements, etc.).

Procédures de prévention et de détection des faits d'atteinte à la probité

En 2024, la SPL Alter Public a souhaité engager des actions dans un but de transparence et de déontologie avec pour volonté que soit davantage structuré le pilotage de la société par les collectivités actionnaires pour s'inscrire dans la politique mise en place par la Fédération des entreprises publiques locales.

Le Conseil d'administration dans sa séance du 6 février 2024 a adopté une charte de déontologie de la société. Les principes qui figurent dans cette charte constituent, au-delà des obligations légales et réglementaires, le socle commun des règles de comportements et pratiques qui doivent guider la société en toutes circonstances. Ils s'inscrivent en parfaite adéquation et en complémentarité avec la charte des valeurs des entreprises publiques locales adoptée par la fédération en juillet 2020.

Contrôles externes

Aucun contrôle externe n'est intervenu au cours de l'exercice 2024.

Bilan de la gouvernance

| Date | Instance | Présence du représentant du Siémi | Taux de présence | Commentaire éventuel |
|----------------|----------|-----------------------------------|------------------|----------------------|
| 6 février 2024 | CA | Non | 55 % | / |
| 6 février 2024 | AGE | Non | 32 actionnaires | / |
| 6 juin 2024 | CA | Non | 50 % | / |
| 27 juin 2024 | AGO | Non | 26 actionnaires | / |

Éléments de rémunération des représentants du Siémi

Alter Public ne verse pas et n'a pas versé de jetons de présence, ni opéré de remboursement de frais professionnels.

Conformément aux dispositions de l'article R.225-29 du Code de commerce et à l'article 23 des statuts, le conseil d'administration peut conférer à un ou plusieurs de ses membres tous mandats spéciaux pour un ou plusieurs objets déterminés.

Ainsi, après l'approbation du conseil départemental en date du 19 octobre 2022 et du conseil d'administration du 8 juin 2022, Mme Florence DABIN, administratrice, représentant le Département de Maine-et-Loire, a été investie d'un mandat spécial : en rémunération des missions de représentation de la Société auprès de différents partenaires et à l'occasion de manifestations particulières, conformément aux dispositions de l'article L.225-46 du Code de commerce, il a été versé à Madame Florence DABIN en sa qualité d'administratrice, la somme de 15 999,96 € pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024.

Le conseil d'administration peut proposer à l'assemblée générale une distribution de dividendes en nature en fonction du résultat net après impôts société et affectation de la réserve légale, dans la mesure où les résultats de la société le permettent. L'assemblée générale d'Alter Public a décidé, sur proposition du conseil d'administration, de ne pas prélever sur les bénéfices de l'exercice 2024 la somme nécessaire pour servir un intérêt net à titre de dividende.

Situation financière d'Alter Public

Présentation du chiffre d'affaires et du résultat par secteur d'activité

Alter Public réalise plusieurs activités, dont les chiffres d'affaires sont détaillés ci-dessous.

Le chiffre d'affaires réalisé par Alter Public pour les opérations d'aménagement concédées qu'il a entreprises en 2023 est de **4 200 k€**. Le nombre d'hectares cédé est en hausse par rapport à l'exercice précédent. La mise en place du ZAN (zéro artificialisation nette) risque toutefois d'amorcer une baisse des ventes dans l'attente du renouvellement du portefeuille opérationnel sur des nouvelles typologies d'opérations.

| RÉMUNÉRATION SUR OPÉRATIONS D'AMÉNAGEMENT CONCÉDÉES | | |
|---|---|------------------------------|
| Type | Volume | Rémunération annuelle (2024) |
| Habitat | 529 lots vendus | - |
| Zones d'activités | 19 hectares de terrains viabilisés vendus | - |
| TOTAL CA 2024 | | 4 200 k€ |

Le chiffre d'affaires réalisé par Alter Public pour les mandats qu'il détient en 2024 est de **1 516 k€**.

| RÉMUNÉRATION SUR MANDATS | | |
|----------------------------|--------|------------------------------|
| Type | Volume | Rémunération annuelle (2024) |
| Mandats de superstructures | | 508 442 € |
| Mandats d'études | | 389 969 € |
| Mandats de travaux | | 618 009 € |
| TOTAL CA 2024 | | 1 516 420 € |

Le chiffre d'affaires réalisé par Alter Public pour les prestations de services et autres prestations qu'il mène pour le compte de tiers en 2024 est de **2 080 k€**. Il est légèrement supérieur au résultat prévisionnel probable du fait de rémunérations supplémentaires pour l'activité OPAH-RU et le versement d'un acompte sur l'acquisition foncière.

| RÉMUNÉRATION SUR PRESTATIONS DE SERVICES ET AUTRES PRESTATIONS | | |
|--|--------|------------------------------|
| Type | Volume | Rémunération annuelle (2024) |
| Autres produits (bonis opérations, Loire à Vélo) | | 267 299 € |
| Anjou portage foncier et conventions d'actions foncières | | 244 262 € |
| Prestations : OPAH-RU... | | 1 336 550 € |
| Location équipement sportif | | 201 259 € |
| Autopartage | | 30 925 € |
| TOTAL CA 2024 | | 2 080 295 € |

Présentation du compte de résultat

| Compte de résultat ALTER PUBLIC | Réalisé 2023 | Réalisé 2024 |
|---------------------------------|---------------|---------------|
| Produits d'exploitation | 8 066 k€ | 7 797 k€ |
| Charges d'exploitation | 7 519 k€ | 7 678 k€ |
| Résultat d'exploitation | 547 k€ | 119 k€ |
| Produits financiers | 1 155 k€ | 615 k€ |
| Charges financières | 863 k€ | 260 k€ |
| Résultat financier | 292 k€ | 355 k€ |
| Produits exceptionnels | - | - |
| Charges exceptionnelles | - | - |
| Résultat exceptionnel | - | - |
| Résultat brut | 839 k€ | 474 k€ |
| Impôts / participation salariés | 209 k€ | 117 k€ |
| Résultat net | 629 k€ | 358 k€ |

Le résultat net définitif de l'exercice 2024 est de 357 759,74 €. L'assemblée générale d'Alter Public a décidé, sur proposition du conseil d'administration, d'affecter le résultat bénéficiaire en dotations entre « autres réserves ».

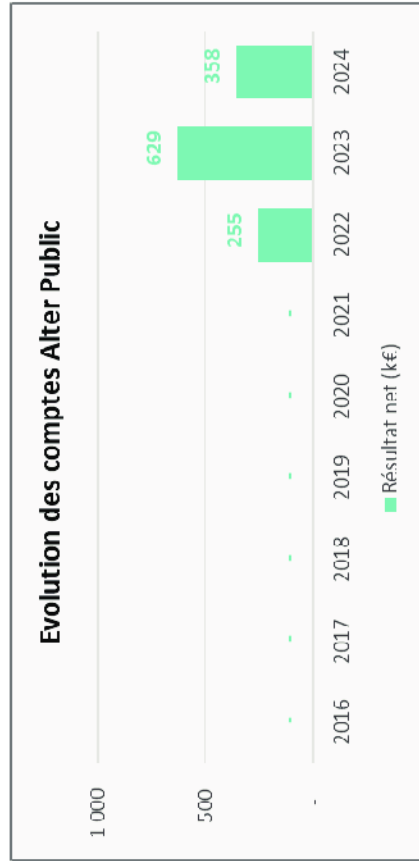
Ce résultat 2024 est supérieur au résultat probable annoncé et se justifie essentiellement par une augmentation des produits : par la rémunération sur les opérations concédées liées aux conduites opérationnelles, les missions liées à l'animation des OPAH, le portage foncier et les produits financiers liés à la nouvelle convention financière avec la Banque des territoires. Par ailleurs, la diminution des charges de personnel et de certaines charges externes (notamment assurantielles) ont permis d'atteindre un résultat supérieur au résultat prévisionnel.

Concernant les produits d'exploitation :

- les chiffres d'affaires et résultats d'exploitation par secteurs d'activités sont détaillés ci-dessus.

Concernant les charges d'exploitation :

- 3 162 k€ de charges de mise à disposition de personnel ont été facturées à Alter Public par Alter Cités et Alter GE en 2024 pour l'exécution des missions confiées dans le cadre de concessions, mandats ou prestations de services, ainsi que le coût salarial du directeur général mis à disposition par la SCET GE ;
- 1 113 k€ de charges de personnel correspondant à l'effectif pour conduire les missions d'OPAH-RU ;
- 3 192 k€ de charges externes liées principalement à une rémunération de gestion pour l'assistance à la direction et à l'administration de la société et des prestations de conseils au titre de la gestion, aux charges communes du GIE afférentes au fonctionnement d'Alter Public, à la location des bureaux de l'agence de Segre, et à toutes autres charges externes habituelles (assurances, honoraires, déplacements...)
- 31 k€ d'impôts et taxes et 174 k€ de dotation aux provisions.



Présentation de la situation de la trésorerie et du niveau d'endettement

Le montant de la dette d'Alter Public est de 224 985 k€ en 2024. Ce poste est notamment composé de 145 290 k€ d'emprunts auprès des établissements de crédits, de 35 983 k€ d'emprunts et dettes financières diverses, de 10 756 k€ de dettes fournisseurs et comptes rattachés, et de 2 144 k€ de dettes fiscales et sociales.

1) PRÉSENTATION DE SORÉGIES

Informations générales

| | |
|---|---|
| Dénomination | Sorégies |
| Date de création | 19/11/2003 |
| Adresse du siège social | 78 avenue Jacques Cœur – 86000 POITIERS |
| Organisation de la gouvernance | SAEML |
| Nom du Président du conseil de surveillance | Monsieur Jacques DESCHAMPS |
| Nom du Président du directoire | Monsieur Philippe CHARTIER |
| Nom du Directeur général | Monsieur Frédéric BOUVIER |
| Nombre de salariés | 314 salariés |
| Élu mandataire du Siéml | Monsieur Jean-Luc DAVY |
| Date AG approbation des comptes | 23 juin 2025 |

Historique

Créée par le Syndicat intercommunal d'électricité de la Vienne (SIEDV), la régie d'électricité de la Vienne voit le jour en 1925 et a pour mission première l'électrification des 269 communes membres. C'est ainsi que la Vienne devient le deuxième département français totalement électrifié après Paris.

En 1946, alors que la loi de nationalisation de l'électricité aboutit à la création d'EDF, le Syndicat intercommunal de la Vienne décide d'affirmer sa confiance dans l'entreprise locale de distribution d'électricité. La mission de la Régie est alors de poursuivre le développement et l'entretien des réseaux d'électricité.

En 1999 est créé la Régie d'équipement et de gaz de la Vienne (distribution et fourniture de gaz), apportant son savoir-faire à plus de 250 communes.

En 2004, avec l'ouverture des marchés à la concurrence, ces deux régies deviennent SORÉGIES.

Conformément aux nouvelles dispositions législatives et réglementaires, les activités de gestionnaire de réseaux et de fournisseur d'énergie sont séparées dans des entités juridiquement distinctes. C'est ainsi que la société SRD est créé le 17 janvier 2008 pour la partie gestion des réseaux électriques.

Depuis 2004, Sorégies a poursuivi son développement en devenant, à l'aide de ses filiales, fournisseur d'énergie à l'échelle nationale (via la société Alterma énergie) et producteur d'électricité œuvrant particulièrement dans le domaine des énergies d'origine renouvelable.

Objet social

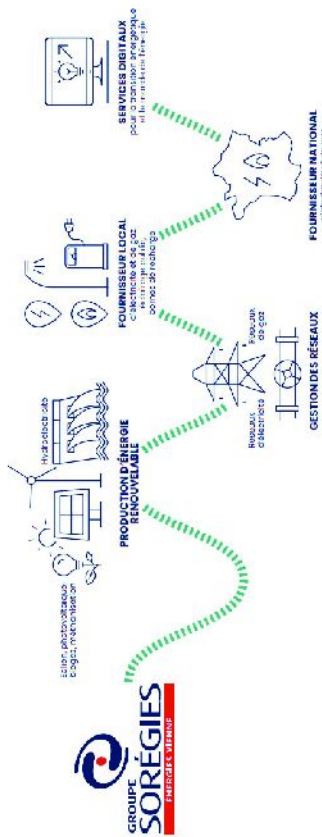
Sorégies est une société d'économie mixte locale ayant pour objet la gestion technique et commerciale de l'acheminement et de la fourniture d'électricité et de gaz, l'équipement et l'exploitation de tout moyen de production, prestations de construction et d'entretien des réseaux et installations d'éclairage public, gestion et exploitation de bases de données informatiques d'intérêt public, conception, gestion, exploitation de réseaux information et de communication câbles ou hertziens, activités de prestataires de formation.

Domaine d'activité

En s'appuyant sur ses différentes filiales et sur sa participation dans un certain nombre de sociétés de production de distribution et de commercialisation, Sorégies est présente sur l'ensemble des domaines de l'énergie en partant de la production jusqu'à la consommation finale chez le client. Elle fournit 200 000 clients sur les réseaux d'électricité (Vienne) et de gaz (Vienne, Maine-et-Loire, Indre-et-Loire, Vendée) qu'elle développe et exploite directement ou indirectement à travers sa filiale SRD (pour l'électricité).

Ainsi, conformément au schéma synthétique ci-dessous, Sorégies intervient aux différentes étapes de l'organisation des services publics de l'énergie :

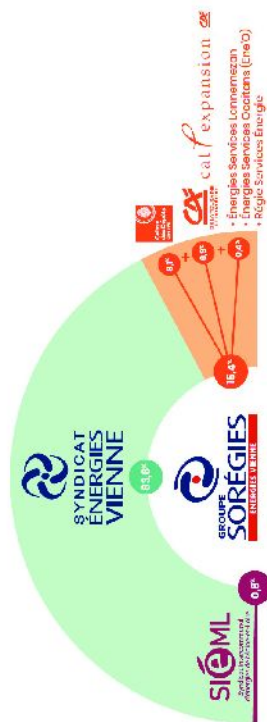
- **la production**, notamment de manière intégrée depuis la fusion de Sorégies et de son ex-filiale Sergies (filiale détenue à 100 % par Sorégies) spécialisée dans les énergies renouvelables ;
- **la distribution**, via sa filiale à Sorégies Réseau de Distribution (SRD, filiale détenue à 100 % par Sorégies), gestionnaire du réseau et concessionnaire du syndicat Énergies Vienne ;
- **la fourniture d'électricité** assurée directement par Sorégies sur le territoire de la concession du syndicat Énergies Vienne et par sa filiale Altema Énergie, fournisseur alternatif présent sur le marché concurrentiel sur l'ensemble du territoire français



Répartition du capital social

Au 31 décembre 2023, le capital social de la SAEML SOREGIES s'élève à 25 726 600 €, composé de 257 266 actions d'une valeur nominale de 100 €.

Le Siéml est actionnaire de Sorégies depuis le 27 juin 2008 et détient aujourd'hui 0,762 % du capital social (arrondi à 0,8 % ci-dessous) soit 1 962 actions pour un capital de 3 300 000 €.



Organisation de la gouvernance

Composition du directoire

La société est dirigée par un directoire dont les membres sont nommés pour une durée de 5 ans par le conseil de surveillance. Ce dernier confère la qualité de Président du directoire à l'un des membres du directoire et, le cas échéant, la qualité de directeur général à un ou plusieurs autres membres du directoire.

Le directoire est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société. Il est notamment investi de tous les pouvoirs nécessaires à la gestion du patrimoine social et peut, à cet effet, effectuer tout acte et passer tout contrat de toute nature et de toute forme engageant la société.

Le président du directoire représente la société dans ses rapports avec les tiers.

| Représentants au Directoire de SOREGIES | Fonction | Date de nomination |
|---|--|---|
| Frédéric BOUVIER | Président du Directoire | 7 novembre 2023 |
| Vincent GIRAUD | Membre du Directoire et Directeur Général Adjoint Gaz et Infrastructures R&D | 7 novembre 2023 |
| Pascal GRIMAUD | Membre du Directoire et Directeur Général Adjoint Ressources Mutualisées | 7 novembre 2023 Démission de Pascal GRIMAUD avec effet au 1 ^{er} juillet 2025 |
| Antonin MARCAULT | Membre du Directoire et Directeur Général Adjoint Fourmirl'énergie | 7 novembre 2023 |
| Anna WACHOWIAK | Membre du Directoire et Directrice Générale Adjointe Production, Achats et Valorisation de l'Énergie, Innovation | 7 novembre 2023 |
| Eloïdie RIBARDIERE LE MAY | Membre du Directoire et Directrice Générale Adjointe Ressources Mutualisées et Affaires Publiques | 1 ^{er} juillet 2025 |

Composition du conseil de surveillance

Les membres du conseil de surveillance sont nommés par l'assemblée générale.

Le conseil de surveillance élit en son sein, un président et un ou deux vice-présidents. Ils sont chargés de convoquer le conseil et d'en diriger les débats. Le président et le vice-président sont également appelés à présider les assemblées d'actionnaires.

Le conseil de surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la société par le directoire

| Représentants au Conseil de Surveillance de SOREGIES | Fonction | Date de nomination |
|--|---|-----------------------------|
| Collectivité SEV | | |
| Jacques DESCHAMPS | Président du Conseil de Surveillance | CoSy du SEV du 1/12/2020 |
| Gilles MORISSEAU | Vice-Président du Conseil de Surveillance | |
| Rose-Marie BERTAUD | Conseillère au Conseil de Surveillance | |
| François AUDOUX | Conseiller au Conseil de Surveillance | |
| Patrick CABARET | Conseiller au Conseil de Surveillance | |
| Michel JALLAIS | Conseiller au Conseil de Surveillance | |
| Jacques AUGRIS | Conseiller au Conseil de Surveillance | |
| Marie Renée DESROSES | Conseiller au Conseil de Surveillance | |
| François GARGOUIL | Conseiller au Conseil de Surveillance | |
| Romain MIGNOT | Conseiller au Conseil de Surveillance | |
| Dominique MARCHAND | Conseiller au Conseil de Surveillance | CoSy du SEV du 14/12/2023 |
| Collectivité Siéml | | |
| Jean-Luc DAVY | Conseiller au Conseil de Surveillance | CoSy du Siéml du 20/05/2014 |
| Autres actionnaires | | |
| Jean-Michel CLEMENT | Conseiller au Conseil de Surveillance | AG SORÉGIES du 25/06/2020 |
| Amaury de BARBEYRAC (CDC) | Conseiller au Conseil de Surveillance | AG SORÉGIES du 30/06/2022 |
| Thierry CANDIDAT (CATP) | Conseiller au Conseil de Surveillance | AG SORÉGIES du 30/06/2022 |

Principales activités et opérations

Activités de l'année écoulée

L'année 2024 s'inscrit dans la continuité de l'année 2023 qui fut une année de gestion post-crise des marchés de l'énergie, avec une baisse des consommations d'électricité et de gaz qui a inéluctablement impacté l'activité de Sorégies.

D'autre part, depuis 2022, l'agrégation d'énergie renouvelable est une activité centrale pour le groupe Sorégies qui valorise l'énergie de producteurs via ses offres de fourniture.

Les principales activités et opérations de l'année écoulée figurent dans le rapport d'activité de la société. Les faits marquants à retenir pour 2024 sont les suivants :

- > la situation encore fragile des marchés de l'énergie ;
- > l'acquisition de la société du parc éolien de la Gondannerie (SPEG) développant un parc éolien d'une puissance de 33,6 MW situé dans l'Indre (36) ;
- > le changement de logo du groupe Sorégies ;
- > le versement d'un montant de 4 628 K€ de dons à la fondation SOREGIES abritée par la Fondation de France.

Perspectives de développement

D'après Sorégies, l'exercice 2025 sera principalement marqué par les 100 ans du groupe, la mise à jour du plan stratégique ENERGIES VIENNE 2026-2030 et la poursuite du projet CAMPUS.

2) ÉTAT DES RELATIONS ENTRE LE SIÉML ET SORÉGIES

Les contrats signés entre le Siéml et Sorégies

| | |
|--------------------|--|
| Objet | Contrat de concession pour la distribution publique de gaz sur le secteur des Mauges – DSP 2007-03 |
| Montant | - |
| Date | 7 mars 2008 |
| Secteur d'activité | Distribution publique de gaz |

| | |
|--------------------|---|
| Objet | Contrat de concession pour la distribution publique de gaz sur le secteur de Doué la Fontaine – DSP 2007-07 |
| Montant | - |
| Date | 7 mars 2008 |
| Secteur d'activité | Distribution publique de gaz |

| | |
|--------------------|---|
| Objet | Contrat de concession pour la distribution publique de gaz sur le secteur Sud Loire Ouest – DSP 2008-06 |
| Montant | - |
| Date | 7 avril 2010 |
| Secteur d'activité | Distribution publique de gaz |

| | |
|--------------------|---|
| Objet | Contrat de concession pour la distribution publique de gaz sur le secteur de Montreuil-Bellay – DSP 2008-11 |
| Montant | - |
| Date | 7 avril 2010 |
| Secteur d'activité | Distribution publique de gaz |

| | |
|--------------------|--|
| Objet | Contrat de concession pour la distribution publique de gaz sur le secteur de Candé – DSP 2016-01 |
| Montant | - |
| Date | 11 janvier 2017 |
| Secteur d'activité | Distribution publique de gaz |

| | |
|--------------------|--|
| Objet | Contrat de concession pour la distribution publique de gaz sur le secteur de Villiedeu-la-Blouère – DSP 2022 |
| Montant | - |
| Date | 2022 |
| Secteur d'activité | Distribution publique de gaz |

Les apports en CCA consentis par le Siéml à Sorégies

| | |
|--------------------|---|
| Objet | / |
| Montant | / |
| Date | / |
| Secteur d'activité | / |

Les garanties d'emprunt consentis par le Siéml à Sorégies

| | |
|--------------------|---|
| Objet | / |
| Montant | / |
| Date | / |
| Secteur d'activité | / |

Les aides octroyées au titre du développement économique

| | |
|--------------------|---|
| Objet | Convention de contribution au financement de la dorsale biogazière des Mauges |
| Montant | 1 145 145 € |
| Date | Mandatements en 2017, 2022 et 2023 |
| Secteur d'activité | Transition énergétique et gaz renouvelable |

Les autres concours financiers consentis par le Siéml à Sorégies

| | |
|--------------------|---|
| Objet | / |
| Montant | / |
| Date | / |
| Secteur d'activité | / |

3) ÉVOLUTIONS STATUTAIRES ET DE L'ACTIONNARIAT

Évolutions statutaires

Présentation des modifications statutaires intervenues dans l'année

En 2023, l'arrivée à échéance des mandats des membres du conseil de Sorégies ainsi que le projet de regroupement Sorégies – Sergyies ont nécessité de procéder à des adaptations statutaires, à savoir :

- > la mise à jour de l'objet social de Sorégies,
- > la réorganisation du fonctionnement du conseil,
- > l'augmentation du nombre maximum de membres du conseil de surveillance de Sorégies.

En effet, la SAEML a entamé le regroupement de Sergies et de Sorégies afin de pouvoir déployer un modèle intégré, de la production d'énergie renouvelable à la fourniture d'énergie et accélérer le déploiement des nouveaux modèles favorisant la transition énergétique

La première étape de ce projet de regroupement a consisté en l'intégration au sein de Sergies de ces 8 filiales détenues par cette première à 100 %, à savoir les sociétés Grands Champs Energies, Mont Joubert Energies, Massonne Energies, Ferme éolienne de la Côte du Gibet, La Benate Energies, Enfinity PV8, et SUN POITOU, cette dernière absorbant préalablement la Centrale Solaire de l'Argence.

La deuxième étape a consisté à intégrer Sergies dans Sorégies, en faisant remonter dans Sorégies les participations de Sergies dans ses 40 autres filiales. Cette deuxième étape a nécessité une autorisation de l'ensemble des actionnaires de Sorégies. En vertu de ses délégations, le Président DAVY a fait le nécessaire.

La troisième étape a consisté à modifier les statuts de Sorégies pour mettre à jour son objet social et actualiser l'organisation du Directoire et du Conseil de surveillance. L'ajustement de l'objet social a notamment permis d'intégrer et de détailler l'ensemble des activités des sociétés de production d'énergie renouvelable absorbées, à savoir : « la prospection, le développement, l'acquisition, l'ingénierie, le montage, la construction et l'exploitation de moyens de production d'énergie et de vecteurs énergétiques, notamment de sources renouvelables ».

Cette modification statutaire a été validée par le comité syndical du Siéml du 17 octobre 2023.

Par décision en date du 19 octobre 2023, l'assemblée générale extraordinaire de Sorégies a finalement décidé, à l'unanimité, d'adapter l'administration de la société en modifiant les statuts.

Le 21 décembre 2023, l'assemblée générale extraordinaire a approuvé la fusion par voie d'absorption de la société SERGIES, qui a elle-même préalablement absorbé 8 filiales. Cette opération a été retranscrite dans l'article 6 « Apports » des statuts.

Historique des évolutions statutaires sur les cinq dernières années

Par décision du 16 décembre 2020, l'assemblée générale extraordinaire de SOREGIES a décidé, à l'unanimité d'aligner l'âge limite de membre du Directoire sur celui de membre du Conseil de surveillance, c'est-à-dire 75 ans, et en conséquence de modifier la rédaction du second alinéa de l'article 15.1 des statuts qui est devenu la suivante : « *Nul ne peut être nommé membre du Directoire, s'il est âgé de plus de 75 ans. Le membre du Directoire en exercice est réputé démissionnaire d'office à la clôture de l'exercice social au cours duquel il a atteint cet âge.* »

Aucune modification du capital social n'est intervenue au cours des cinq derniers exercices.

Évolutions de l'actionnariat

Composition de l'actionnariat pour mémoire

| Actionnaires | Nombre d'actions détenues | Capital | % du capital détenu |
|-------------------------------------|---------------------------|---------------------|---------------------|
| SEV | 215 739 | | 83,859 % |
| SIÉML | 1 962 | | 0,762 % |
| Autres actionnaires | | | |
| Caisse des Dépôts et Consignation | 20 829 | | 8,096 % |
| CATP Expansion | 544 | | 0,212 % |
| Caisse Régionale du Crédit Agricole | 16 669 | | 6,478 % |
| Centre Loire Expansion | 544 | | 0,212 % |
| Energies Services Lannemezan | 326 | | 0,126 % |
| ENE'O | 326 | | 0,126 % |
| RSE Ambrérieux en Dombes | 326 | | 0,126 % |
| Personne physique | 1 | | / |
| Total | 257 266 | 25 726 600 € | 100 % |

Présentation des modifications de l'actionnariat intervenues dans l'année
Aucune modification de l'actionnariat n'est intervenue au cours de l'année 2023.

Historique des évolutions de l'actionnariat sur les cinq dernières années

En date du 1^{er} décembre 2020, les prêts de consommation d'actions au bénéfice de MM. HAIE, LOISEL, JULIEN, GILLI ont été résiliés. Les quatre actions ont été transférées au Syndicat ENERGIES VIENNE à la même date.

4) PARTICIPATIONS DIRECTES ET INDIRECTES DE SORÉGIES

Au cours de l'exercice 2024, Sorégies a notamment pris des participations dans les nouvelles sociétés ci-dessous :

| Filiales | Prises de participation | % capital social | Résultat net fin 2024 |
|--|-------------------------|------------------|-----------------------|
| SAS Hydrocop | 24 936 970 € | 23,3 % | 660 k€ |
| SAS Les ombrières de Neuvy | 490 € | 49 % | En attente |
| Société parc éolien de la Gondomnerie (SPEG) | 5 000 € | 100 % | En attente |

De manière générale concernant les prises de participation de Sorégies, le tableau ci-dessous synthétise les résultats nets des principales sociétés dans lesquelles Sorégies détient des participations au 31 décembre 2024. Plus d'informations sont disponibles en annexe du présent rapport pour chaque société.

| SYNTHESE DES PRISES DE PARTICIPATION DE SORÉGIES | | | |
|--|-------------------------|------------------|-----------------------|
| Filiales | Prises de participation | % capital social | Résultat net fin 2024 |
| SRD | 60 690 639 € | 100 % | 20 397 k€ |
| Alternà | 9 919 686 € | 66,31 % | 21 098 k€ |
| ALTSIS | 212 500 € | 42,50 % | 150 k€ |
| ZE Energies Vienne | 5 000 € | 50 % | En attente |
| Gascoigne énergies services (GES) | 2 324 975 € | 23 % | En attente |
| ZE Energy | 54 659 € | 5,9 % | En attente |
| Haulogy.net | 1 967 008 € | 29,8 % | En attente |
| Haulogy France | 2 500 € | 25 % | En attente |
| SAS Hydrocop | 24 936 970 € | 23,3 % | 660 k€ |

A noter que la société Sergies, ainsi que huit filiales et sous-filiales de celle-ci, ont été absorbées en 2023 par Sorégies avec effet au 1^{er} janvier 2024. Ces opérations de fusion permettent à Sorégies d'être un fournisseur/producteur intégré lui permettant notamment de déployer des nouveaux modèles favorisant la transition énergétique et de résister plus efficacement aux crises.

Ainsi, l'exercice 2024 est le premier exercice intégrant les filiales SERGIES, MASSONNE ENERGIES, LA BENATE ENERGIES, MONT JOUBERT ENERGIES, GRAND CHAMPS ENERGIES, FERME EOLIENNE DE LA COTE DU GIBET, ENFINITY PV 8 et SUN POITOU, toutes absorbées en fine par SOREGIES au 31 décembre 2023 à minuit

5) BILAN DE LA GOUVERNANCE ET DE LA SITUATION FINANCIERE DE SORÉGIÉS

Principaux risques et incertitudes

Dans son rapport d'observations définitives de 2023, la Chambre régionale des comptes de Nouvelle-Aquitaine constate que Sorégies a mis en place un dispositif de gestion des risques structuré et opérationnel même s'il ne peut prendre en compte des risques éventuels de pénurie engendrés par un choc exogène ou une stagnation des capacités de production. Les répercussions de l'envoie exceptionnelle des prix du marché de l'énergie sur le coût de la maintenance contractuelle du cycle combiné gaz à l'été 2022 en apportent une illustration.

Procédures de prévention et de détection des faits d'atteinte à la probité

Sorégies a mis en place depuis 2022 une démarche « conformité et éthique », dont les travaux ont été poursuivis tout au long de l'exercice 2024 avec notamment :

- la poursuite de la mise en œuvre du plan d'actions global (évaluation des tiers, contrôle comptable...);
- la validation d'une charte de gouvernance à destination des mandataires sociaux,
- la finalisation de la sensibilisation de l'ensemble du personnel en avril 2024 et la création d'un module e-learning pour les nouveaux embauchés.

Contrôles de la société

Les comptes sociaux et consolidés de Sorégies sont audités chaque année par ses commissaires aux comptes. Les comptes 2024 (sociaux et consolidés) ont été certifiés.

Sorégies a par ailleurs été sollicitée en mars 2022 dans le cadre d'une enquête nationale menée par la DGCCRF relative aux relations commerciales entre les fournisseurs d'électricité ou/et de gaz naturel et leurs clients professionnels relevant de la catégorie des microentreprises.

Par courrier du 1^{er} mars 2024, la Chambre régionale des comptes de Nouvelle-Aquitaine a notifié au Siémi le rapport d'observations définitives (ROD) relatif au contrôle des comptes et de la gestion de la Société de revente d'électricité et de gaz, d'investissement et d'exploitation en énergie et de services (Sorégies) portant sur les exercices 2017 à 2021. Cette notification a été faite au Siémi en sa qualité d'actionnaire de Sorégies, qui a ensuite présenté les conclusions de ce rapport en comité syndical le 2 juillet 2024.

En synthèse, les principales observations formulées par la Chambre régionale des comptes sont les suivantes :

» **Une structure de taille mais à l'organisation complexe** : Sorégies est l'une des dix plus importantes entreprises locales de distribution de gaz et d'électricité du pays régies par les dispositions de l'article L. 111-54 du code de l'énergie. La Chambre régionale des comptes relève la complexité du groupe Sorégies, composé de plusieurs dizaines de sociétés contrôlées directement ou indirectement. Elle observe des liens entre entreprises ou entre personnes dirigeantes, souvent à de multiples titres, ce qui plaide pour une meilleure formalisation de son pilotage.

» **Une situation et une stabilité financière solide** : Sorégies est à la tête d'un groupe de sociétés, intervenant dans la production, la distribution et la commercialisation d'énergies, dont le bilan consolidé fin 2021 s'élève à 1,6 Md€. La production d'énergie renouvelable par sa filiale Sergies est aujourd'hui un important complément aux sources d'approvisionnement existantes. Afin de conforter cette source d'approvisionnement, Sorégies a souhaité fusionner avec sa filiale, laquelle détient des participations dans 43 sociétés de projet de production électrique éoliennes, photovoltaïques et hydrauliques. Sorégies présente à la date du contrôle une situation financière solide et dispose d'une capacité technique reconnue. La Banque européenne d'investissement, après avoir accordé au groupe 70 M€ de crédits en 2017, pour soutenir le développement de la production d'énergies renouvelables, envisage à nouveau de lui octroyer des financements significatifs pour soutenir les importants projets de production du groupe dans les années à venir.

» **Des risques contextuels, industriels et financiers à suivre** : l'année 2025 constituera, en termes de ressources, une échéance capitale pour Sorégies avec la fin de l'ARENH – dispositif qui aura permis de contenir la hausse des prix des tarifs réglementés de vente d'électricité (TRVE) répercutée aux clients finaux – et l'arrivée à échéance d'un contrat d'achat long terme d'électricité conclu en 2016 à d'excellentes conditions de prix. Sorégies s'expose à des risques financiers et industriels en soutenant, directement ou indirectement des projets de production d'énergie, visant à disposer, d'ici 2030, d'un volume d'énergies renouvelables couvrant tous les besoins de sa clientèle, alors que ces projets n'ont pas encore généré de retour sur investissement significatif.

» **Une activité de négoce qui sécurise mais qui doit rester accessible** : les besoins de la clientèle du territoire historique de la concession étant inférieurs aux approvisionnement appelés, l'activité de négoce d'électricité (revente de l'énergie excédentaire sur le marché libre) s'est parallèlement développée. Après une progression des ventes due à un effet-volume jusqu'en 2020, les années 2021 et 2022 ont bénéficié d'un fort effet-prix. En 2021, les produits du négoce d'énergie ont atteint 209 M€, soit une proportion importante du chiffre d'affaires total de la société de 517,3 M€. Sous réserve de rester l'accessoire de la mission principale de distributeur local d'énergie, le négoce permet de sécuriser la croissance de l'entreprise et ses objectifs ambitieux de production et distribution d'énergie renouvelable.

Sur la base de ces observations, la Chambre régionale des comptes a formulé plusieurs recommandations :

1. **Recommandation n°1** : présenter au syndicat Energies Vienne des comptes rendus annuels d'activité selon le modèle prévu par la réglementation, notamment en application de l'article 33 du décret n° 2016-86 du 1^{er} février 2016.

2. **Recommandation n°2** : demander aux membres du conseil de surveillance représentant le syndicat Energies Vienne et le Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire (Siémi) d'établir le rapport annuel devant être soumis à leurs assemblées délibérantes conformément à l'article L. 1524-5 du code général des collectivités territoriales.

3. **Recommandation n°3** : respecter la procédure d'approbation et de suivi des conventions réglementées, prévues à l'article L. 225-86 du code du commerce.

4. **Recommandation n°4** : justifier le niveau des provisions inscrites pour couvrir les risques liés aux opérations de trading.

Un bilan des actions entreprises par Sorégies depuis la notification du rapport d'observations définitives a par la suite été réalisé en 2025 afin de présenter les réponses opérationnelles aux recommandations de la CRC. Ce rapport a été présenté pour avis au conseil de surveillance de Sorégies en date du 28 janvier 2025, puis au comité syndical du Siémi en date du 25 mars 2025.

Bilan de la gouvernance

| Date | Instance | Présence du représentant du Siémi | Taux de présence | Commentaire éventuel |
|-------------------|-------------------------|-----------------------------------|------------------|----------------------|
| 25 janvier 2024 | Directoire | Non | - | - |
| 30 janvier 2024 | Conseil de surveillance | Oui | - | - |
| 5 mars 2024 | Directoire | Non | - | - |
| 26 mars 2024 | Directoire | Non | - | - |
| 11 avril 2024 | Conseil de surveillance | Non | - | - |
| 13 mai 2024 | Directoire | Non | - | - |
| 6 juin 2024 | Directoire | Oui | - | - |
| 25 juin 2024 | Assemblée générale | Non | - | - |
| 2 juillet 2024 | Conseil de surveillance | Non | - | - |
| 4 juillet 2024 | Directoire | Oui | - | - |
| 9 juillet 2024 | Conseil de surveillance | Non | - | - |
| 29 août 2024 | Directoire | Oui | - | - |
| 24 septembre 2024 | Directoire | Non | - | - |
| 15 octobre 2024 | Conseil de surveillance | Non | - | - |

| | | | | |
|------------------|------------|-----|---|---|
| 25 novembre 2024 | Directoire | Non | - | - |
| 16 décembre 2024 | Directoire | Non | - | - |

Éléments de rémunération des représentants du Siémi

Le conseil de surveillance dans sa séance du 19 octobre 2023 a fixé les indemnités des mandataires sociaux du Directoire de la façon suivante :

| Fonction | Nom | Indemnité mensuelle |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------|
| Président | Frédéric BOUVIER | 3 500 € brut |
| Membre du directoire | Vincent GIRAUD | 2 700 € brut |
| Membre du directoire | Pascal GRIMAUD | 2 700 € brut |
| Membre du directoire | Antonin MARCAULT | 2 700 € brut |
| Membre du directoire | Anna WACHOWIAK | 2 700 € brut |
| Membre du directoire | Elodie RIBARDIERE LE MAY | 2 700 € brut |

Le Président du Directoire de SOREGIES peut percevoir en complément de son indemnité fixe mensuelle, une indemnité liée à la performance qui peut s'établir au maximum à 40 000 € brut.

Les Directeurs Généraux Adjointes de SOREGIES peuvent percevoir en complément de leur indemnité fixe, une indemnité liée à la performance qui peut s'établir au maximum à 40 000 € brut.

Par ailleurs, plusieurs exercices ont permis la distribution de dividendes aux actionnaires. Les dividendes suivants ont été distribués au cours des exercices suivants :

| Année | Montant global | Montant versé au Siémi |
|-------|-----------------|------------------------|
| 2019 | 10 706 817,28 € | 82 k€ |
| 2020 | 15 641 997,96 € | 119 k€ |
| 2021 | 7 931 510,78 € | 60 k€ |
| 2022 | 12 989 360,34 € | 99 k€ |
| 2023 | 23 107 632,12 € | 176 k€ |
| 2024 | 25 000 000,00 € | 190 k€ |

Situation financière de Sorégies

Présentation du chiffre d'affaires et du résultat par secteur d'activités

Le chiffre d'affaires réalisé s'élève à 1 070 935 236 € à fin 2024, contre 1 558 072 905 € à fin 2023. Par secteur d'activité, il se décompose comme suit :

| | 2023 | 2024 |
|---|---------------------|---------------------|
| Ventes énergie électrique | 1 520 062 k€ | 1 033 623 k€ |
| Ventes fourniture élec. et opérations associées | 303 201 k€ | 309 835 k€ |
| Ventes activité flexibilité cycle combiné gaz | 91 925 k€ | 66 461 k€ |
| Mécanismes de marché fournisseur et ENR | 1 124 935 k€ | 657 327 k€ |
| Ventes énergie gaz | 13 511 k€ | 14 536 k€ |
| Ventes fourniture gaz et opérations associées | 13 511 k€ | 14 536 k€ |
| Prestations de services | 24 498 k€ | 22 774 k€ |
| Eclairage public | 5 870 k€ | 8 894 k€ |
| Participations clients | 339 k€ | 87 k€ |
| Prestations diverses | 18 288 k€ | 13 793 k€ |
| Montant net du chiffre d'affaires global | 1 558 072 k€ | 1 070 935 k€ |

Le chiffre d'affaires réalisé s'élève à 1 070 935 236 €, soit une baisse de 31 % par rapport à l'exercice précédent. Sur l'exercice 2024, les points suivants méritent d'être soulignés :

- concernant le poste « ventes d'électricité », on observe une relative stabilité du fait de la stabilité générale des volumes de consommation d'électricité entre 2023 et 2024, autour de 805 GWh par an ;
- concernant le poste « mécanismes de marché », on observe une forte diminution des volumes traités, notamment liée à l'activité de trading qui a généré bien moins de chiffre d'affaires en 2024 ;
- concernant le poste « ventes liées à la production du cycle combiné gaz », on observe également une baisse du chiffre d'affaires de 66 M€ due au contexte de forte baisse des prix de marché en 2024 ;
- concernant le poste « ventes de gaz », le chiffre d'affaires est en légère hausse de 2,38 % sur l'exercice en raison d'une stabilité de la consommation des particuliers et des petits professionnels entre 2023 et 2024 ;
- concernant le poste « éclairage public », on note une forte hausse du chiffre d'affaires en raison des opérations réalisées sur l'exercice et du développement de cette activité en 2024.

Présentation du compte de résultat

| Compte de résultat SOREGIES | Réalisé 2023 | Réalisé 2024 |
|---------------------------------|----------------------|----------------------|
| Produits d'exploitation | 1 564 823 617 € | 1 084 149 808 € |
| Charges d'exploitation | 1 386 737 912 € | 851 620 099 € |
| Résultat d'exploitation | 178 085 705 € | 232 529 710 € |
| Produits financiers | 15 496 891 € | 28 078 099 € |
| Charges financières | 4 054 112 € | 10 415 856 € |
| Résultat financier | 11 442 779 € | 17 662 243 € |
| Produits exceptionnels | 11 606 027 | 2 372 099 € |
| Charges exceptionnelles | 10 362 589 € | 1 438 604 € |
| Résultat exceptionnel | 1 243 438 € | 933 495 € |
| Résultat brut | 190 771 922 € | 251 125 448 € |
| Impôts / participation salariés | 54 300 797 € | 60 228 594 € |
| Résultat net | 136 471 124 € | 190 896 854 € |

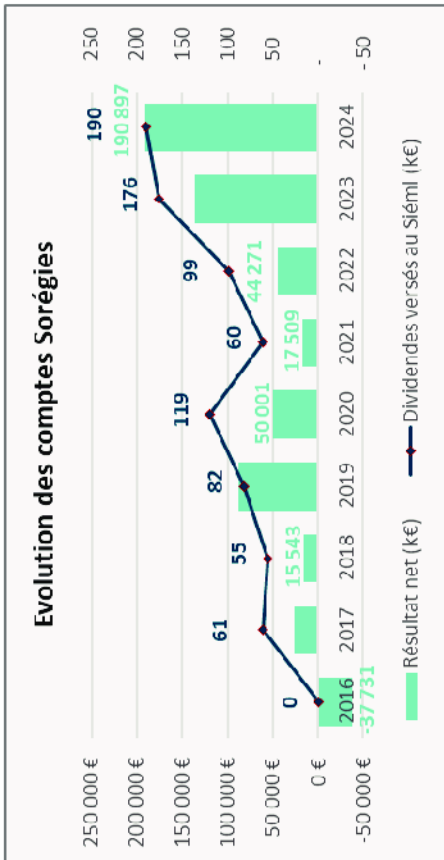
Le résultat net définitif de l'exercice 2024 est positif de 190 896 854 €.

Concernant les produits d'exploitation :

- les chiffres d'affaires et résultats d'exploitation par secteurs d'activités sont détaillés ci-dessus.

Concernant le résultat financier :

- on note une hausse significative des produits financiers par rapport à 2023 en raison notamment de la hausse des produits financiers liés aux distributions de dividendes des filiales de Sorégies et du boni de fusion lié à la restructuration du groupe.



Présentation de la situation de la trésorerie et du niveau d'endettement

Le montant de la dette au 31 décembre 2024 est de 639 507 k€ contre 569 499 k€ sur l'exercice précédent. Cette dette se compose notamment d'emprunts auprès des établissements de crédits (185 893 k€), de dettes fournisseurs et comptes rattachés (141 347 k€) et de dettes fiscales et sociales (311 636 k€).

L'ensemble des données financières est présenté en détail dans le rapport de gestion présenté à l'assemblée générale de Sorégies du 25 juin 2024.

HAULOGY.NET

| | |
|-------------------------------|--|
| Domaines d'activité | Développement et fourniture de services dans le domaine de l'informatique, des réseaux de données. |
| Motif prise de participation | Développement et maîtrise des systèmes d'informations cœur de métiers de SOREGIES |
| Date de création | 10 octobre 2018 - Entrée au capital de SOREGIES le 8 février 2022 |
| Forme juridique de la société | SA (société belge) |
| Participation | Montant du capital : 6 600 700 € Montant de la participation : 1 967 008 € Part au capital : 29,8 % Représentants : Frédéric BOUVIER et Pascal GRIMAUD (CA) |

HAULOGY FRANCE

| | |
|-------------------------------|--|
| Domaines d'activité | Conseil en systèmes et logiciels informatiques spécialisés dans le domaine de l'énergie |
| Motif prise de participation | Commercialisation systèmes d'informations dans le domaine de l'énergie |
| Date de création | 1 ^{er} janvier 2021 - Entrée au capital de SOREGIES le 8 février 2022 |
| Forme juridique de la société | SAS |
| Participation | Montant du capital : 10 000 € Montant de la participation : 2 500 € Part au capital : 25 % Représentants : Antonin MARCAULT et Anna WACHOWIAK |

ALTSIS

| | |
|-------------------------------|--|
| Domaines d'activité | L'édition et la commercialisation de logiciels utilisés à des fins professionnelles ou personnelles installés ou non sur des serveurs distants |
| Motif prise de participation | Développement et maîtrise des systèmes d'informations cœur de métiers de SOREGIES |
| Date de création | 16 juin 2018 |
| Forme juridique de la société | SAS |
| Participation | Montant du capital : 500 000 € Montant de la participation : 212 500 € Part au capital : 42,50 % Représentants : Pascal GRIMAUD et Antonin MARCAULT |

ATLANTECH ENERGIE

| | |
|-------------------------------|---|
| Domaines d'activité | Réalisation d'investissements dans le domaine de la production d'énergie renouvelable, notamment d'électricité photovoltaïque en vue de son autoconsommation locale ou de sa commercialisation. Le développement, le déploiement et l'exploitation d'infrastructures de recharge de véhicules électriques en libre-service. Le développement, l'expérimentation, le déploiement et l'exploitation de la production d'hydrogène décarboné. |
| Motif prise de participation | Innovation- Développement de projets de boucle énergétique locale |
| Date de création | 14 septembre 2020 |
| Forme juridique de la société | SAS |
| Participation | Montant du capital : 10 000 € Montant de la participation : 5 100 € Part au capital : 51 % Représentant : Anna Wachowiak |

ZE ENERGY

| | |
|-------------------------------|--|
| Domaines d'activité | Energie, stockage, exploitation, financement et développement dans le domaine de l'énergie, notamment dans les produits PV ou batteries. |
| Motif prise de participation | Innovation- batterie de stockage |
| Date de création | 24 juin 2019 |
| Forme juridique de la société | SAS |
| Participation | Montant du capital : 926 434 € Montant de la participation : 54 659 € Part au capital : 5,9 % Représentant : Anna WACHOWIAK |

6) ANNEXES – DÉTAILS DES PRISES DE PARTICIPATION

SRD

| | |
|-------------------------------|---|
| Domaines d'activité | Gestionnaire des réseaux de distribution d'électricité |
| Motif prise de participation | Séparation juridique entre le fournisseur et le gestionnaire de réseaux |
| Date de création | 17 janvier 2008 |
| Forme juridique de la société | SASU |
| Participation | Montant du capital : 3 800 000 € Montant de la participation : 3 800 000 € Part au capital : 100 % Représentant : Frédéric BOUVIER et Pascal GRIMAUD (CDS) |

ALterna ENERGIE

| | |
|-------------------------------|--|
| Domaines d'activité | Fournisseur d'électricité et de gaz |
| Motif prise de participation | Fourniture d'électricité et de gaz en offre de marché sur le territoire national |
| Date de création | 1 ^{er} juillet 2005 |
| Forme juridique de la société | SAS |
| Participation | Montant du capital : 719 965,92 € Montant de la participation : 477 410 € Part au capital : 66,31 % Représentants : Frédéric BOUVIER, Philippe CHARTIER, Pascal GRIMAUD, Antonin MARCAULT, Anna WACHOWIAK, Olivia BERTIN, Clément METAYER (COMEX) |

ENERGIES SERVICES LANNEMEZAN

| | |
|-------------------------------|---|
| Domaines d'activité | Fournisseur électricité et gaz et gestionnaire de réseaux, |
| Motif prise de participation | Synergie avec d'autres ELD |
| Date de création | 1 ^{er} avril 1993 |
| Forme juridique de la société | SEM |
| Participation | Montant du capital : 930 000 € Montant de la participation : 61 530 € Part au capital : 9,50 % Représentant : Frédéric BOUVIER |

ENERGIES SERVICES OCCITANS

| | |
|-------------------------------|--|
| Domaines d'activité | Fournisseur électricité et gaz et gestionnaire de réseaux, |
| Motif prise de participation | Synergie avec d'autres ELD |
| Date de création | 26 octobre 2007 |
| Forme juridique de la société | SEM |
| Participation | Montant du capital : 6 475 000,00 € Montant de la participation : 440 300 € Part au capital : 6,8 % Représentant : Frédéric BOUVIER |

GASCOGNE ENERGIES SERVICES

| | |
|-------------------------------|---|
| Domaines d'activité | Fournisseur électricité et gaz et gestionnaire de réseaux, |
| Motif prise de participation | Synergie avec d'autres ELD |
| Date de création | 19 janvier 2007 |
| Forme juridique de la société | SEM |
| Participation | Montant du capital : 10 108 590 € Montant de la participation : 2 324 975 € Part au capital : 23 % Représentant : Frédéric BOUVIER |

ENER CENTRE VAL DE LOIRE

| | |
|-------------------------------|--|
| Domaines d'activité | Production d'ENR |
| Motif prise de participation | Production d'énergies renouvelables |
| Date de création | 1 ^{er} avril 2012 |
| Forme juridique de la société | SEM |
| Participation | Montant du capital : 10 000 000,00 € Montant de la participation : 1 100 000 € Part au capital : 11 % Représentant : Anna WACHOWIAK |

VENDEE ENERGIE

| | |
|-------------------------------|---|
| Domaines d'activité | Production d'ENR |
| Motif prise de participation | Production d'énergies renouvelables |
| Date de création | 2 juillet 2012 |
| Forme juridique de la société | SEM |
| Participation | Montant du capital : 11 539 077,00 € Montant de la participation : 1 730 861,55 € Part au capital : 15 % Représentant : Anna WACHOWIAK |

ENERGIE FERRIERE

| | |
|-------------------------------|---|
| Domaines d'activité | Conception, construction, gestion d'une usine de méthanisation |
| Motif prise de participation | Production d'énergies renouvelables |
| Date de création | 20 septembre 2019 |
| Forme juridique de la société | SAS |
| Participation | Montant du capital : 100 000 € Montant de la participation 10 000 € Part au capital : 10 % Représentant : Pascal GRIMAUD |

BOIS DE LA MOTHE CHANDENIER

| | |
|-------------------------------|--|
| Domaines d'activité | Equipements de loisirs |
| Motif prise de participation | Développement territorial |
| Date de création | 1 ^{er} juillet 2005 |
| Forme juridique de la société | SAEML |
| Participation | Montant du capital : 39 000 000 € Montant de la participation : 631 800 € Part au capital : 1,62 % Représentant : Philippe CHARTIER |

ARTEE- AGENCE REGIONALE POUR LES TRAVAUX D'ECONOMIES D'ENERGIE (liquidee le 22 avril 2025)

| | |
|-------------------------------|--|
| Domaines d'activité | Information et sensibilisation à la rénovation des habitations, audit énergétique, conception et réalisation de travaux d'économie d'énergie |
| Motif prise de participation | Efficacité énergétique |
| Date de création | 9 avril 2015 |
| Forme juridique de la société | SEM |
| Participation | Montant du capital : 3 500 000 € Montant de la participation : 250 250 € Part au capital : 7,15 % Représentant : Pascal GRIMAUD |

SOCIETE D'EQUIPEMENT DU POITOU

| | |
|-------------------------------|---|
| Domaines d'activité | Opérations d'aménagement et de toute autre opération, de nature à contribuer et faciliter le développement du territoire régional |
| Motif prise de participation | Développement territorial |
| Date de création | 24 août 1960 |
| Forme juridique de la société | SAEML |
| Participation | Montant du capital : 919 655 € Montant de la participation : 275,9 € Part au capital : 0,03 % Représentant : Philippe CHARTIER |

HYDROCOP

| | |
|-------------------------------|---|
| Domaines d'activité | Acquisition, construction et exploitation de centrales hydro électriques, commercialisation de l'électricité |
| Motif prise de participation | Production d'énergies renouvelables à partir d'actifs hydrauliques en partenariat avec d'autres entreprises locales d'énergies |
| Date de création | 16 février 2011 |
| Forme juridique de la société | SAS |
| Participation | Montant du capital : 106 887 780 € Montant de la participation : 24 936 970 € Part au capital : 23,3 % Représentant : Frédéric BOUVIER |

MOULIN DE CESSAC

| | |
|-------------------------------|--|
| Domaines d'activité | Production d'énergie hydroélectrique |
| Motif prise de participation | Production d'énergies renouvelables à partir d'actifs hydrauliques en partenariat avec d'autres entreprises locales d'énergies |
| Date de création | 1 ^{er} janvier 1965 |
| Forme juridique de la société | SASU |
| Participation | Montant du capital : 57 376 € Montant de la participation : 13 385,82 € Part au capital : 23,33 % |

ETABLISSEMENTS ROQUES FRERES

| | |
|------------------------------|--|
| Domaines d'activité | Production d'énergie hydroélectrique |
| Motif prise de participation | Production d'énergies renouvelables à partir d'actifs hydrauliques en partenariat avec d'autres entreprises locales d'énergies |

| | |
|-------------------------------|---|
| Date de création | 1er janvier 1963 |
| Forme juridique de la société | SASU |
| Participation | Montant du capital : 96 000 € Montant de la participation : 22 396,80 € Part au capital : 23,33 % |

SOCIETE HYDRO-ELECTRIQUE BESSE (cédée le 3 avril 2024)

| | |
|-------------------------------|--|
| Domaines d'activité | Production d'énergie hydroélectrique |
| Motif prise de participation | Production d'énergies renouvelables à partir d'actifs hydrauliques en partenariat avec d'autres entreprises locales d'énergies |
| Date de création | 1 ^{er} juillet 1994 |
| Forme juridique de la société | SARL |
| Participation | Montant du capital : 7 622,45 € Montant de la participation : 1 778,32 € Part au capital : 23,33 % |

SEEM – SOCIETE D'EXPLOITATION ELECTRIQUE DE MATHAY

| | |
|-------------------------------|--|
| Domaines d'activité | Production d'énergie hydroélectrique |
| Motif prise de participation | Production d'énergies renouvelables à partir d'actifs hydrauliques en partenariat avec d'autres entreprises locales d'énergies |
| Date de création | 1 ^{er} janvier 1970 |
| Forme juridique de la société | SASU |
| Participation | Montant du capital : 40 000 € Montant de la participation : 9 332 € Part au capital : 23,33 % |

SH AMBIN

| | |
|-------------------------------|--|
| Domaines d'activité | Acquisition, construction et exploitation de centrales hydro électriques, commercialisation de l'électricité |
| Motif prise de participation | Production d'énergies renouvelables à partir d'actifs hydrauliques en partenariat avec d'autres entreprises locales d'énergies |
| Date de création | 9 janvier 2017 |
| Forme juridique de la société | SASU |
| Participation | Montant du capital : 1 000 € Montant de la participation : 233,3 € Part au capital : 23,33 % |

SH VALLOIRETE

| | |
|-------------------------------|--|
| Domaines d'activité | Acquisition, construction et exploitation de centrales hydro électriques, commercialisation de l'électricité |
| Motif prise de participation | Production d'énergies renouvelables à partir d'actifs hydrauliques en partenariat avec d'autres entreprises locales d'énergies |
| Date de création | 9 janvier 2017 |
| Forme juridique de la société | SASU |
| Participation | Montant du capital : 1 000 € Montant de la participation : 233,3 € Part au capital : 23,33 % |

LEM

| | |
|-------------------------------|--|
| Domaines d'activité | Production d'énergie hydroélectrique |
| Motif prise de participation | Production d'énergies renouvelables à partir d'actifs hydrauliques en partenariat avec d'autres entreprises locales d'énergies |
| Date de création | 9 juin 1982 |
| Forme juridique de la société | SASU |
| Participation | Montant du capital : 7 622,45 € Montant de la participation : 1 778,32 € Part au capital : 23,33 % |

HYDRO VOSGES

| | |
|-------------------------------|--|
| Domaines d'activité | Production d'énergie hydroélectrique |
| Motif prise de participation | Production d'énergies renouvelables à partir d'actifs hydrauliques en partenariat avec d'autres entreprises locales d'énergies |
| Date de création | 28 août 1996 |
| Forme juridique de la société | SAS |
| Participation | Montant du capital : 168 000 € Montant de la participation : 39 194,40 € Part au capital : 23,33 % |

AQUA 65

| | |
|-------------------------------|--|
| Domaines d'activité | Acquisition, construction et exploitation de centrales hydro électriques, commercialisation de l'électricité |
| Motif prise de participation | Production d'énergies renouvelables à partir d'actifs hydrauliques en partenariat avec d'autres entreprises locales d'énergies |
| Date de création | 1er janvier 1957 |
| Forme juridique de la société | SA |
| Participation | Montant du capital : 1 035 500 € Montant de la participation : 6 024,42 € Part au capital : 11,66 % Représentant : Frédéric BOUVIER |

NEH

| | |
|-------------------------------|--|
| Domaines d'activité | Acquisition, construction et exploitation de centrales hydro électriques, commercialisation de l'électricité |
| Motif prise de participation | Production d'énergies renouvelables à partir d'actifs hydrauliques en partenariat avec d'autres entreprises locales d'énergies |
| Date de création | 24 octobre 2018 |
| Forme juridique de la société | SASU |
| Participation | Montant du capital : 12 000 000 € Montant de la participation : 2 799 600 € Part au capital : 23,33 % Représentant : Frédéric BOUVIER |

LES FORCES DU MERLET

| | |
|-------------------------------|--|
| Domaines d'activité | Production d'énergie hydroélectrique |
| Motif prise de participation | Production d'énergies renouvelables à partir d'actifs hydrauliques en partenariat avec d'autres entreprises locales d'énergies |
| Date de création | 12 janvier 2018 |
| Forme juridique de la société | SAEML |
| Participation | Montant du capital : 37 000 € Montant de la participation : 4 307,42 € Part au capital : 11,64 % |

LES FORCES DU BACHEUX

| | |
|-------------------------------|--|
| Domaines d'activité | Production d'énergie hydroélectrique |
| Motif prise de participation | Production d'énergies renouvelables à partir d'actifs hydrauliques en partenariat avec d'autres entreprises locales d'énergies |
| Date de création | 10 juillet 2008 |
| Forme juridique de la société | SAEML |
| Participation | Montant du capital : 37 000 € Montant de la participation : 4 229,73 € Part au capital : 11,43 % |

TOPWATT

| | |
|-------------------------------|--|
| Domaines d'activité | Production et distribution d'électricité |
| Motif prise de participation | Production d'énergies renouvelables à partir d'actifs hydrauliques en partenariat avec d'autres entreprises locales d'énergies |
| Date de création | 1er janvier 1998 |
| Forme juridique de la société | SASU |

| | |
|---------------|--|
| Participation | Montant du capital : 1 500 000 € Montant de la participation : 349 950 € Part au capital : 23,33 % |
|---------------|--|

ESBA – ENERGIE DE SAINT BRUNO D'ARVILLARD

| | |
|-------------------------------|---|
| Domaines d'activité | Production d'énergie hydroélectrique |
| Motif prise de participation | Production d'énergies renouvelables à partir d'acifs hydrauliques en partenariat avec d'autres entreprises locales d'énergies |
| Date de création | 18 juillet 2018 |
| Forme juridique de la société | SAS |
| Participation | Montant du capital : 100 000 € Montant de la participation : 13 988 € Part au capital : 14 % |

FORCES HYDRAULIQUES DE LA SEVERAISSE

| | |
|-------------------------------|---|
| Domaines d'activité | Production d'énergie hydroélectrique |
| Motif prise de participation | Production d'énergies renouvelables à partir d'acifs hydrauliques en partenariat avec d'autres entreprises locales d'énergies |
| Date de création | 15 mars 2006 |
| Forme juridique de la société | SNC |
| Participation | Montant du capital : 200 000 € Montant de la participation : 46 660 € Part au capital : 23,33 % |

FORCES HYDRAULIQUES DE GLAIZE

| | |
|-------------------------------|---|
| Domaines d'activité | Acquisition, construction et exploitation de centrales hydro électriques |
| Motif prise de participation | Production d'énergies renouvelables à partir d'acifs hydrauliques en partenariat avec d'autres entreprises locales d'énergies |
| Date de création | 7 décembre 2006 |
| Forme juridique de la société | SNC |
| Participation | Montant du capital : 50 000 € Montant de la participation : 11 665 € Part au capital : 23,33 % |

FORCES HYDRAULIQUES DE BOUCHOUSE

| | |
|-------------------------------|---|
| Domaines d'activité | Production d'énergie hydroélectrique |
| Motif prise de participation | Production d'énergies renouvelables à partir d'acifs hydrauliques en partenariat avec d'autres entreprises locales d'énergies |
| Date de création | 26 juin 2008 |
| Forme juridique de la société | SNC |
| Participation | Montant du capital : 7 500 € Montant de la participation : 1 743,75 € Part au capital : 23,33 % |

HOUILLE BLANCHE DE BELLEDONNE

| | |
|-------------------------------|---|
| Domaines d'activité | Production d'énergie hydroélectrique |
| Motif prise de participation | Production d'énergies renouvelables à partir d'acifs hydrauliques en partenariat avec d'autres entreprises locales d'énergies |
| Date de création | 16 octobre 2007 |
| Forme juridique de la société | SAS |
| Participation | Montant du capital : 37 000 € Montant de la participation : 8 632,10 € Part au capital : 23,33 % |

HYDROLOT

| | |
|-------------------------------|---|
| Domaines d'activité | Acquisition, construction et exploitation de centrales hydro électriques |
| Motif prise de participation | Production d'énergies renouvelables à partir d'acifs hydrauliques en partenariat avec d'autres entreprises locales d'énergies |
| Date de création | 16 juin 2022 |
| Forme juridique de la société | SASU |

| | |
|---------------|--|
| Participation | Montant du capital : 6 000 000 € Montant de la participation : 1 399 800 € Part au capital : 23,33 % |
|---------------|--|

GRONCHI ET COMPAGNIE

| | |
|-------------------------------|---|
| Domaines d'activité | Développement de centrales hydro électriques |
| Motif prise de participation | Production d'énergies renouvelables à partir d'acifs hydrauliques en partenariat avec d'autres entreprises locales d'énergies |
| Date de création | 26 novembre 1984 |
| Forme juridique de la société | SASU |
| Participation | Montant du capital : 1 000 000 € Montant de la participation : 233 300 € Part au capital : 23,33 % |

LA LEMANCE

| | |
|-------------------------------|---|
| Domaines d'activité | Location de biens immobiliers |
| Motif prise de participation | Production d'énergies renouvelables à partir d'acifs hydrauliques en partenariat avec d'autres entreprises locales d'énergies |
| Date de création | 11 juillet 1994 |
| Forme juridique de la société | SCI |
| Participation | Montant du capital : 10 000 € Montant de la participation : 2 333 € Part au capital : 23,33 % |

SEECE

| | |
|-------------------------------|---|
| Domaines d'activité | Acquisition, construction et exploitation de centrales hydro électriques |
| Motif prise de participation | Production d'énergies renouvelables à partir d'acifs hydrauliques en partenariat avec d'autres entreprises locales d'énergies |
| Date de création | 1er janvier 1975 |
| Forme juridique de la société | SAS |
| Participation | Montant du capital : 96 000 € Montant de la participation : 11 188,40 € Part au capital : 11,67 % |

ASSIER

| | |
|-------------------------------|---|
| Domaines d'activité | Production d'énergie hydroélectrique |
| Motif prise de participation | Production d'énergies renouvelables à partir d'acifs hydrauliques en partenariat avec d'autres entreprises locales d'énergies |
| Date de création | 1er décembre 1980 |
| Forme juridique de la société | Société en commandite simple |
| Participation | Montant du capital : 50 247,20 € Montant de la participation : 11 722,67 € Part au capital : 23,33 % |

FLOIRAS ENERGIE ET COMPAGNIE

| | |
|-------------------------------|---|
| Domaines d'activité | Acquisition, construction et exploitation de centrales hydro électriques, commercialisation de l'électricité |
| Motif prise de participation | Production d'énergies renouvelables à partir d'acifs hydrauliques en partenariat avec d'autres entreprises locales d'énergies |
| Date de création | 1 ^{er} janvier 1979 |
| Forme juridique de la société | Société en commandite simple |
| Participation | Montant du capital : 3 000 € Montant de la participation : 699,90 € Part au capital : 23,33 % |

FUMEL-ENERGIE

| | |
|-------------------------------|--|
| Domaines d'activité | Acquisition, construction et exploitation de centrales hydro électriques, commercialisation de l'électricité |
| Motif prise de participation | Production d'énergies renouvelables à partir d'actifs hydrauliques en partenariat avec d'autres entreprises locales d'énergies |
| Date de création | 7 juillet 2005 |
| Forme juridique de la société | Société en commandite simple |
| Participation | Montant du capital : 5 000 € Montant de la participation : 1 166,50 € Part au capital : 23,33 % |

MOULIN DU PERIE

| | |
|-------------------------------|--|
| Domaines d'activité | Acquisition, construction et exploitation de centrales hydro électriques, commercialisation de l'électricité |
| Motif prise de participation | Production d'énergies renouvelables à partir d'actifs hydrauliques en partenariat avec d'autres entreprises locales d'énergies |
| Date de création | 7 octobre 1994 |
| Forme juridique de la société | Société en commandite simple |
| Participation | Montant du capital : 7 622,45 € Montant de la participation : 1 778,32 € Part au capital : 23,33 % |

SAINTE LIVRADE

| | |
|-------------------------------|--|
| Domaines d'activité | Production d'énergie hydroélectrique |
| Motif prise de participation | Production d'énergies renouvelables à partir d'actifs hydrauliques en partenariat avec d'autres entreprises locales d'énergies |
| Date de création | 6 février 1998 |
| Forme juridique de la société | Société en commandite simple |
| Participation | Montant du capital : 7 622,45 € Montant de la participation : 1 778,32 € Part au capital : 23,33 % |

ZE ENERGIES VIENNE

| | |
|-------------------------------|---|
| Domaines d'activité | Toutes activités de conception, de développement, d'installation, de construction, d'exploitation et d'entretien, directement ou indirectement, de moyens de stockage d'énergie, ainsi que l'utilisation et la commercialisation de l'énergie stockée et de la capacité, et tous types d'activités s'y rattachant directement ou indirectement. |
| Motif prise de participation | Production d'ENR et développement de projets innovants (batterie de stockage) |
| Date de création | 19 septembre 2019 |
| Forme juridique de la société | SAS |
| Participation | Montant du capital : 10 000 € Montant de la participation : 5 000 € Part au capital : 50 % |

ENERGIES RENOUVELABLES

| | |
|-------------------------------|---|
| Domaines d'activité | L'aménagement et l'exploitation de moyens de production décentralisée et promotion de la maîtrise de la demande d'énergie |
| Motif prise de participation | Production ENR |
| Date de création | 01 octobre 2010 |
| Forme juridique de la société | SEM |
| Participation | Montant du capital : 3 100 000 € Montant de la participation : 600 000 € Part au capital : 19,4 % |

24 PERIGORD ENERGIES

| | |
|-------------------------------|---|
| Domaines d'activité | Etude, développement, exploitation, maintenance d'installations de production/distribution d'énergie renouvelable et de bornes IRVE |
| Motif prise de participation | Production ENR |
| Date de création | 23 mars 2017 |
| Forme juridique de la société | SEM |
| Participation | Montant du capital : 20 000 010 € Montant de la participation : 1 830 000 € Part au capital : 9,15 % |

DEMOSOL

| | |
|-------------------------------|---|
| Domaines d'activité | Exploitation d'installation solaire photovoltaïque opérations de développement des énergies renouvelables |
| Motif prise de participation | Production ENR |
| Date de création | 01 décembre 2015 |
| Forme juridique de la société | SAS |
| Participation | Montant du capital : 265 000 € capital variable au minimum de 5 000 € Montant de la participation et part au capital : variable |

ELINA

| | |
|-------------------------------|---|
| Domaines d'activité | Développement réalisation exploitation directe ou indirecte d'ouvrage de production de distribution d'énergie de chaleur de froid d'origine renouvelable installation permettant stockage de l'énergie sa gestion intelligente sa consommation ou son autoconsommation exploitation mode transport doux bornes recharge |
| Motif prise de participation | Innovation énergétique |
| Date de création | 05 mars 2020 |
| Forme juridique de la société | SEM |
| Participation | Montant du capital : 700 000 € Montant de la participation : 375 200 € Part au capital : 5,36 % |

STILE

| | |
|-------------------------------|---|
| Domaines d'activité | Développement de matériaux semi-conducteurs et procédés, matériaux ou composants concourant à la production d'énergie, production d'énergie, production et commercialisation. |
| Motif prise de participation | Innovation ENR |
| Date de création | 01 mars 2007 |
| Forme juridique de la société | SA |
| Participation | Montant du capital : 353 031 € Montant de la participation : 16 133 € Part au capital : 4,57 % |

TERRA ENERGIES

| | |
|-------------------------------|---|
| Domaines d'activité | Apport en fonds propres et quasi-fonds propres à des sociétés non cotées dont le siège social ou un établissement est en Région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes et notamment les PME/PMI portant sur les énergies renouvelables |
| Motif prise de participation | Développement de nouveaux projets ENR |
| Date de création | 11 avril 2016 |
| Forme juridique de la société | SAS |
| Participation | Montant du capital : 11 743 300 € Montant de la participation : 234 866 € Part au capital : 2 % Représentant : Anna WACHOWIAK (Présidente) |

SIP'ENR

| | |
|-------------------------------|---|
| Domaines d'activité | Réalisation de projets d'aménagement et d'exploitation de moyens de production et de distribution utilisant des énergies renouvelables. |
| Motif prise de participation | Production ENR |
| Date de création | 06 mars 2014 |
| Forme juridique de la société | SAEML |
| Participation | Montant du capital : 10 915 800€ Montant de la participation : 109 158 € Part au capital : 1 % |

GRAND POITIERS PHOTOVOLTAÏQUE

| | |
|-------------------------------|---|
| Domaines d'activité | Conception, développement, installation, construction, exploitation et entretien de moyens de production d'énergies renouvelables et commercialisation de l'énergie produite. |
| Motif prise de participation | Production ENR |
| Date de création | 30 septembre 2019 |
| Forme juridique de la société | SAS |
| Participation | Montant du capital : 10 000 € Montant de la participation : 8 000 € Part au capital : 80 % Représentant : Anna WACHOWIAK |

SOLEIL DE LA VIOUZE

| | |
|-------------------------------|---|
| Domaines d'activité | Conception, développement, installation, exploitation et entretien de moyens de production d'énergies renouvelables |
| Motif prise de participation | Production ENR |
| Date de création | 21 janvier 2020 |
| Forme juridique de la société | SAS |
| Participation | Montant du capital : 10 000 € Montant de la participation : 5 000 € Part au capital : 50 % |

SOL'R PARC RUFFEC

| | |
|-------------------------------|--|
| Domaines d'activité | Toutes opérations se rapportant au développement, l'installation, le financement, l'exploitation de centrales, vente d'électricité à EDF ou autre opérateur. |
| Motif prise de participation | Augmentation du nombre d'actif ENR |
| Date de création | 28 février 2011 |
| Forme juridique de la société | SAS |
| Participation | Montant du capital : 60 000 € Montant de la participation : 54 000 € Part au capital : 90 % Représentant : Anna WACHOWIAK |

VALTOM ENERGIES SOLAIRES

| | |
|-------------------------------|--|
| Domaines d'activité | Conception, développement, installation, construction, exploitation et entretien de moyens de production d'énergies renouvelables et commercialisation de l'énergie produite |
| Motif prise de participation | Augmentation du nombre d'actif ENR |
| Date de création | 05 décembre 2018 |
| Forme juridique de la société | SAS |
| Participation | Montant du capital : 10 000 € Montant de la participation : 6 700 € Part au capital : 67 % |

SOL'R PARC CHARENTE

| | |
|---------------------|---|
| Domaines d'activité | Conception, développement, installation, construction, exploitation et entretien, directement ou indirectement, de moyens de production décentralisés d'énergies renouvelables, commercialisation de l'énergie produite, et tous types d'activités s'y rattachant |
|---------------------|---|

| | |
|-------------------------------|---|
| Motif prise de participation | Augmentation du nombre d'actif ENR |
| Date de création | 15 janvier 2017 |
| Forme juridique de la société | SAS |
| Participation | Montant du capital : 5 000 € Montant de la participation : 3 000 € Part au capital : 60 % Représentants : Anna WACHOWIAK |

VIENNE PHOTOVOLTAÏQUE

| | |
|-------------------------------|---|
| Domaines d'activité | Conception, installation, exploitation et entretien de systèmes de production d'électricité à technologie photovoltaïque, sur toutes surfaces de grandes dimensions, commercialisation de l'électricité ainsi produite auprès de toutes sociétés et/ou organismes distributeurs intervenant sur un réseau local, national et/ou international |
| Motif prise de participation | Production ENR |
| Date de création | 01 juillet 2009 |
| Forme juridique de la société | SAS |
| Participation | Montant du capital : 800 000 € Montant de la participation : 440 000 € Part au capital : 55 % |

SOLEIL DES BOISCHAUT

| | |
|-------------------------------|---|
| Domaines d'activité | Fournisseur d'électricité et de gaz |
| Motif prise de participation | Production ENR |
| Date de création | 15 juillet 2019 |
| Forme juridique de la société | SAS |
| Participation | Montant du capital : 1 000 € Montant de la participation : 510 € Part au capital : 51 % |

ENR60

| | |
|-------------------------------|--|
| Domaines d'activité | Production d'énergie photovoltaïque sur canaux. |
| Motif prise de participation | Production ENR |
| Date de création | 27 juillet 2022 |
| Forme juridique de la société | SAS |
| Participation | Montant du capital : 10 000 € Montant de la participation : 5 000 € Part au capital : 50 % |

SOLAIRE TOURAINE POITOU

| | |
|-------------------------------|--|
| Domaines d'activité | Le développement par construction, exploitation et - ou commercialisation, de moyens de production d'énergie renouvelable, notamment d'origine photovoltaïque par exploitation de l'énergie radiante du soleil de soumissionner à des appels d'offres en vue de la réalisation d'ombrières de parking et de toitures ou parcs au sol photovoltaïques pour des puissances dépassant 100 Kwc |
| Motif prise de participation | Production ENR |
| Date de création | 26 février 2018 |
| Forme juridique de la société | SAS |
| Participation | Montant du capital : 160 000 € Montant de la participation : 72 000 € Part au capital : 45 % |

SEM SOLEIL

| | |
|-------------------------------|---|
| Domaines d'activité | Aménagement et exploitation de moyens de production décentralisée de chaleur et d'électricité notamment mise en place de services conseils ou prestations liées à la production et distribution de toutes formes d'énergies |
| Motif prise de participation | Production ENR |
| Date de création | 20 septembre 2010 |
| Forme juridique de la société | SEM |

| | |
|--------------------------------|--|
| Participation | Montant du capital : 2 870 190 € Montant de la participation : 205 530 € Part au capital : 7 % |
| EOLIENNES SAINT SAUVANT | |
| Domaines d'activité | Production d'électricité |
| Motif prise de participation | Production ENR |
| Date de création | 04 octobre 2010 |
| Forme juridique de la société | SAS |
| Participation | Montant du capital : 5 000 € Montant de la participation : 4 795 € Part au capital : 95 % |

| | |
|-------------------------------|---|
| METHA CENTER 86 | |
| Domaines d'activité | Etude, construction et exploitation d'une unité de méthanisation en vue de la production et de la commercialisation d'énergie, des co-produits et des services associés dans le cadre des dispositions des articles L311-1 et D 311-1 du Code Rural et de la Pêche. |
| Motif prise de participation | Production ENR |
| Date de création | 15 janvier 2014 |
| Forme juridique de la société | SARL |
| Participation | Montant du capital : 20 000 € Montant de la participation : 9 800 € Part au capital : 49 % |

| | |
|-------------------------------|--|
| METHA BEL AIR | |
| Domaines d'activité | Production et commercialisation d'électricité et de ses dérivés, comme la chaleur, grâce à divers procédés tels que la méthanisation, valorisation de l'ensemble des résidus de l'activité |
| Motif prise de participation | Production ENR |
| Date de création | 03 juin 2009 |
| Forme juridique de la société | SAS |
| Participation | Montant du capital : 150 000 € Montant de la participation : 37 400 € Part au capital : 25 % |

| | |
|-------------------------------|---|
| BIO ENERGIES RIVAULT | |
| Domaines d'activité | L'étude, la construction et l'exploitation d'une unité de méthanisation en vue de la production et de la commercialisation d'énergie, des coproduits et des services associés |
| Motif prise de participation | Production ENR |
| Date de création | 09 janvier 2014 |
| Forme juridique de la société | SAS |
| Participation | Montant du capital : 100 500 € Montant de la participation : 25 125 € Part au capital : 25 % |

| | |
|-------------------------------|--|
| SENERGIES | |
| Domaines d'activité | Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné |
| Motif prise de participation | Production ENR |
| Date de création | 04 avril 2008 |
| Forme juridique de la société | SAS |
| Participation | Montant du capital : 400 000 € Montant de la participation : 80 000 € Part au capital : 20 % |

| | |
|-------------------------------|--|
| METHA BRENNE ELEVAGE | |
| Domaines d'activité | Traitement des déchets organiques production commercialisation de gaz électricité et dérivés comme la chaleur grâce à divers procédés tels que la méthanisation et la déshydratation la société pourra valoriser l'ensemble des produits et sous-produits de l'activité. |
| Motif prise de participation | Production ENR |
| Date de création | 14 décembre 2013 |
| Forme juridique de la société | SAS |
| Participation | Montant du capital : 411 350 € Montant de la participation : 75 000 € Part au capital : 18 % |

| | |
|-------------------------------|--|
| DEMETER ENERGIES | |
| Domaines d'activité | Productions au moyen du processus de méthanisation, vente et valorisation de tous résidus, réalisation de travaux agricoles ou ruraux, la location de matériels, transport de marchandises, déménagement ou location de véhicules avec conducteur destinés au transport de marchandises à l'aide de véhicules de tout tonnage. |
| Motif prise de participation | Production ENR |
| Date de création | 28 juillet 2015 |
| Forme juridique de la société | SAS |
| Participation | Montant du capital : 250 500 € Montant de la participation : 100 000 € Part au capital : 20 % |

| | |
|-------------------------------|---|
| BRIMBORION ENERGIE | |
| Domaines d'activité | Production d'énergie |
| Motif prise de participation | Production ENR |
| Date de création | 19 octobre 2005 |
| Forme juridique de la société | SAS |
| Participation | Montant du capital : 1 000 € Montant de la participation : 510 € Part au capital : 51 % Représentant : Anna WACHOWIAK, |

| | |
|--------------------------------------|--|
| FERME EOLIENNE DE LA MORLIERE | |
| Domaines d'activité | Exploitation d'une centrale éolienne pour production d'électricité. |
| Motif prise de participation | Production ENR |
| Date de création | 15 juin 2015 |
| Forme juridique de la société | SARL |
| Participation | Montant du capital : 100 € Montant de la participation : 100 € Part au capital : 100 % |

| | |
|------------------------------------|--|
| FERME EOLIENNE DE TRAVERSAY | |
| Domaines d'activité | Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné |
| Motif prise de participation | Production ENR |
| Date de création | 02 juin 2015 |
| Forme juridique de la société | SARL |
| Participation | Montant du capital : 100 € Montant de la participation : 100 € Part au capital : 100 % |

| | |
|--|--|
| FERME EOLIENNE DU CHAMP DES MOULINS | |
| Domaines d'activité | Exploitation d'une centrale éolienne pour production d'électricité |
| Motif prise de participation | Production ENR |
| Date de création | 08 novembre 2010 |
| Forme juridique de la société | SARL |
| Participation | Montant du capital : 100 € |

| |
|-------------------------------------|
| Montant de la participation : 100 € |
| Part au capital : 100 % |

SOCPE CHAMPS CHAGNOTS

| | |
|-------------------------------|---|
| Domaines d'activité | Production d'électricité éolienne |
| Motif prise de participation | Production ENR |
| Date de création | 22 décembre 2008 |
| Forme juridique de la société | SARL |
| Participation | Montant du capital : 1 000 € Montant de la participation : 800 € Part au capital : 80 % |

FOYE ENERGIES

| | |
|-------------------------------|--|
| Domaines d'activité | Construction, développement, commercialisation, financement et réalisation cié en main de matériels de production d'énergie |
| Motif prise de participation | Production ENR |
| Date de création | 23 décembre 2005 |
| Forme juridique de la société | SAS |
| Participation | Montant du capital : 784 400 € Montant de la participation : 549 080 € Part au capital : 70 % |

FERME EOLIENNE D'AVESSAC

| | |
|-------------------------------|---|
| Domaines d'activité | Production d'électricité |
| Motif prise de participation | Production ENR |
| Date de création | 13 novembre 2012 |
| Forme juridique de la société | SAS |
| Participation | Montant du capital : 100 € Montant de la participation : 510 € Part au capital : 51 % |

JOUE ENERGIES

| | |
|-------------------------------|--|
| Domaines d'activité | La production d'électricité d'origine renouvelable, l'exploitation d'un parc de production d'électricité ainsi que la vente de l'électricité ainsi produite |
| Motif prise de participation | Production ENR |
| Date de création | 20 juin 2018 |
| Forme juridique de la société | SAS |
| Participation | Montant du capital : 1 000 € Montant de la participation : 490 € Part au capital : 49 % |

CEAUX EN LOUDUN ENERGIES

| | |
|-------------------------------|---|
| Domaines d'activité | La production d'électricité d'origine renouvelable, l'exploitation d'un parc de production d'électricité ainsi que la vente d'électricité ainsi produite |
| Motif prise de participation | Production ENR |
| Date de création | 22 juin 2018 |
| Forme juridique de la société | SAS |
| Participation | Montant du capital : 1 000 € Montant de la participation : 490 € Part au capital : 49 % |

EPICES ENERGIES

| | |
|-------------------------------|---|
| Domaines d'activité | Le développement, la conception et la vente de systèmes et de prestations d'aides à l'exploitation d'installations photovoltaïques. Le conseil, l'étude et la formation en efficacité énergétique et énergies renouvelables |
| Motif prise de participation | Logiciel facturation production ENR |
| Date de création | 08 janvier 2010 |
| Forme juridique de la société | SAS |

| | |
|---------------|---|
| Participation | Montant du capital : 348 678 € Montant de la participation : 54 978 € Part au capital : 15,77 % |
|---------------|---|

VOLTA DEVELOPEMENT VENDEE

| | |
|-------------------------------|---|
| Domaines d'activité | Production d'électricité |
| Motif prise de participation | Production ENR |
| Date de création | 01 janvier 2011 |
| Forme juridique de la société | SARL |
| Participation | Montant du capital : 1 000 € Montant de la participation : 700 € Part au capital : 70 % |

CPENR DE BENA

| | |
|-------------------------------|--|
| Domaines d'activité | Production et distribution d'électricité et de gaz |
| Motif prise de participation | Production ENR |
| Date de création | 27 septembre 2018 |
| Forme juridique de la société | SAS |
| Participation | Montant du capital : 100 € Montant de la participation : 100 € Part au capital : 100 % |

LOIRE MAUGES ENERGIES

| | |
|-------------------------------|---|
| Domaines d'activité | Collecte, traitement et élimination des déchets, récupération |
| Motif prise de participation | Production ENR |
| Date de création | 15 mai 2017 |
| Forme juridique de la société | SAS |
| Participation | Montant du capital : 702 000 € Montant de la participation : 51 948 € Part au capital : 7,4 % |

ENR LA ROCHELLE

| | |
|-------------------------------|---|
| Domaines d'activité | Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné |
| Motif prise de participation | Production ENR |
| Date de création | 27 mars 2024 |
| Forme juridique de la société | SEM |
| Participation | Montant du capital : 5 500 000 € Montant de la participation : 550 000 € Part au capital : 10 % |

ENR ADOUR

| | |
|-------------------------------|---|
| Domaines d'activité | Gestion de fonds |
| Motif prise de participation | Production ENR |
| Date de création | 8 juin 2023 |
| Forme juridique de la société | SAS |
| Participation | Montant du capital : 50 000 € Montant de la participation : 24 500 € Part au capital : 49 % |

LES OMBRIERES DE NEUUY

| | |
|-------------------------------|---|
| Domaines d'activité | Production et exploitation d'énergies renouvelables |
| Motif prise de participation | Production ENR |
| Date de création | 16 juillet 2024 |
| Forme juridique de la société | SAS |
| Participation | Montant du capital : 1 000 € Montant de la participation : 490 € Part au capital : 49 % |

LANDEOLE

| | |
|-------------------------------|---|
| Domaines d'activité | Production et exploitation d'énergies renouvelables |
| Motif prise de participation | Production ENR |
| Date de création | 30 octobre 2024 |
| Forme juridique de la société | SAS |
| Participation | Montant du capital : 733 € capital variable Montant de la participation : variable Part au capital : 25 % |

SOCIETE DU PARC EOLIEN DE LA GONDONNERIE (SPEG)

| | |
|-------------------------------|--|
| Domaines d'activité | Production et exploitation d'énergies renouvelables |
| Motif prise de participation | Production ENR |
| Date de création | 16 juillet 2024 |
| Forme juridique de la société | SASU |
| Participation | Montant du capital : 5 000 € Montant de la participation : 5 000 € Part au capital : 100 % |

Baugeois Vallée énergies renouvelables



1) PRÉSENTATION DE BAUGEOIS VALLÉE ÉNERGIES RENOUVELABLES

Informations générales

| | |
|---------------------------------|---|
| Dénomination | Baugeois Vallée énergies renouvelables (BVér) |
| Date de création | 23 juillet 2019 |
| Adresse du siège social | 15, avenue Legoulz de la Boulaie 49150 BAUGÉ-EN-ANJOU |
| Organisation de la gouvernance | SCIC-SAS |
| Nom du Président de la société | Monsieur Philippe CHALOPIN |
| Nom du Directeur général | / |
| Nombre de salariés | / |
| Élu mandataire du Siéml | Monsieur Thierry TASTARD |
| Date AG approbation des comptes | 23 juin 2025 |

Historique

La SCIC-SAS Baugeois Vallée énergies renouvelables (BVér) a été constituée sous la forme d'une société par actions simplifiée à associé unique aux termes d'un acte en date du 23 juillet 2019. Elle a été transformée en société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) par la souscription d'actions de 5 nouveaux associés en date du 22 février 2021.

Objet social

La société a pour objet principal :

- la création et l'exploitation d'une station de GNV (gaz naturel pour véhicules) ;
- la promotion, la mise en œuvre et la distribution de tous services dans le domaine des énergies renouvelables et par extension de la mobilité écologique des entreprises ou des salariés.

D'une manière plus générale, la société peut accomplir toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Domaine d'activité

Le projet coopératif poursuit comme objet principal la recherche d'un intérêt collectif dans un souci d'utilité sociale. L'utilité sociale de la coopérative se caractérise, outre le préambule, par l'association étroite de l'ensemble des parties prenantes du projet visant au développement local de l'écomobilité et de l'exemplarité au plan environnemental : les collectivités territoriales, leurs groupements et syndicats locaux, les futurs utilisateurs, les agriculteurs par la production future de bioGNV, les professionnels associés apportant leur expertise en matière d'énergie renouvelable et/ou d'efficacité énergétique...

Répartition du capital social

BVér regroupe la communauté de communes Baugeois Vallée, le Sivert (syndicat de traitement des déchets), Alter énergies, le bureau d'études Incub'Ethic, les porteurs du projet de méthanisation Noyant bio énergie et le Siéml, autour du développement local des carburants alternatifs.

Ainsi, la SCIC-SAS Baugeois Vallée énergies renouvelables au capital variable de 200 000 € est détenue par :

- la communauté de communes Baugeois Vallée à hauteur de 34 % soit 68 000 actions ;
- la SAEML Alter énergies à hauteur de 26 % soit 52 000 actions ;
- la SAS Noyant Bio Energie à hauteur de 15 % soit 30 000 actions ;
- **le Siémi à hauteur de 10 % soit 20 000 actions ;**
- la SAS Incubethic à hauteur de 10 % soit 20 000 actions ;
- le Sivert à hauteur de 5 % soit 10 000 actions.



Organisation de la gouvernance

Composition de l'assemblée générale

L'assemblée générale se compose de tous les associés de la SCIC-SAS.

Composition du comité de direction

La société est dotée d'un comité de direction dont la composition, depuis les décisions prises en assemblée générale du 22 février 2021, est la suivante :

- la communauté de communes Baugeois Vallée ;
- le Siémi ;
- le Sivert ;
- la SAS Noyant Bio Energie ;
- la SAS Incubethic ;
- la SAEML Alter énergies.

La société est représentée, dirigée et administrée par un Président, personne morale, associée ou non de la Société. Le cas échéant un vice-président peut être désigné pour le suppléer, selon délibération du comité de direction et par analogie aux règles applicables au Président. Le mandat du Président est renouvelable sans limitation.

Depuis le 22 février 2021, le comité de direction a désigné la communauté de communes de Baugeois-Vallée en tant que Présidente de la société, représentée par M. Philippe CHALOPIN.

Principales activités et opérations

Activités de l'année écoulée

L'année 2024 est la deuxième année de fonctionnement complète. Les ventes ont globalement augmenté régulièrement sur l'année 2024, avec une stagnation en fin d'année.

Perspectives de développement

La station est ouverte au public depuis septembre 2022. L'année 2024 a constitué la 2^{ème} année pleine d'exploitation durant laquelle des actions de prospections commerciales ont continué à être déployées auprès des entreprises et des collectivités du territoire, et les volumes de vente ont augmenté régulièrement.

A titre d'information, le potentiel d'avitaillage est estimé à environ 260 tonnes pour l'exercice 2025. Les volumes de vente de début 2025 sont bons mais doivent encore augmenter pour tenir le prévisionnel de l'année.

2) ÉTAT DES RELATIONS ENTRE LE SIÉML ET BVÉR

Les contrats signés entre le Siémi et BVÉR

| | |
|--------------------|---|
| Objet | / |
| Montant | / |
| Date | / |
| Secteur d'activité | / |

Les apports en CCA consentis par le Siémi à BVÉR

| | |
|--------------------|---|
| Objet | Financement des besoins de trésorerie en vue du développement d'activités |
| Montant | 30 000 € |
| Date | 2023 |
| Secteur d'activité | Station d'avitaillage bioGNV |

Par décision du comité de direction du 6 février 2023, la SCIC BVÉR a sollicité auprès de ses actionnaires une avance en compte courant d'associés (CCA) d'un montant total de 300 000 € aux fins de lui permettre de financer des besoins en trésorerie en vue de développer son activité. Dans ce cadre, la SCIC BVÉR a sollicité auprès du Siémi une avance en compte courant d'associés d'un montant principal de 30 000 €.

Il a notamment été mis en évidence que l'évolution prévisible du prix d'achat du gaz et la nécessité de maintenir un prix de vente acceptable pour garantir le développement de la station, auraient un impact négatif sur le compte de résultat et la trésorerie dans les prochaines années. Afin d'absorber ces pertes, il a donc été proposé aux associés de réaliser des avances en compte courant pour renforcer les fonds propres et la trésorerie.

Par délibération du comité syndical du 27 juin 2023, le Siémi a approuvé cet apport par le syndicat à la SCIC BVÉR d'une avance en compte courant d'associés pour un montant de 30 000 €.

Les garanties d'emprunt consentis par le Siémi à BVÉR

| | |
|--------------------|---|
| Objet | / |
| Montant | / |
| Date | / |
| Secteur d'activité | / |

Les aides octroyées au titre du développement économique

| | |
|--------------------|---|
| Objet | / |
| Montant | / |
| Date | / |
| Secteur d'activité | / |

Les autres concours financiers consentis par le Siéml à BVér

| | |
|--------------------|---|
| Objet | / |
| Montant | / |
| Date | / |
| Secteur d'activité | / |

3) ÉVOLUTIONS STATUTAIRES ET DE L'ACTIONNARIAT

Évolutions statutaires

Présentation des modifications statutaires intervenues dans l'année
Aucune modification statutaire n'est intervenue au cours de l'exercice.

Historique des évolutions statutaires sur les cinq dernières années

Les associés, réunis en assemblée générale mixte le 22 février 2021, ont décidé de la transformation de la SAS en SCIC SAS et de l'adoption de nouveaux statuts en conséquence.

Évolutions de l'actionnariat

Composition de l'actionnariat pour mémoire

La SCIC-SAS Baugeois Vallée Energies Renouvelables au capital variable de 200 000 € est détenue par :

- la communauté de communes Baugeois Vallée à hauteur de 34 % soit 68 000 actions ;
- la SAEML Aller énergies à hauteur de 26 % soit 52 000 actions ;
- la SAS Noyant Bio Energie à hauteur de 15 % soit 30 000 actions ;
- le Siéml à hauteur de 10 % soit 20 000 actions ;
- la SAS Incubethic à hauteur de 10 % soit 20 000 actions ;
- le Sivert à hauteur de 5 % soit 10 000 actions.

Présentation des modifications de l'actionnariat intervenues dans l'année

Aucune modification de l'actionnariat n'a été entreprise au cours de l'exercice.

Historique des évolutions de l'actionnariat sur les cinq dernières années

Une augmentation de capital a été décidée par les associés réunis en assemblée générale le 22 février 2021. Le capital social de la société s'élève donc à 200 000 €.

4) PARTICIPATIONS DIRECTES ET INDIRECTES DE BVÉR

La Société ne détient aucune filiale et n'a pris aucune participation au cours de l'exercice écoulé.

5) BILAN DE LA GOUVERNANCE ET DE LA SITUATION FINANCIERE DE BVÉR

Principaux risques et incertitudes

Pour la SCIC BVér, les principaux risques et incertitudes résident dans le développement de la mobilité gaz sur le territoire et la fréquentation de la station d'avitaillement en bioGNV, directement impactée par les fluctuations des prix du gaz et les incertitudes liées à l'évolution de la législation européenne sur les carburants alternatifs.

Procédures de prévention et de détection des faits d'atteinte à la probité

Néant.

Contrôles externes

Aucun contrôle externe n'est intervenu au cours de l'exercice.

Bilan de la gouvernance

| Date | Instance | Présence du représentant Siéml | Taux de présence | Commentaire éventuel |
|---------|----------|--------------------------------|------------------|----------------------|
| 26 juin | AG | Oui | / | / |

Éléments de rémunération des représentants du Siéml

Aucun dividende n'a été versé pour l'exercice 2024.

Situation financière de BVér

Présentation du chiffre d'affaires et du résultat par secteur d'activités

| | 2023 | 2024 |
|--|-----------|-----------|
| Ventes marchandises | - | - |
| Productions vendues (biens) | 251 534 € | 309 892 € |
| Productions vendues (services) | - | - |
| Montant net du chiffre d'affaires global | 251 534 € | 309 892 € |

Présentation du compte de résultat

| Compte de résultat BVér | Réalisé 2023 | Réalisé 2024 |
|---------------------------------|--------------|--------------|
| Produits d'exploitation | 251 535 € | 309 892 € |
| Charges d'exploitation | 363 870 € | 361 287 € |
| Résultat d'exploitation | - 112 335 € | - 51 395 € |
| Produits financiers | - | - |
| Charges financières | 9 403 € | - |
| Résultat financier | - 9 403 € | - 14 054 € |
| Produits exceptionnels | 9 593 € | - |
| Charges exceptionnelles | - | - |
| Résultat exceptionnel | + 9 593 € | + 9 629 € |
| Résultat brut | - 112 145 € | - 55 819 € |
| Impôts / participation salariés | - | - |
| Résultat net | - 112 145 € | - 55 819 € |

Le résultat net définitif de l'exercice 2024 est négatif de - 55 819 €. Pour mémoire, le résultat réalisé en 2023 était de - 112 145 €. L'assemblée générale de BVér du 23 juin 2025 a décidé d'affecter ce résultat déficitaire en report à nouveau.

Cette même assemblée générale a constaté qu'en raison de l'affectation de ce résultat, les capitaux propres de la Société s'élevaient à 86 237 € sont inférieurs à la moitié du capital social de 200 000 € et qu'il convient, conformément aux dispositions de l'article L. 225-248 du Code de commerce, que l'assemblée générale extraordinaire des associés soit convoquée dans les quatre mois de la présente assemblée à l'effet de décider s'il y a lieu à dissolution anticipée.

NOUVELLES SOCIÉTÉS

Depuis plusieurs années, le Siémi contribue activement au développement des réseaux de distribution publique de gaz sur le département et à l'essor des projets d'unités de méthanisation en partenariat avec les acteurs locaux concernés (chambre d'agriculture, Alter énergies, conseil départemental...). Le Syndicat mène une politique structurante visant à faciliter l'accès au réseau, à valoriser les usages du biogaz et à créer une dynamique locale pour faire émerger de nouveaux projets d'injection de biogaz dans les réseaux de distribution du Maine-et-Loire.

Dans cette continuité, le Siémi a décidé d'accompagner deux sociétés de projet confrontées à des situations de blocage, afin de sécuriser la poursuite de leurs démarches et soutenir leur développement : les SAS Loire Mauges Énergies (LME) à La Pommeraye et LAMPA à Durval. Cet engagement vise à garantir la structuration et la viabilité de projets locaux présentant un fort potentiel en matière de production d'énergie renouvelable et de constitution d'écosystèmes gaziers vertueux pour les territoires.

Par délibérations successives, le comité syndical du 27 janvier 2023 a validé la prise de participation financière du Siémi au sein des SAS LAMPA et LME.

Compte tenu de la jeunesse de ces deux sociétés, leur faible structuration ne permet pas à ce stade de mener un contrôle approfondi de leur situation financière et opérationnelle. Le Siémi exerce néanmoins une présence active au sein de leurs instances, notamment en assemblée générale. Il continuera dans les années à venir à renforcer le suivi de ces sociétés, de leur développement et de leur bilan comptable, dans le cadre notamment de sa démarche d'amélioration continue du contrôle de ses satellites.

1) PRÉSENTATION DE LOIRE MAUGES ÉNERGIES

Informations générales

| | |
|---------------------------------|--|
| Dénomination | Loire Mauges Énergies |
| Date de création | 15 mai 2017 |
| Adresse du siège social | 8, La Gourdière, La Pommeraye 49620 MAUGES SUR LOIRE |
| Organisation de la gouvernance | SAS |
| Nom du Président du CA | Monsieur Alain DAVID |
| Élu mandataire du Siémi | Monsieur Jean-Luc DAVY |
| Date AG approbation des comptes | 10 juin 2025 |

Présentation de la société

La Société par actions simplifiée Loire Mauge Energie a été créée le 15 mai 2017 et compte un collectif agricole regroupant 21 exploitations, représentant une surface agricole de 1 750 ha pour 46 unités de main d'œuvre avec les salariés, soit 38 ha /personne. La surface en herbe de ces élevages est de 950 ha.

Compte-tenu du positionnement géographique des différents sites d'exploitation, le projet d'unité de méthanisation sera construit sur la commune de La Pommeraye, retenant plusieurs parcelles permettant ainsi de respecter plusieurs critères :

- la centralité du site permet de limiter le nombre de kms parcourus par les camions lors de l'acheminement des effluents ;
- la parcelle se veut un peu encaissée avec un pourtour déjà bocagé ;
- les plus proches rivières sont à plus de 250 m ;
- la canalisation de gaz naturel longera la route au bord de la parcelle, permettant de pouvoir injecter la production de biogaz.

Ainsi, en injection, 95 % de l'énergie produite sera valorisée. La quasi-totalité des exploitations se trouvent dans un rayon de moins de 10 km du site retenu. Seule une exploitation possède un site à 19 km.

Un assemblée générale extraordinaire a ainsi été convoquée le 8 septembre 2025 afin de décider de la poursuite des activités de la SCIC.

Concernant les produits d'exploitation :

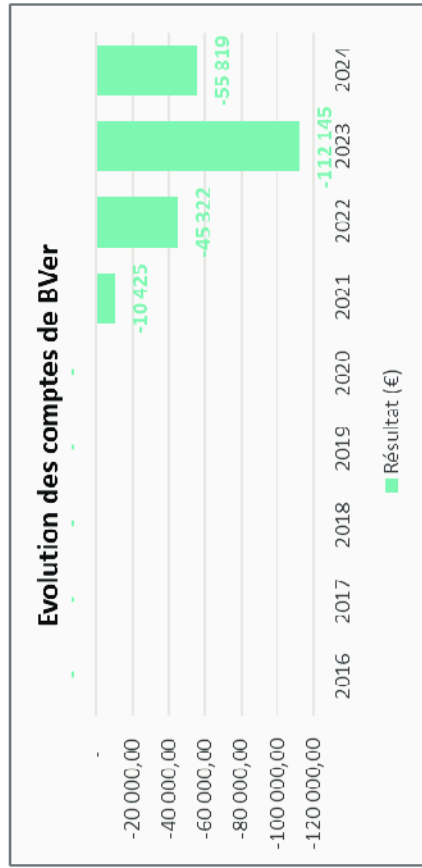
- le montant des produits d'exploitation s'élève en 2024 à 309 892 € contre 251 535 € en 2023 ;
- l'exploitation de la station a démarré en septembre 2022 et le montant des ventes s'élève à 308 325 €, représentant 219 759 kg de bioGNC.

Concernant les charges d'exploitation :

- le montant des charges d'exploitation s'élève en 2024 à 361 287 € contre 363 870 € en 2023 ;
- les achats et charges externes et diverses représentent 284 841 € et comprennent les achats de gaz et électricité, les frais de maintenance, les honoraires de gestion administrative et financière, les honoraires juridiques, les honoraires d'expertise comptable, les frais d'actes, les frais de gestion (assurances, frais d'annonces et insertions, frais de réception, services bancaires, autres charges de gestion courante ...), ainsi que les charges d'impôts et taxes.
- les dotations aux amortissements de la station représentent 76 443 €.

Concernant le résultat exceptionnel :

- le résultat exceptionnel est de 9 629 € correspondant à la quote-part de la subvention d'équipement rapportée au résultat au même rythme que la dotation aux amortissements de la station qu'elle finance. Le montant global de la subvention d'équipement en question, allouée par la Région Pays de la Loire, est estimé à 143 901 € au 31 décembre 2024.



Présentation de la situation de la trésorerie et du niveau d'endettement

Le montant de la dette au 31 décembre 2024 est de 1 115 738 €. Cette dette se compose notamment d'emprunts auprès des établissements de crédits (932 769 €) et de dettes fournisseurs et comptes rattachés (89 884 €).

Actionnariat et situation financière

La SAS Loire Mauges Energie est une société au capital social variable (minimum) de 150 000 € dont le siège social est à la Pommeraye. Elle porte un projet de méthanisation visant à contribuer à la gestion des effluents d'élevage des exploitations des communes de Mauges-sur-Loire et de Montrevault-sur-Evre. Elle a pour objet la production et la vente d'énergie issues de la méthanisation.

Par délibérations n° 50/2023, 51/2023 et 52/2023, le Comité syndical a approuvé la prise de participation du Siémi au capital de la SAS Loire Mauges Energies (LME) à hauteur de 5 000 € de parts sociales, d'une valeur de 10 euros, représentant 7,39 % du capital de la Société, soit 50 000 €. Le Comité syndical a également approuvé que le Siémi se porte caution auprès des organismes bancaires de la société LME, dans la limite d'un montant maximum égal à 850 000 €.

Plus particulièrement, le Comité syndical a approuvé, par délibération n° 51/2023 du 27 juin 2023 l'apport en compte courant d'associés du Siémi à la SAS LME à hauteur de 510 000 € maximum, ainsi que le projet de convention entre le Siémi et la société conclue entre les parties le 30 octobre 2023, formalisant les conditions et modalités de l'apport, dont ceux du versement de l'apport de la manière suivante :

- un premier versement, à hauteur de 350 000 € maximum, effectué sur l'exercice 2023, sous trente (30) jours à compter de la signature de la présente convention par virement au crédit du compte bancaire ouvert au nom de la Société ;
- un second versement de l'apport en compte courant d'associés par le Siémi à la société LME, effectué à hauteur de 160 000 €, en une seule fois, dans un délai de trente (30) jours à compter de la réception de la demande faite par la Société.

Le remboursement de l'apport en compte courant du Syndicat sera prioritaire sur le remboursement du prêt de la société, en lien avec le compte derniers paiements de la société, par une affectation du montant figurant au crédit de ce Compte, non utilisé dans un délai de douze (12) mois à compter de la date de consolidation, en premier au remboursement d'une partie du compte courant du Siémi dans la limite d'un montant maximum de 160 000 €, avant d'être affecté au remboursement anticipé partiel du crédit.

En conséquence de ce qui précède, à l'issue d'une période de blocage de l'apport de 5 ans, le remboursement sera effectué par la Société, par virement au crédit du compte bancaire ouvert au nom du Siémi en plusieurs fois, à raison de 20 % par an sur une durée de cinq (5) ans, avec la possibilité d'un aménagement de la somme totale à rembourser, à concurrence de 160 000 € maximum, par l'affectation au remboursement de l'avance du Siémi à hauteur de 160 000 € maximum, des crédits du compte derniers paiements non utilisés dans un délais de douze (12) mois à compter de la date de sa consolidation.

2) PRÉSENTATION DE LAMPA

Informations générales

| | |
|---------------------------------|--|
| Dénomination | LAMPA |
| Date de création | 1 ^{er} juin 2018 |
| Adresse du siège social | 8, La Gourdière, La Pommeraye 49620 MAUGES SUR LOIRE |
| Organisation de la gouvernance | SAS |
| Nom du Président du CA | Monsieur Denis MARTIN |
| Elu mandataire du Siémi | Monsieur Jean-Luc DAVY |
| Date AG approbation des comptes | 14 mai 2025 |

Présentation de la société

La SAS LAMPA a été créée le 1^{er} juin 2018. D'abord structurée en association, le collectif est né en 2015 d'une volonté de ces agriculteurs de développer un projet de méthanisation collectif agricole de territoire. Le groupe a été également invité à cette réflexion par les élus locaux.

Désireux de développer un projet de méthanisation et conscient du potentiel agricole local, ce collectif a exploré le secteur de Durtal et ses alentours tant en termes de gisement que de valorisation énergétique

(réseau de distribution de gaz naturel GRDF). C'est donc sur la base d'un projet à 15 exploitations en injection de biométhane que LAMPA repose désormais depuis 5 ans.

La totalité des exploitations associées au projet sont réunies dans un rayon moyen d'environ 5 kilomètres de l'unité de méthanisation. Les exploitations impliquées sont toutes à profil élevage : lait, bovin viandes (avec une dominance de pâturage), volailles, porcs, chevaux, chevaux.

Le projet d'implantation se trouve à l'ouest de Durtal, à environ 1 km de l'A11 et de la zone d'activité des Portes d'Anjou, sur la route de Daumeray (D859).

Les objectifs de ce projet sont les suivants :

- > valoriser le potentiel énergétique des effluents d'élevage,
- > conforter les élevages en y associant un complément de revenu (vente de biométhane) et réduire l'empreinte carbone,
- > optimiser la valorisation agronomique et le volet logistique de nos effluents par une gestion collective des transports, stockages et épandages,
- > produire des énergies renouvelables et tendre vers l'autonomie énergétique : injection de biométhane dans le réseau de distribution de gaz naturel, autoconsommation photovoltaïque (projet à court terme).

Actionnariat et situation financière

La Société par actions simplifiée LAMPA est une société au capital social variable (minimum) de 48 000 € dont le siège social est à Daumeray. Le projet de méthanisation doit contribuer à la gestion des effluents d'élevage des exploitations des communes de Durtal, Morannes-sur-Sarthe-Daumeray, Huillé et Montigné-lès-Rairies. Elle a pour objet la production et la vente d'énergie issues de la méthanisation.

Par délibérations n° 47/2023, 48/2023 et 49/2023, le comité syndical a approuvé la prise de participation du Siémi au capital de la SAS LAMPA à hauteur de 2 500 parts sociales, d'une valeur de 10 euros, représentant 8,77 % du capital de la SAS, soit 25 000 €. Le Comité syndical a également approuvé que le Siémi se porte caution auprès des organismes bancaires de la société LAMPA, dans la limite d'un montant maximum égal à 1 000 000 €.

Plus particulièrement, le Comité syndical a approuvé, par délibération n° 48/2023 du 27 juin 2023 l'apport en compte courant d'associés du Siémi à la SAS LAMPA à hauteur de 575 000 € maximum, ainsi que le projet de convention entre le Siémi et la société formalisant les conditions et modalités de l'apport, dont ceux du versement de l'apport de la manière suivante :

- un premier versement, à hauteur de 375 000 € maximum, effectué sous trente (30) jours à compter de la signature de la présente convention par virement au crédit du compte bancaire ouvert au nom de la Société ;
- un deuxième versement, effectué à hauteur de 200 000 € en une seule fois, dans un délai de trente (30) jours à compter de la réception de la demande faite par la Société ;

Le remboursement de l'apport en compte courant du Syndicat sera prioritaire sur le remboursement du prêt de la société, en lien avec le compte derniers paiements de la société, par une affectation du montant figurant au crédit de ce Compte, non utilisé dans un délai de douze (12) mois à compter de la date de consolidation, en premier au remboursement d'une partie du compte courant du Siémi dans la limite d'un montant maximum de 200 000 €, avant d'être affecté au remboursement anticipé partiel du crédit.

En conséquence de ce qui précède, à l'issue d'une période de blocage de l'apport de 5 ans, le remboursement sera effectué par la Société, par virement au crédit du compte bancaire ouvert au nom du Siémi en plusieurs fois, à raison de 20 % par an sur une durée de cinq (5) ans, avec la possibilité d'un aménagement de la somme totale à rembourser, à concurrence de 200 000 € maximum, par l'affectation au remboursement de l'avance du Siémi à hauteur de 200 000 € maximum, des crédits du compte derniers paiements non utilisés dans un délais de douze (12) mois à compter de la date de sa consolidation.

Synthèse

En conclusion, l'analyse des rapports mandataires pour l'exercice 2024 met en évidence une situation globalement stable et cohérente avec les orientations stratégiques du Siémi. Plusieurs constats transversaux peuvent être formulés quant à la situation des sociétés dans lesquelles le Siémi détient des participations.

Une exposition financière globalement maîtrisée

La participation du Siémi dans différentes sociétés représente un montant total d'environ 7,3 M€ réparti entre sept structures aux tailles et aux activités diverses. Cette exposition, stable par rapport aux exercices précédents, demeure modérée au regard de la taille budgétaire du Siémi et du caractère stratégique des activités concernées (aménagement, ENR, énergie).

Cette exposition demeure maîtrisée pour plusieurs raisons :

- le portefeuille d'investissements est diversifié (aménagement, énergies renouvelables, immobilier...),
- le Siémi ne détient pas de participations majoritaires, limitant son exposition directe aux risques financiers,
- les sociétés les plus significatives financièrement (Alter Cités, Alter Public, Sorégies) présentent une situation économique solide ou équilibrée.

Quelques points de vigilance subsistent toutefois, en particulier la rentabilité encore incertaine de certains projets ENR en phase d'amorçage et les besoins potentiels de refinancement dans certaines structures. A noter également que l'augmentation des engagements sous forme d'avances en comptes courants d'associés nécessite d'affiner la trajectoire financière du portefeuille et de continuer à la suivre avec attention, en particulier pour les sociétés en phase d'amorçage.

Une forte montée en puissance des projets énergétiques locaux

Plusieurs sociétés dont notamment Alter énergies et Sorégies portent une **diversification importante de leur portefeuille de projets d'énergies renouvelables** : photovoltaïque au sol et en toiture, éolien, méthanisation, bioGNV. Cette dynamique constitue un atout pour les territoires, renforçant l'autonomie énergétique, générant des retombées économiques locales et contribuant à un mix énergétique diversifié et adapté aux territoires.

Cette croissance rapide s'accompagne toutefois de risques qu'il convient de suivre et de piloter :

- certains projets récents sont encore en phase de montée en charge et donc déficitaires,
- la montée en puissance des investissements augmente momentanément les charges et la dette des filiales,
- la volatilité des tarifs de l'électricité peut affecter les équilibres économiques des centrales,
- l'exposition accrue aux comptes courants d'associés.

Ces éléments appellent une gouvernance renforcée, notamment en termes de planification, de suivi de trésorerie et de priorisation stratégique. Cette montée en puissance doit s'accompagner d'un pilotage rigoureux du portefeuille pour anticiper les risques techniques et financiers.

Un environnement en évolution rapide : les risques à anticiper

L'environnement dans lequel évoluent les sociétés satellites du Siémi est marqué par plusieurs facteurs de risque relevant de la conjoncture énergétique ou immobilière, des évolutions réglementaires en cours ou des spécificités propres aux projets ENR. Ces risques ne compromettent pas la solidité du portefeuille, mais imposent un pilotage attentif pour sécuriser les trajectoires financières et opérationnelles des sociétés partenaires.

Les principaux risques identifiés par le Siémi et les sociétés peuvent être synthétisés comme suit.

- **Risques financiers** : besoins de trésorerie de certaines sociétés en amorçage, exposition croissante aux comptes courants d'associés (CCA), endettement élevé et incertitudes de rentabilité des projets récents.
- **Risques de marché** : volatilité du prix de l'énergie affectant les activités de fourniture et de production, disparition de l'ARENH fragilisant les fournisseurs comme Sorégies.

- **Risques réglementaires** : évolution des dispositifs nationaux de soutien aux ENR, effets du zéro artificialisation nette (ZAN) sur les modèles économiques de l'aménagement et de la construction.
- **Risques de gouvernance** : complexité de certaines structures de groupe, niveau de présence variable des mandataires, nécessité d'un pilotage stratégique rigoureux.

- **Risques territoriaux et d'acceptabilité locale** : opposition ponctuelle à certains projets ENR (éolien, méthanisation, bioGNV), disponibilité réduite du foncier stratégique.

Cette lecture transversale permet de situer les participations du Siémi dans un cadre clair, d'identifier les points d'attention pour les années à venir et de conforter les conditions d'un développement territorial responsable et maîtrisé.

Un effet levier important au service des territoires

Ces risques s'inscrivent dans un environnement en mutation rapide et ne remettent pas en cause la capacité du Siémi à mobiliser les investissements nécessaires au déploiement des projets structurants. Les participations financières du syndicat au sein de diverses sociétés génèrent un effet levier important au bénéfice des projets portés par les sociétés satellites. Dans le domaine des énergies renouvelables, chaque euro investi par le Siémi dans les sociétés de projets ou dans Alter énergies permet en effet d'attirer des financements complémentaires significatifs de partenaires institutionnels ou d'opérateurs privés, multipliant la capacité d'investissement globale.

Le contrôle effectué par la chambre régionale des comptes en 2024 montre que l'effet levier de l'investissement des actionnaires publics dans la SEM Alter énergies est particulièrement important : **un euro investi par les collectivités et leurs groupements dans la SEM permet de porter un investissement total de l'ordre de 10 à 30 € sur les territoires.**

Cet effet levier est indispensable pour permettre la réalisation de projets structurants – centrales photovoltaïques, parcs éoliens, unités de méthanisation, stations bioGNV – dont les coûts d'entrée sont élevés et nécessitent un portage financier solide en phase de développement. L'intervention du Siémi constitue ainsi un outil de sécurisation, de crédibilisation et d'accélération des investissements énergétiques, permettant de soutenir une stratégie territoriale cohérente tout en limitant l'exposition financière directe du syndicat.

Un contrôle des nouvelles sociétés de projet à renforcer

L'entrée récente du Siémi au capital des SAS Loire Mauges Énergies et LAMPA appelle un dispositif de suivi adapté à leur jeunesse et à leur structuration. Si ces petites sociétés ne représentent pas un risque financier significatif pour le syndicat, **il demeure essentiel d'accompagner leur montée en maturité et de renforcer progressivement le contrôle de leurs activités et de leur trajectoire financière.**

Dans ce cadre, le Siémi veillera dans le cadre des prochains exercices de contrôle annuel des sociétés dans lesquelles il détient des parts à approfondir le suivi de ces structures et à obtenir l'ensemble des documents utiles et nécessaires à l'exercice de ces missions de contrôle.